SODALITIUM

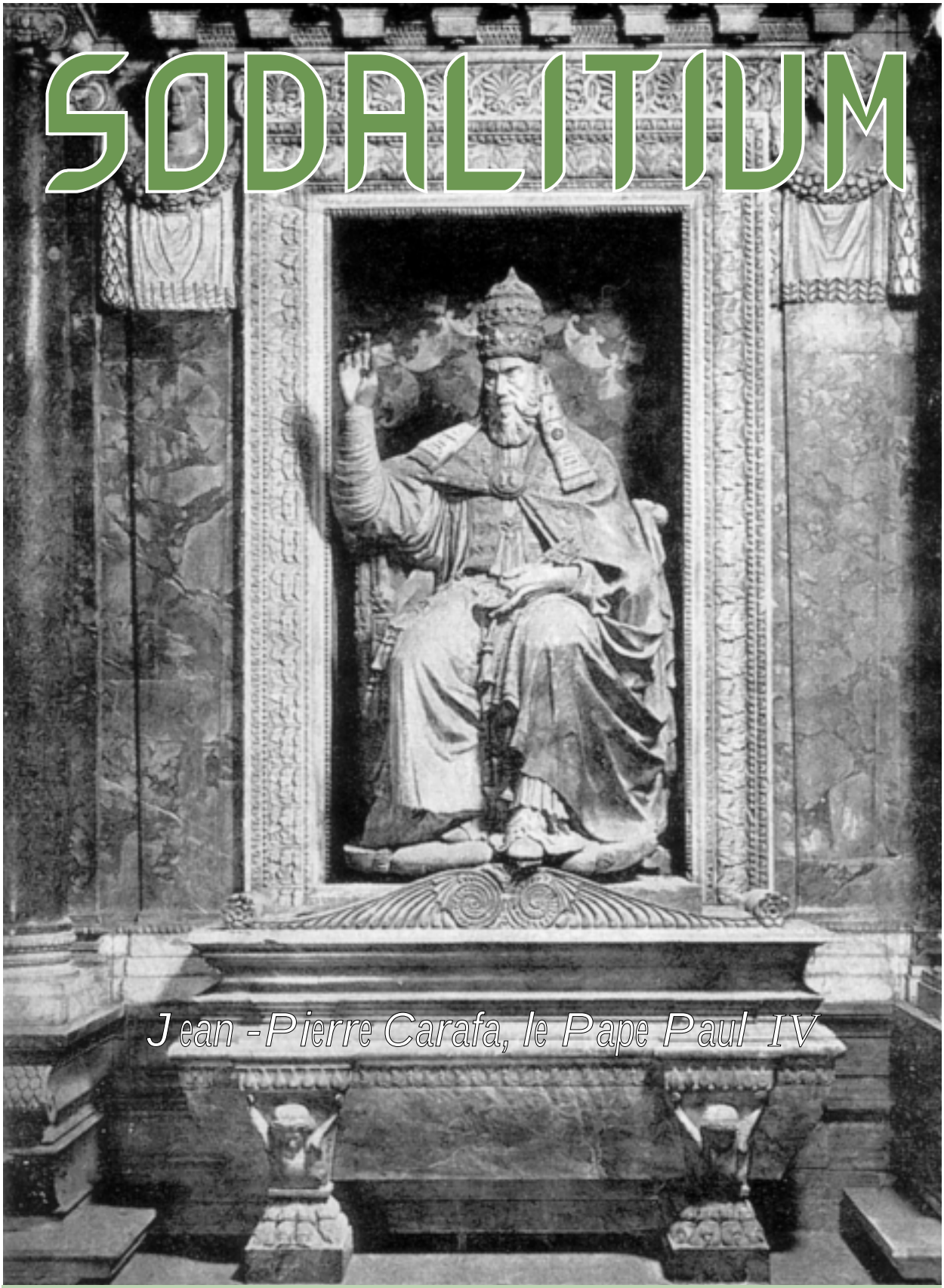

Jean-Pierre Carafa, le Pape Paul IV

N. 41 - Edition française - Avril - Mai 1996

Anno XII - Semestre I n. 2 - Sped. abb. post. - (50 % - TO) - Tassa Riscossa, Taxe perçue - Torino CMP

"Sodalitium" Périodique - Bulletin Officiel de l'Institut Mater Boni Consilii - Loc. Carbignano, 36 - 10020 VERRUA SAVOIA (TO) - Italie - Téléphone de l'Italie 0161-839.335; Fax 0161- 839.334 - Téléphone de France 19.39.161.839.335 - C/CP 24681108 - Directeur de la publication: *M. l'abbé Francesco Ricossa* - Aut. Trib. n. 116 du 24-2-84 - Imprimé en Italie par l'Institut Mater Boni Consilii.

Sommaire

Editorial	**p. 2**
Foi, morale et rites de la religion juive	**p. 3**
"Le Pape du Concile" (XVIIIème partie)	**p. 12**
L'Osservatore Romano	**p. 28**
La voix du Pape	**p. 40**
Que Votre Volonté soit faite sur la terre comme au ciel	**p. 41**
Nouvelles du modernisme	**p. 55**
LETTRE: Le problème de l'"*Una cum*"	**p. 56**
DÉBAT: Qui est l'évêque de Campos?	**p. 58**
Julius Evola, homme traditionnel ou cabaliste?	**p. 59**
RECENSIONS: Une vie pour l'Eglise	**p. 67**
Le journal du Père Chenu	**p. 69**
Vie de l'Institut	**p. 71**

Editorial

"Quelques prêtres estiment parfois que la critique de certains actes politiques des papes et de certaines de leurs initiatives en apparence purement religieuses, comme l'Action Catholique, relève de l'anticléricalisme. Pour eux, que l'on pourrait tout autant accuser d'osciller entre la papolâtrie et un sédévacantisme larvé, tout est bon chez les papes antérieurs à Jean XXIII et tout est mauvais chez leurs successeurs". Telle est l'opinion du célèbre écrivain traditionaliste Daniel Raffard de Brienne dans la recension (élogieuse) d'un livre néfaste, qui malheureusement (nous le disons au nom de l'affection que nous lui portons) a obtenu une préface de Mgr Williamson (l'un des quatre évêques consacrés par Mgr Lefebvre).

Nous n'avons aucune intention de polémiquer avec l'auteur de cette citation (qui, au moins explicitement, ne nous est pas adressée) ni avec la revue littéraire, à tant d'égards bien méritante, qui l'a publiée (il s'agit de *Lecture et Tradition*, n° 219-220, p. 43). Si nous mettons l'accent sur cette phrase c'est parce qu'elle nous paraît résumer de manière concise et exemplaire les critiques qui sont émises à ce qui est aussi notre position.

La crise que l'Eglise traverse actuellement est une crise de l'Autorité. C'est aussi une crise *contre* l'Autorité. Le titre d'un livre sur Vatican II, qui exprime parfaitement ce qui est arrivé pendant le Concile: *Le Rhin se jette dans le Tibre* est resté justement célèbre; "le Rhin", c'est-à-dire les évêques et les théologiens des pays baignés par ce fleuve, s'est jeté dans le "Tibre", c'est-à-dire a attaqué et semble avoir vaincu avec l'appui décisif de Jean XXIII et de Paul VI, l'autorité du Pape, de son Magistère et de la "théologie romaine". Dans ce numéro de *Sodalitium* nous publions une recension de l'impressionant journal que le Père Chenu, un des principaux responsables du virage conciliaire, tint durant Vatican II. De ces pages émerge toute l'hostilité, on dirait presque la haine, de ces théologiens envers Rome et envers le Pape (mais pas envers Jean XXIII!), envers le Magistère pontifical, déclassé en "théologie romaine", envers les bons catholiques, accusés, précisément, de... **"papolâtrie"**. Il s'agit, évidemment, d'une calomnie (il n'a jamais existé un catholique qui ait adoré le Pape comme s'il était Dieu), mais qui trahit un état d'âme antique et enraciné.

Sur la couverture: monument funéraire du Pape Paul IV, que fit ériger son successeur Saint Pie V, dans la Basilique Sainte Marie Minerve à Rome.

Si le modernisme est nécessairement contre le Pape et contre Rome, les opposants au modernisme ne devraient-ils pas, au contraire, être les plus fidèles partisans de l'autorité du Pape, même et surtout dans cette délicate période de vacance formelle du Siège Apostolique? Nous avons déjà dit combien nous sommes préoccupés de constater entre les rangs des fidèles à la Tradition un esprit anti-papal croissant qui ne peut conduire, à la longue, qu'à la constitution d'une "église" semblable aux soi-disant églises "orthodoxes". D'autres signes inquiétants de cet esprit sont signalés dans ce numéro aux pages 58-59.

Alors, ce n'est pas par hasard que nous consacrons ce numéro de *Sodalitium* (la couverture, un florilège de citations, une recension) au Pape Paul IV. Parce qu'il fut Pape. Et puis parce que, étant pleinement empreint de la dignité de son rôle il incarna, durant la révolte protestante si semblable à celle d'aujourd'hui, l'esprit des grands Papes médiévaux, tels Saint Grégoire VII et Innocent III, et prépara le glorieux règne de Saint Pie V.

Ce n'est pas pour cela que nous nous reconnaissons dans la caricature qui vient d'être faite des "papolâtres". Justement Paul IV, encore cardinal, sut sans aucune servilité et aucune désobéissance, conseiller, admonester et même blâmer ses prédécesseurs trop faibles dans la lutte contre l'hérésie. Nous savons très bien que plusieurs Papes ont pris des décisions contingentes différentes; que certains furent des saints, et d'autres des pécheurs. Mais à tous, en tant que Pontifes légitimes, va l'obéissance et le respect des catholiques, parce qu'en tous et par l'intermédiaire de tous c'est le Christ qui parle et qui gouverne l'Eglise! En chaque vrai et légitime Pape c'est l'Apôtre Pierre que nous aimons et que nous honorons, c'est à lui que nous obéissons: "afin que - écrivait déjà Saint Léon le Grand - en mon humble personne, c'est à Pierre que vous penserez, c'est lui que vous honorerez, lui en qui persévère la sollicitude de tous les pasteurs et la garde des brebis qui leur sont confiées et dont la dignité aussi ne disparaît pas dans son indigne héritier" (cf. *Breviarium Romanum*, commun des Papes).

Si l'on pense, si l'on écrit, que "nous devons juger ce qui nous vient de Rome" (comme l'a fait Alain Kerizo en recensant favorablement dans *Sous la Bannière*, n° 61, p. 15, un autre livre néfaste dont nous avons déjà parlé, celui de Jean Raspail) on détruit, peut-être inconsciemment, la règle prochaine de la foi, qui consiste dans l'enseignement du Pape. Celui qui pense - comme l'auteur sus-nommé - que Jean-Paul II a l'autorité pontificale ne peut "juger" l'enseignement du Pape sans se constituer au-dessus du Pape lui-même.

Sommes-nous pour cela "papolâtres"? Certainement non. Mais nous ne nous scandaliserions pas si nous nous voyions appelés "papistes", "cléricaux", "guelfes", "intégristes" ou quelque chose d'autre, soit par certains *traditionalistes* (qu'ils soient *sédévacantistes* ou *lefebvristes*) soit par les nombreux conventicules ésotéristes. Il s'agit souvent de deux cas distincts; mais les motivations de notre opposition aux deux sont radicalement les mêmes: nous sommes, nous voulons être, seulement catholiques romains et, au-delà de toute étiquette, pour nous présenter il suffit de dire: "*Chrétien* est mon prénom, et *catholique* mon nom".

C'est celle-là, et pas une autre, la ligne du journal, et de tous les membres de l'Institut *Mater Boni Consilii.*

La question juive

FOI, MORALE ET RITES DE LA RELIGION JUIVE

Par M. l'abbé Curzio Nitoglia

INTRODUCTION

En entreprenant ce court article pour montrer au lecteur quel est encore aujourd'hui le cérémonial et la morale du Judaïsme en tant que religion, je me servirai surtout de l'ouvrage du rabbin vénitien Leon da Modena ([1]), du rabbin converti au catholicisme Paolo Medici ([2]), de Johannes Buxtorfius ([3]) et de l'abbé Giulio Bartolocci ([4]).

Cet article naît de l'exigence de compléter les études sur la question juive et d'illustrer pour le lecteur la religion du Judaïsme post-chrétien A PARTIR DE SON RITUEL et de la morale qui s'ensuit. Pour ce faire et pour une nécessaire objectivité j'ai utilisé les ouvrages d'un rabbin, d'un juif converti au Christianisme, et de deux catholiques.

Le juif converti Paolo Medici écrivait dans son livre: "Je me suis… résolu à vous

présenter ce livre… d'utilité, vous fournissant de brefs et clairs motifs pour réfuter et mettre en évidence LA FAUSSETE DES RITES JUDAIQUES dont les juifs sont enflés et superbes, en se vantant faussement d'être les observateurs de ce que prescrit la sainte Loi" ([5]). Il réfutait le traité du rabbin Leon da Modena, lequel, à son avis, "tait malicieusement une bonne partie des cérémonies que pratique le Judaïsme, pour fuir la honte et la confusion qui pourrait en advenir à la nation juive" ([6]) ([7]).

La description de certains rites, chez Leon da Modena, est cependant si chargée d'oripeaux qu'elle en vient presque à en cacher le fond superstitieux et pour cela nous verrons "les étranges rites que pratique, à présent, la misérable Synagogue, privée de la connaissance de Dieu et, comme peine du déicide, abandonnée et réprouvée par Lui" ([8]).

La RECOMMANDATION que Medici fait dans l'introduction de son livre peut valoir aussi pour nous: "Cher ami lecteur, je vous prie de NE PAS RIRE, ce qui pourrait vous arriver, en lisant des choses aussi extravagantes. EXCITEZ-VOUS plutôt aux LARMES en considérant à quel degré de misère est réduite la très malheureuse Synagogue" ([9]).

Le même Medici, dans une lettre d'introduction "au lecteur juif", affirme que le Judaïsme post-biblique par pur caprice veut persister volontairement en une malheureuse cécité, raison pour laquelle il se résoud à écrire avec l'intention de faire comprendre à ses ex-coreligionnaires que ce qu'ils observent du Cérémonial n'est rien d'autre qu'une pure SUPERSTITION, puisqu'avec la venue du Messie le Cérémonial de l'Ancienne Alliance a cessé d'être en vigueur. Il proteste en outre que dans la narration des Rites et des coutumes juives il n'y aurait pas de parole qui ne soit pas le plus fidèlement tirée des livres les plus autorisés et authentiques de la Synagogue juive elle-même, c'est-à-dire le *Magazor* (ou Rituel), le *Sulchanharuh* et le *Talmud*.

LE PASSE: LA NAISSANCE CHEZ LES JUIFS

Aux quatre angles du lit des nouveaunés sont écrites en caractères hébreux les paroles: "Sanvi, Sansanvi, Samangalef, Adam, Eve, dehors Lilit".

Sanvi, Sansanvi et Samangalef sont pour les juifs les noms de trois anges; Lilit au contraire serait une sorcière: quand Dieu créa Adam, bien avant de créer Eve, il lui donna pour compagne une femme de terre qui s'appelait Lilit. D'après cette croyance Lilit se disputa avec Adam, ne voulant pas lui être soumise, blasphéma le nom ineffable de Dieu et s'enfuit. Dieu alors envoya ces trois anges pour convaincre Lilit de retourner à son mari, et, si elle obéissait, tout se terminerait bien alors que si elle désobéissait, cent diables mis au monde par elle-même (c'est-à-dire ses enfants) mourraient chaque jour. Elle refusa d'obéir et dit que sa mission serait celle de tuer les nouveau-nés (dix jours après leur naissance pour les garçons et trente jours après pour les filles), sauf ceux dont les noms seraient écrits sur quelque cédule. Elle accepta donc la peine prescrite, c'est-à-dire que mourraient quotidiennement cent de ses enfants. C'est en raison de cette croyance que les juifs écrivent dans les chambres des accouchées les noms des anges, pour obliger Lilit à ne porter aucun dommage à l'enfant à naître. Cette pratique met en évidence l'AVEUGLEMENT du Judaïsme talmudique, qui attribue au diable, pur esprit, la faculté de mourir ([10]).

LA CIRCONCISION

La nuit précédant la circoncision de nombreux hommes et femmes se réunissent dans la maison où le lendemain matin doit s'accomplir le rite. Après un bref discours du rabbin en l'honneur de la circoncision, tous jouent de la musique, dansent, mangent, boivent. Puis, alors que certains rentrent chez eux, les autres restent toute la nuit pour protéger le bébé des embûches de la sorcière Lilit. La pièce destinée à la circoncision est ornée de beaucoup de sièges, parmi lesquels il y en a un spécial sur lequel personne ne s'assoit; seul y est déposé le volume de l'Ancien Testament ouvert puisque les juifs croient qu'au moment de la circoncision le prophète Elie vient s'y asseoir ([11]).

Leon da Modena aussi confirme ce cérémonial. "Le matin [de la circoncision] sont préparés deux sièges ornés de soie, l'un pour le parrain, l'autre, d'après certains, au nom du prophète Elie, qui toujours invisible se retrouve dans toutes les circoncisions" ([12]).

L'exécuteur (*Mohel*) doit être un homme et est reconnaissable aux ongles des pouces plus longs que ceux des autres doigts. C'est lui qui entonne l'hymne de la circoncision qu'il chante avec les assistants. L'hymne terminé, le parrain s'assoit sur la

chaise qui lui est réservée; entre alors dans la pièce de la circoncision la marraine avec l'enfant sur les bras, accompagnée de nombreuses autres femmes, elle va vers la chaise préparée pour le prophète Elie, cru déjà là présent et le salue avec une profonde inclination. La chaise d'Elie étant donc laissée, la marraine porte l'enfant à l'endroit de la circoncision, le tend au parrain qui le prend, le pose sur ses genoux et commence l'opération pour laquelle on se sert aussi des longs ongles des pouces ([13]).

L'EDUCATION DES FILS

A douze ans les petits garçons reçoivent l'explication de quelques passages de l'Ancien Testament et sont instruits dans l'étude du Talmud: les plus doués s'adonnent à l'étude de la Cabale.

Dans le Talmud sont contenus des blasphèmes contre Dieu, non seulement contre Notre-Seigneur Jésus-Christ ([14]), mais aussi contre Dieu le Père: "Dieu fait oraison, …joue trois heures par jour, DISPUTE AVEC LES RABBINS ET RESTE VAINCU, les bienheureux au ciel ne croient pas en lui, …DIEU PEUT PECHER…"! Medici affirme ne pas avoir lu ces choses dans les livres des auteurs chrétiens, mais de "les avoir dans mon enfance apprises dans les livres [juifs]" ([15]).

L'AUTORITE DES RABBINS

Les jeunes juifs qui ont poursuivi les études sont appelés *Maschil* (savant), ou *Caver de Rab* (compagnon du rabbin); à un niveau plus élevé *Chaham*, c'est-à-dire rabbin ou sage. C'est parmi eux qu'est élu pour chaque ville un rabbin de la communauté (*Chaham de Kaàl*), chargé de résoudre les incertitudes concernant les choses permises, de célébrer les mariages, de déclarer les divorces et d'excommunier les délinquants ([16]).

LES PRETRES ET LES LEVITES

Avant que les juifs n'adorassent le Veau d'or dans le désert, tandis que Moïse parlait avec le Tout-Puissant (environ 1280 avant J.-C.), tous les premiers-nés étaient des prêtres consacrés au culte de Dieu, mais après le péché d'idolâtrie les LEVITES (de la tribu de Lévi) furent choisis à leur place, avec la différence qu'Aaron, ses fils et leurs descendants étaient destinés au sacerdoce,

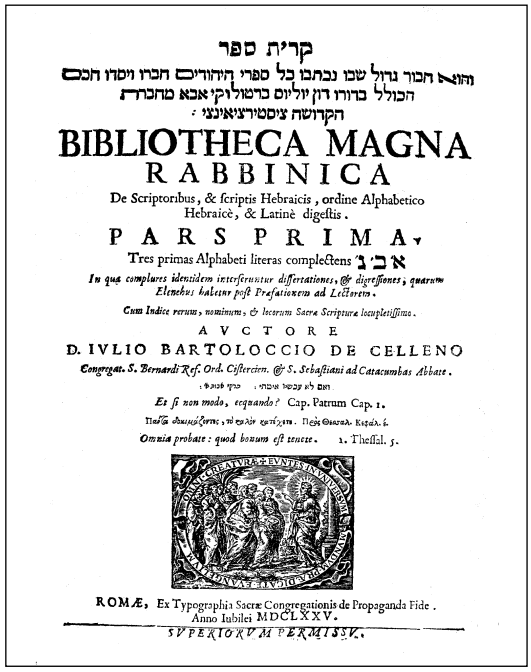
קרית ספר
והוא הכור גדול שבו נבחנו כל ספרי היהודים חברו ויסדו חכמי
הכולל ברורו דון יוליוס כרטולוקי אבא מחברת
הקדושה ציסטרציאנזי:
BIBLIOTHECA MAGNA
RABBINICA
De Scriptoribus, & scriptis Hebraicis, ordine Alphabetico
Hebraicè, & Latinè digestis.
PARS PRIMA.
Tres primas Alphabeti literas complectens א ב ג
In quâ complures identidem interseruntur dissertationes, & digressiones, quarum
Elenchus habetur post Præfationem ad Lectorem.
Cum Indice rerum, nominum, & locorum Sacræ Scripturæ locupletissimo.
AVCTORE
D. IVLIO BARTOLOCCIO DE CELLENO
Congregat. S. Bernardi Ref. Ord. Cisterc. & S. Sebastiani ad Catacumbas Abbate.
Ex si non modo, ecquando? Cap. Patrum Cap. 1.
Omnia probate: quod bonum est tenete. 1. Thessal. 5.
ROMÆ, Ex Typographia Sacræ Congregationis de Propaganda Fide.
Anno Iubilei MDCLXXV.
SVPERIORVM PERMISSV.

Le frontispice de la "Bibliotheca magna rabbinica" de l'abbé Giulio Bartolocci

alors que les membres des autres familles de la tribu restèrent de simples clercs consacrés au culte de Dieu. Ce sacerdoce de la FAMILLE d'Aaron de la TRIBU de Lévi dura jusqu'à la venue de Notre-Seigneur Jésus-Christ. "Il ne manque pas non plus de nos jours des juifs menteurs, qui se vantent faussement d'être des descendants de la maison d'Aaron, se font passer pour des prêtres…

Cela est tout à fait faux puisqu'AVEC LA DESTRUCTION DE JERUSALEM et du Temple ILS ONT [les juifs] PERDU LA CONNAISSANCE DE LA TRIBU, de manière à ce qu'il y en ait aucun qui puisse dire avec vérité d'être de telle ou telle tribu" ([17]).

LES PRIERES

Les juifs ont l'habitude de réciter le *Cadish*, qui est une "louange" à Dieu, à la fin de laquelle les assistants répondent: '*Amen*'. Les talmudistes enseignent qu'à ce moment Dieu secoue la tête et dit "Malheur au Père qui a envoyé les fils en esclavage et malheur aux fils qui sont privés de la table de leur Père" ([18]). C'est une habitude typiquement talmudique de juger Dieu comme impuissant et incapable de libérer un peuple de l'esclavage ([19])!

Quant à la MANIERE DE PRIER, les juifs n'ont pas la manière de chanter alternativement avec deux chœurs distincts, comme cela se fait au contraire dans l'Eglise, et pendant qu'ils prient ils ne restent jamais immo-

biles, remuant toujours la tête en avant et en arrière, ou à droite et à gauche. Dans la synagogue ils n'ôtent pas leur chapeau et pratiquent une oraison exclusivement vocale, l'oraison mentale n'existant pas. Medici parle aussi (en le confirmant) de l'homicide rituel ([20]).

LES SONGES

"La foi que les juifs prêtent au songe est une chose incroyable. Ils croient que la bonté ou la méchanceté du songe consiste dans le fait d'être bien ou mal interprété… La méthode qu'ils suivent pour annuler la méchanceté d'un songe, quand il est néfaste, est de jeûner le lendemain… Celui qui a rêvé jeûne tout ce jour, et vers le soir il va voir trois rabbins… à qui il dit sept fois…: "J'ai vu un bon songe". Et eux autant de fois répondent "Tu as vu un bon songe, et qu'il soit bon, Dieu fasse qu'il soit bon" …Les juifs sont si crédules aux rêves qu'il ne leur est permis à aucun titre de jurer le jour du Sabbat, excepté pour cause de songes…" ([21]).

La théorie des songes a aussi un rôle fondamental dans la psychanalyse freudienne, d'origine talmudico-cabalistique ([22]).

LE SERMENT

Les rabbins affirment dans le Talmud que Dieu demande pour lui l'absolution par le serment qu'il aurait fait de tenir comme esclave parmi les nations du monde le peuple israélite ([23])!

LA CONFESSION

Les juifs n'ont pas la confession auriculaire comme les catholiques, mais possèdent une certaine formule qui procède par ordre alphabétique, dans laquelle sont décrits tous les vices et les péchés que l'on peut commettre. Les rabbins exhortent les fidèles, au cas où ils ont commis un péché, à ce que, arrivés à la lecture de la formule où est désigné ce péché, ils le confessent à Dieu sans que personne ne les écoutent. La formule de la confession est récitée deux fois par jour, le matin et après le dîner, avec la tête un peu inclinée et la main gauche étendue sur les yeux ([24]).

LA FETE DU SABBAT

Dans son analyse Medici nous informe que les juifs "entendent célébrer le Sabbat, mais non SANCTIFIER le Sabbat…La manière dont…ils s'y préparent n'est pas de s'y préparer par des actes méritoires et vertueux, mais plutôt blâmables, puisqu'ils cherchent tout au long de la semaine, quel est l'aliment le plus savoureux au palais et l'animal le plus gras…" ([25]). Et encore, d'après l'enseignement des rabbins, durant le Sabbat tout juif aurait une âme en plus ([26]), ce qui justifie le conseil de manger plus (pour alimenter l'âme supplémentaire!) ([27]).

L'ENFER ET LE PARADIS

La Synagogue, à cause de la perte de l'assistance de Dieu, a perdu aussi l'unité de la foi, c'est pourquoi il est très difficile de trouver une concordance entre les rabbins même sur les doctrines religieuses.

Ceci est évident, par exemple, en ce qui concerne l'enfer; les théories et opinions sur lui sont très variées et peu en admettent L'ETERNITE. Le *Talmud* ([28]) nie l'éternité des peines pour les juifs, tous destinés au salut; les rabbins enseignent communément que pourvu qu'on persiste dans le Judaïsme, UN JOUR les peines des pécheurs morts dans le péché DEVRONT SE TERMINER. D'autres au contraire affirment que la peine de l'enfer dure seulement DOUZE MOIS!

Quant aux anges et aux démons, pour les rabbins, ce sont des créatures corporelles et matérielles qui se tachent de péchés de luxure.

LE PRESENT

"Mais aujourd'hui - se demandera le lecteur - les choses sont-elles encore ainsi?". Naturellement le juif talmudiste orthodoxe pense encore de cette manière et il n'est pas difficile de le prouver: même si un "catéchis-

Le frontispice de la "Synagoga Judaica" de Johannes Buxtorfius

me" de la Synagogue juive actuelle fait défaut, outre les traités fondamentaux déjà cités, on signale des livres de publication récente qui touchent certains des sujets objet de la présente étude.

Au sujet de la sorcière Lilit, on peut lire dans la *Piccola Enciclopedia dell'Ebraismo*: "LILIT, démon de sexe féminin, …apparaît souvent dans la littérature talmudique… Elle a la double fonction de séduire les hommes (même contre leur volonté…) et de mettre en danger les femmes enceintes en essayant de provoquer la mort des enfants nouveaunés… L'usage de se servir d'amulettes pour se protéger de LILIT est très répandu…" ([29]). Reste l'actuelle absurdité d'un démon (qui est un pur esprit) de sexe féminin et sa capacité de forcer la volonté de l'homme.

Sur la seconde âme du Sabbat on peut lire encore aujourd'hui: «Dès le commencement du "*Shabbath*", le juif resplendit d'une lumière particulière: Dieu lui accorde en effet une "AME SUPPLEMENTAIRE"» ([30]); et par ailleurs: "On considère aussi possible qu'UNE AME PUISSE ETRE COMPLETEE PAR UNE AUTRE. Ainsi on affirme l'idée de l'AME DU SABBAT, qui était ajoutée à l'âme que l'homme possédait tous les autres jours" ([31]). Et, d'après Gugenheim, "l'officiant récite la bénédiction sur le vin… dont le parfum a le but de retenir L'AME DE TOUS LES JOURS qui voudrait suivre… L'AME DU SHABBATH, quand elle s'en va" ([32]).

Sur la présence du prophète Elie à chaque circoncision on lit: "Une CHAISE SPECIALE est préparée POUR LE PROPHETE ELIE, …qui préside invisiblement la cérémonie…" ([33]); et encore "une chaise libre (…LA CHAISE D'ELIE) symbolise sa présence à la circoncision d'un nouveau-né…" ([34]).

Concernant ensuite la religion juive actuelle, les paroles de Elia S. Artom, écrites il y a une cinquantaine d'années et destinées "à diriger dans la pratique de la vie juive" sont éclairantes ([35]): «Israël est [toujours, n.d.r.] royaume de prêtres et nation consacrée. …Israël est prêtre en tant qu'il lui est confié une fonction à remplir… au milieu de tous les hommes; ISRAEL est consacré en tant qu'il est PLACE A UN GRADE PLUS ELEVE QUE LES AUTRES NATIONS… La fonction qu'Israël doit accomplir est… celle de préparer avec ses actes… la venue du temps où tous les hommes reconnaîtront de fait ce qu'on appelle… "royaume céleste", c'est-à-dire la souveraineté de l'unique Dieu [que nous savons être Jésus Lui-même, n.d.r.]» ([36]).

De ce principe ethnique de la mission d'Israël ([37]) il découle en conséquence que: "Le mariage ne peut avoir lieu qu'entre juifs. Une union entre un juif… et une personne étrangère au Judaïsme est… interdite… C'est une des normes qui ont le plus puissamment contribué à maintenir ferme l'organisation d'Israël: l'insertion dans la famille juive d'éléments, même très bien, d'une autre origine… ne peut que contribuer à l'assimilation d'Israël et donc… à sa destruction… Les juifs [donc], en tant que prêtres de l'humanité, doivent TOUJOURS constituer une MINORITE CHOISIE au milieu des autres. Bien plus, est de règle comme condition nécessaire pour faire partie du Judaïsme celle d'y appartenir depuis la naissance. L'œuvre de diffusion de ces principes… qui, au moyen d'Israël, devaient s'étendre… à tous les hommes, ne peut consister en une propagande faite par la parole pour amener les autres à embrasser le Judaïsme, mais dans l'action afin d'atteindre un degré élevé de sainteté, QUI NOUS IMPOSE à l'admiration des autres et FASSE NAITRE en eux LE DESIR DE SUIVRE NOS PAS" ([38]).

On peut dire que de nos jours cette aspiration s'est amplement réalisée.

LE SYSTEME JURIDIQUE

Le système juridique du Judaïsme est fondé essentiellement sur le Talmud babylonien; au cours des siècles, cependant, il a subi des codifications et des simplifications de la part de certains talmudistes célèbres qui ont réussi à transmettre fidèlement le SENS du texte d'origine, pas toujours accessible à tous à cause de sa complexité ([39]).

Le docteur Israel Shahak, président de la *Ligue Israélienne des droits de l'homme*, a écrit un intéressant appendice à l'article *La religion juive et ses attitudes par rapport aux autres Nations* ([40]), sous le titre *Lois talmudiques et rabbiniques contre les Nations* ([41]). Dans son écrit Shahak, se fondant sur le Talmud et sur ses meilleures codifications exactement citées, affirme que si le meurtre d'un juif est un crime capital, la situation change radicalement si la victime est un goy ([42]); en effet un juif qui tue un non juif est coupable seulement devant Dieu, et ce péché n'est pas punissable par un tribunal humain.

Déjà David Halévi ([43]), au XVIIème siècle, avait écrit sur le même thème que,

quand il s'agit d'un païen, "… il ne faut pas lever la main dans le but de lui faire du mal, mais on peut lui nuire indirectement, par exemple en retirant l'échelle s'il est tombé dans une crevasse" ([44]).

Quand en guerre on tombe sur un civil de la partie adverse, non seulement on peut, mais même on doit le tuer ([45]). Ainsi, si le devoir de sauver la vie à un juif d'après la *Halakhah* est primordial ([46]), il n'en est pas du tout de même pour les païens ([47]), bien qu'il soit défendu de les tuer directement.

Cette obligation de nuire aux non juifs subit des limitations au cas où, une fois découvert, cela peut susciter de l'hostilité contre les juifs: par exemple un médecin juif qui se refuserait de sauver la vie à un non juif ([48]).

La violation du Sabbat est permise pour sauver la vie d'un juif, alors que le Talmud interdit de sauver la vie à un goy même durant la semaine ([49]); ensuite il y a différents cas de conscience résolus selon la casuistique judaïque, comme, par exemple, la possibilité de violer le Sabbat pour sauver la vie de plusieurs personnes dans l'éventualité que parmi elles il y ait un juif ([50]).

D'après la *Halakhah*, les juifs ne doivent pas permettre à un goy de devenir supérieur d'un juif, et cette disposition s'applique même aux convertis au Judaïsme et à leurs descendants jusqu'à la dixième génération ([51]).

Les cadeaux aux goyim sont interdits, sauf s'ils servent pour obtenir quelque profit, dans ce cas ils perdent leur caractère illicite, alors que les critiques sur la conduite et sur l'habillement du goy sont toujours justifiées.

ETRE JUIF... AUJOURD'HUI

La voix autorisée du Grand Rabbin de Rome Elio Toaff a récemment confirmé et approfondi tout ce qui a été exposé ici, dans une interview accordée à Alain Elkann (enseignant de littérature italienne à la *Columbia University* de New York), dans laquelle il répond à ces questions: qui sont les juifs, est-ce un peuple ou une religion, en quoi croient-ils, etc.

Les réponses de Toaff sont d'une grande importance pour comprendre l'essence du Judaïsme actuel.

Tout d'abord le Professeur Toaff affirme que "les juifs… sont un peuple qui a sa religion" ([52]); LES DEUX CHOSES, PEUPLE ET RELIGION JUIVE, NE SONT JAMAIS SEPAREES, puisque les juifs sont liés entre eux non tant par la langue, que par la "religion et [par] l'appartenance au peuple juif" ([53]). L'IDENTITE JUIVE EST CONSTITUEE SURTOUT PAR L'APPARTENANCE AU PEUPLE JUIF, et même les juifs qui ne sont pas religieux maintiennent un lien solide avec le Judaïsme, précisément "en tant qu'ils appartiennent au peuple juif" ([54]).

Etre juif orthodoxe signifie accepter "tout ce qui est écrit dans la Torah et tout ce qui est écrit dans le Talmud" ([55]).

Le point fondamental du Judaïsme est, évidemment, le monothéisme, interprété de manière antitrinitaire. "L'unité de Dieu …l'unité de l'humanité" sont, selon Toaff, le fondement du Judaïsme. A la lumière de ceci il est donc facile de comprendre ce qui se cache derrière l'œcuménisme d'aujourd'hui, selon lequel les catholiques, les juifs et les musulmans adoreraient un seul Dieu et devraient par conséquent former un seul peuple ([56]).

Le peuple juif est encore aujourd'hui le peuple élu et a «la mission [d'être] "un royaume de prêtres, une nation consacrée", PRETRES DE L'HUMANITE et consacrés à la diffusion du monothéisme dans le monde» ([57]). Les prêtres de l'humanité, qui doivent répandre dans le monde entier l'idée du monothéisme antitrinitaire, se servent des "prosélytes de la porte" (ceux qui n'appartiennent pas au peuple juif mais en embrassent le "credo") pour le répandre partout.

"Le peuple juif est prêtre de cette religion monothéiste qui doit porter à tous, NON la religion JUIVE, mais la religion du Dieu unique. Dans le Talmud on dit que quand tous les peuples seront monothéistes, le Messie viendra sur la terre, c'est-à-dire à l'époque de la fraternité universelle" ([58]).

La religion du Dieu unique (ou du G.A.D.U.) n'est donc pas la religion juive, mais celle des noachides et la réalisation de la religion maçonnico-philantropique de fraternité universelle marquera non l'avènement du Messie mais celui de l'Antéchrist! La réponse à la question de Elkann, s'il ne serait pas mieux qu'il n'y eut qu'une seule religion le confirme: "C'EST NOTRE BUT. L'espérance du Judaïsme est d'arriver à cette grande religion universelle" ([59]), mais en sauvegardant le Judaïsme: "Les juifs ne veulent pas porter le Judaïsme à tous les peuples. LA RELIGION JUIVE EST POUR LE PEUPLE JUIF ET C'EST TOUT!" ([60]).

Les juifs ne peuvent pas manger la viande de porc, "...pour une raison de SEPARATION, puisqu'ils doivent ETRE SEPARES des autres", avec une sorte de discrimination ethnique et religieuse, et ceux qui ne suivent pas les préceptes ou qui ne sont pas pratiquants ne cessent pas pour cela d'être juifs, mais seulement "renoncent à être un peuple de prêtres" ([61]).

Pour Toaff le Messie est une époque ([62]). La même erreur qui causa le refus de Jésus-Christ persiste: si le Messie est le peuple juif, qui - comme Jésus - veut prêcher le Royaume des Cieux ouvert à tous, sans distinction de race, "il est coupable de mort", parce que, comme l'affirme le professeur Toaff: "L'époque messianique est... le contraire de ce que veut le Christianisme: NOUS VOULONS REPORTER DIEU EN TERRE, ET NON L'HOMME AU CIEL. Nous ne donnons pas le royaume des cieux aux hommes, mais nous voulons que Dieu revienne régner sur terre" ([63]). Pour que le Messie arrive parmi nous "il suffirait que tous les juifs, comme il est écrit dans le Talmud, respectassent et observassent deux Sabbats consécutifs tous ensemble une fois dans leur vie et le Messie serait déjà arrivé" ([64]).

Pour le Judaïsme-religion, le peuple et Dieu sont un unique objet de foi: "Pour rester de bons juifs, il faut avoir foi non seulement en Dieu, mais aussi dans le PEUPLE juif" ([65]).

Entrer dans la religion juive est difficile, parce que cela implique l'acceptation de "toutes les règles du peuple juif contenues dans la Torah", alors que celui qui est déjà juif peut, même en le restant, ne pas toutes les suivre: "CELUI QUI EST JUIF PEUT FAIRE CE QU'IL VEUT. Celui qui n'est pas juif et veut le devenir doit tout accepter" ([66]). C'est cela le point nodal du combat qui oppose depuis deux mille ans les Pharisiens à Jésus-Christ. Déjà Jean-Baptiste admonestait les Pharisiens et les Sadducéens en disant: "*Race de vipères, qui vous a montré à fuir devant la colère qui va venir? FAITES DONC DE DIGNES FRUITS DE PENITENCE. Et ne songez pas à dire en vous-mêmes: 'NOUS AVONS ABRAHAM POUR PERE'; car je vous le dis, Dieu peut, de ces pierres mêmes, susciter des enfants à Abraham. Déjà la cognée a été mise à la racine des arbres. Tout arbre donc QUI NE PRODUIT PAS DE BON FRUIT sera coupé et jeté au feu*" (Matth. III, 7-10).

Chaise d'Elie, utilisée durant la cérémonie de la circoncision (cette chaise se trouve à la synagogue de Bevis Marks à Londres).

Sur le concept de l'au-delà Toaff affirme que "la Torah parle de cette vie et NE PARLE JAMAIS DE L'AU-DELA" ([67]). Werner Sombart écrit également: "Il est bien connu que... le Judaïsme ignore l'Au-delà. L'homme peut donc éprouver le bien et le mal seulement en ce monde. Dieu, s'il veut punir ou récompenser, peut le faire seulement tant que l'homme vit sur la terre. Ici-bas, donc, le juste doit prospérer, ici-bas l'impie doit souffrir" ([68]).

Les juifs ensuite "ont confiance en cet esprit divin qui est en chacun de nous. Au moment où l'individu naît ...nous recevons quelque chose qui nous unit à Dieu" ([69]). On croit presque lire *Gaudium et Spes* n° 22: "Par son Incarnation, le Fils de Dieu s'est en quelque sorte uni Lui-même à tout homme".

Ensuite en ce qui concerne le rapport entre la Foi et les œuvres, le Judaïsme attribue une plus grande valeur aux œuvres qu'à la foi ([70]). Mais nous autres catholiques savons que si "la foi sans les œuvres est morte" (contre l'hérésie luthérienne), il est autrement vrai que "sans la foi il est impossible de plaire à Dieu" (contre le Pharisaïsme talmudique). Toaff insiste sur ce point: "L'homme se sauve à travers les œuvres; s'il y a la foi c'est mieux, mais si LA FOI N'Y EST PAS ET QUE L'INDIVIDU SE COMPORTE BIEN IL SE SAUVE EGALEMENT" ([71]).

Dieu n'est pas le Dieu personnel et transcendant, il est plutôt *l'anima mundi* immanent au monde et qui fait une seule chose avec lui: "Le concept de dieu est un concept très large dans le Judaïsme, ce n'est pas une personne" ([72]). Et encore: "Le péché originel dans le Judaïsme n'existe pas. Il existe le premier

péché de transgression, qui a été accompli par Adam et Eve… Il n'y a pas que nous aussi qui subissions les conséquences du péché originel. Parce que le PECHE ORIGINEL EST SEULEMENT POUR QUI N'EST PAS JUIF" ([73]). Il semble presque insinuer l'immaculée conception du peuple juif!

"Les racines de ce qu'est le Judaïsme actuel se trouvent dans le Talmud", qui cependant n'est pas un livre religieux, puisque "…c'est seulement une étude. …Il n'a rien à voir avec le rite, il n'a rien à voir avec la prière" ([74]); c'est en outre un texte que l'on commence à étudier à dix ans.

Toaff en vient ensuite à parler de la CABALE, dont le but est de découvrir le sens caché dans les paroles du *Zohar*, texte mystique et commentaire dogmatique de la Torah. D'après Toaff il n'y a plus un Sanhédrin général (le *Kahal*) qui puisse obliger tout le peuple juif, mais il existe des tribunaux locaux. Etudier la Cabale peut parfois être dangereux, comme il arriva à ce rabbin, dont le cas est cité dans le Talmud, qui "s'est engagé sur une mauvaise voie" ([75]), [peut-être parce qu'il est remonté à la Cabale pure que Dieu confia à Adam et qui est parvenue jusqu'à Jésus-Christ et, à travers les Apôtres et les Papes, jusqu'à nous, comme Tradition orale avec la même valeur que celle écrite].

Le *Zohar*, qui est la codification cabalistique la plus importante, et les livres qui s'y réfèrent, comme à un texte fondamental, ne sont pas des dogmes pour le Judaïsme: "Ceci est la beauté du Judaïsme. Si je ne suis pas satisfait et refuse quelque explication… du *Zohar*, je ne sors pas du Judaïsme, je suis tout à fait libre de l'accepter ou de ne pas l'accepter" ([76]). On dirait presque une sorte de LIBRE EXAMEN luthérien.

Le *Zohar* fut compilé et transcrit en Palestine par le Rabbin Shimon Bar Yohai; Toaff explique cependant que "il y a une quantité de théories là-dessus, parce que quelqu'un dit que la COMPILATION est une chose, et les TRADITIONS une autre". Par conséquent la théorie de Drach (et de très nombreux autres spécialistes) en ce qui concerne l'existence d'une Cabale pure donnée par Dieu à Adam et qui se transmet oralement à chaque époque, corrompue ensuite par les Pharisiens à partir du IIème siècle avant J.-C. jusqu'à devenir la Cabale impure du Judaïsme post-biblique, semble accréditée par Toaff, qui avance aussi une distinction entre spécialistes de la Cabale et cabalistes. Ces derniers en effet appliquent les théories mystiques de la Cabale à leur propre vie ([77]) pour atteindre des résultats déterminés qui surpassent la nature: "Il est resté très peu de soi-disant experts Kabbalistes [magiciens ou luciférien, n.d.r.], parce que appliquer ces lois… n'est pas si simple. …Mais JE PARLE ICI DE KABBALE ET JE NE DEVRAIS PAS. …Certaines choses ne s'enseignent pas, chacun les étudie par lui-même" ([78]). Et tandis qu'il confirme que la Cabale (impure) n'est pas une révélation divine mais "le fruit de la spéculation mystique du juif", il révèle aussi qu'il n'a rien appris de la Cabale par son père, bien que ce dernier ait été un grand spécialiste de la Cabale.

CONCLUSION

De tout ce qui vient d'être dit on peut déduire combien est fausse l'affirmation de Jean-Paul II faite à la synagogue de Rome le 13 avril 1986 selon laquelle les juifs sont "nos frères aînés DANS LA FOI d'Abraham", quand cette foi ils l'ont au contraire reniée par le Déicide, comme l'a montré clairement un juif converti sincèrement à la religion du Christ, Paolo Medici. L'actuel Judaïsme, comme nous l'avons vu, n'est pas la continuation de l'Ancien Testament, et n'est en aucune manière conciliable avec le Nouveau.

Prions donc Dieu Tout-Puissant qu'il daigne éclairer les Israélites et les accueillir dans l'Eglise du Christ.

Veuille la Très Sainte Vierge, victorieuse de toutes les hérésies écraser la tête du serpent infernal qui a réussi, en ces derniers temps, à pénétrer jusqu'à l'intérieur du Sanctuaire.

BIBLIOGRAPHIE ESSENTIELLE

LILIANA TREVES ALCALAY, *Contro il malocchio: molto aglio e vestiti tutti azzurri*, in Bollettino della Comunità Ebraica di Milano, mai 1995, p. 15.

S. N. EISENSTADT, *Civiltà ebraica*, Donzelli, Roma 1994.

M.H. LUZZATTO, *La voie de Dieu*, éd. Ramhal, Jérusalem 1993.

H. COHEN, *L'éthique du Judaïsme*, éditions du Cerf, Paris 1994.

ERICH FROMM, *La legge degli ebrei*, Rusconi, Milano 1993.

GILBERT DAHAN, *La disputa antigiudaica nel medioevo cristiano*, Ecig, Genova 1993.

"Riti e costumi ebraici", Anima supplementare del Sabato, in *Actualité Juive*, n° 399, 12/X/1994, p. 17.
Rabbi HATOUN, *Le chabbat*, Jérusalem.
S. BEN-CHORIN, *Il giudaismo in preghiera*, ed. Paoline, Milano 1988.
BEN ZION BOKSER, *Il giudaismo. Profilo di una fede*, il Mulino, Bologna 1969.
A. PENNA, *La religione d'Israele*, Morcelliana, Brescia 1958.
E. TESTA, *Usi e riti degli Ebrei ortodossi*, Franciscan Printing Press, Gerusalemme 1973.
C. FLEURY, *Costumi degli Israeliti*, ed. Fontana, Milano 1883.
B. Z. BOKSER, *Il Giudaismo*, Il Mulino, Bologna 1969.
A. UNTERMAN, *Dizionario di usi e leggende ebraiche*, Laterza, Bari 1994.
E. BAROUKH - D. LEMBERG, *Guide pratique du Judaïsme*, First, Paris 1994.
H. COHEN, *Religione della ragione dalle fonti dell'ebraismo*, ed. San Paolo, Milano 1994.
Y. HILLEL, *La foi, la Kabbale et la folie*, éd. Kodesh, Jérusalem 1994.
GADI LUZZATTO VOGHERA, *L'antisemitismo*, Feltrinelli, Milano 1994.
P. DRACH, *De l'harmonie entre l'Eglise et la Synagogue*, P. Mellier édit., Paris 1844.

Notes

1) LEON DA MODENA, *Historia di riti hebraici*, Venezia 1678, (réimpression photolitographique Forni, Bologne 1979).
2) PAOLO MEDICI, *Riti e costumi degli ebrei*, Torino 1737, VI, éd. 1874.
3) JOHANNES BUXTORFIUS, *Synagoga judaica*, Basilea 1680, (réimpression photolitographique, Hildesheim - Zürich - New York 1989).
4) DON GIULIO BARTOLOCCI, *Bibliotheca magna rabinica*, Rome 1675-83, 4 vol. ed Propaganda Fide. Cet ouvrage est d'une importance capitale. Bartolocci, (Viterbe 1616 - Rome 1687) fut un éminent orientaliste. Il fut l'élève du juif converti Giovanni Giona Galileo Battista, professeur d'hébreu à l'Université de Rome. Il entra dans l'Ordre cistercien sous le nom de Giulio di S. Anastasia et enseigna l'hébreu pendant trente ans au *Collegio dei Neofiti* à Rome. (Cf. E. FLORIT, article "Bartolocci Giulio", in *Enciclopedia Cattolica*, Città del Vaticano 1949, vol. II, col. 914).
5) PAOLO MEDICI, *op. cit.*, p. IV.
6) Ibidem, p. IV.
7) «Graetz également - écrit Adolfo Ottolenghi - …reprochera à Da Modena ce livre: l'*Historia*, d'après lui, il a rendu un mauvais service au Judaïsme». ADOLFO OTTOLENGHI, *Rassegna mensile di Israele*, sez. 2°, vol. VII. N° 7-8, nov.- déc. 1932, p. 289.
8) PAOLO MEDICI, *op. cit.*, pp. IV-V.
9) Ibidem, p. V.
10) Cf. PAOLO MEDICI, *op. cit.*, pp. 3-6. J. BUXTORFIUS, *op. cit.*, ch. 4, p. 85. DON GIULIO BARTOLOCCI, *op. cit.*, pp. 70-71. LEON DA MODENA, *op. cit.*, partie IV, ch. V, p. 94.
11) Cf. *Rituale ebreo*, Amsterdam 1649, p. 39.
12) L. DA MODENA, *op. cit.*, partie 3a, ch. 7, p. 100.
13) PAOLO MEDICI, *op. cit.*, pp. 6-18.
14) Cf. *Sodalitium*, n° 36, pp. 14-21.
15) PAOLO MEDICI, *op. cit.*, p. 27. Voir aussi les ouvrages de SISTO DA SIENA ou de GIROLAMO DA SANTA FEDE, *Bibliotheca Patrum*.
16) PAOLO MEDICI, *op. cit.*, pp. 34-36.
17) Ibidem, pp. 44-45. Cf. M. BLONDET, *I fanatici dell'Apocalisse*, ed. Il Cerchio, Rimini 1992, p. 135.
18) Ibidem, p. 65.
19) Cf. JONA, *Il concetto di Dio dopo Auschwitz*, ed. il Melangolo, Genova 1991.
20) PAOLO MEDICI, *op. cit.*, p. 75.
21) Ibidem, pp. 99-101.
22) Cf. LEON DA MODENA, *op. cit.*, ch. 4, n° 5.
23) PAOLO MEDICI, *op. cit.*, p. 108.
24) Ibidem, pp. 109-112.
25) Ibidem, p. 117.
26) Cf. *Talmud*, traité *Schabbat*, ch. 4°.
27) Cf. J. BUXTORFIUS, *Sinagoga judaica*, ch. 16, "De anima judeorum sabbatina"; et don GIULIO BARTOLOCCI, *Bibliotheca magna rabbinica*, tome 3, p. 412.
28) Traité "Sanhédrin", ch. "Chelec".
29) J. MAIER - P. SCHÄFER, *Piccola Enciclopedia dell'Ebraismo*, Marietti, Casale Monferrato 1985, p. 369.
30) C. SZLARMANN, *L'Ebraismo per principianti*, Giuntina, Firenze 1987, p. 112.
31) J. MAIER - P. SCHÄFER, *op. cit.*, p. 29.
32) E. GUGENHEIM, *L'Ebraismo nella vita quotidiana*, Giuntina, Firenze 1994, p. 73.
33) Ibidem, p. 147.
34) J. MAIER - P. SCHÄFER, *op. cit.*, p. 202. Voir aussi sur le sujet:
G. FOHRER, *Fede e vita nel giudaismo*, Paideia, Brescia 1984 et L. SESTRIERI, *La spiritualità ebraica*, ed. Studium, Roma 1987.
35) ELIA S. ARTOM, *Vita d'Israele*, ed. Israel, Roma 1993, 4a ed., préface.
36) Ibidem, pp. 1-2.
37) Cf. *Sodalitium*, n° 26, pp. 22-46.
38) ELIA S. ARTOM, *op. cit.*, pp. 172-193, passim.
39) Le plus ancien code talmudique est la *Misneh Torah* de Moïse Maïmonide (1180) alors que le plus autorisé, encore utilisé comme manuel est le *Shulan Aruk*, composé par le rabbin Yosef Karo à la fin du XVIème siècle.
40) Khamsin, n° 9, 1981, Ithaca Press, Londres.
41) Nous nous sommes servis de la traduction française publiée dans le livre *L'azyme de Sion*, du général Moustafa Tlass, Damas 1990.
42) ISRAEL SHAHAK, *op. cit.*, p. 311.
43) Il fut l'un des plus importants commentateurs du *Shulan Aruk*.
44) 'Tourey Zahav, Yoreh Deah' 158.
45) ISRAEL SHAHAK, *op. cit.*, p. 314.
46) Ibidem, p. 322.
47) *Talmud*, Traité 'Abodazgza', 26b.
48) ISRAEL SHAHAK, *op. cit.*, p. 323.
49) Ibidem, p. 323.
50) Ibidem, p. 327.
51) Ibidem, p. 341.
52) ELIO TOAFF - ALAIN ELKANN, *Essere ebreo*, ed. Bompiani, Milano 1994, p. 13.
53) Ibidem, p. 14.
54) Ibidem.

Un mohel exécutant la circoncision tandis que le sandek tient l'enfant

55) Ibidem, p. 22.
56) On pense à Assise 1986!
57) E. TOAFF - A. ELKANN, *op. cit.*, p. 34.
58) Ibidem, p. 56.
59) Ibidem, p. 59.
60) Ivi.
61) Ibidem, p. 36.
62) Ibidem, p. 38.
63) Ibidem, p. 40.
64) Ivi.
65) Ibidem, p. 46.
66) Ibidem, p. 49.
67) Ibidem, p. 86.
68) WERNER SOMBART, *Gli ebrei e la vita economica*, Padova 1989, vol. II, p. 80.
69) E. TOAFF - A. ELKANN, *op. cit.*, p. 86.
70) Cf. Ibidem, p. 87.
71) Ibidem, p. 88. C'est donc le Talmud la source de la théorie du "chrétien anonyme"?
72) Ibidem, p. 93.
73) Ibidem, p. 96.
74) Ibidem, p. 107.
75) Ibidem, p. 110.
76) Ibidem, p. 111.
77) Ibidem, p. 113.
78) Ibidem, p. 114.

SAUVE QUI... POUX!

Selon un décret du grand rabbin d'Israël, les juifs pratiquants peuvent tuer des poux durant le shabbat, sans transgresser le jour de repos hebdomadaire sacré. Mais, uniquement si le parasite se trouve sur la tête d'un être humain. Il est cependant interdit de se peigner pour isoler les poux, car la loi proscrit formellement tout travail du vendredi soir au samedi soir. En revanche, si le pou se trouve dans un vêtement, il faut l'ôter et le jeter "sans lui faire de mal". De même pour les rats, que la Torah interdit formellement de tuer pendant le shabbat, il faut les saisir par la queue "et les lancer au loin".

Le Progrès, 14.2.95

"Le Pape du Concile"

DIX-HUITIEME PARTIE: JEAN XXIII ET LES JUIFS. SUITE: DE JULES ISAAC A NOSTRA ÆTATE

Par M. l'abbé Francesco Ricossa

En sortant du Vatican, le "frère" Jules Marx Isaac était donc retourné à la loge avec "plus qu'un espoir": Jean XXIII lui avait promis une révision de la doctrine chrétienne sur les rapports entre Eglise et judaïsme. Il s'agissait maintenant de concrétiser cet engagement solennel. Cet article s'efforcera de suivre pas à pas les développements de cette manœuvre en suivant trois pistes: l'action directe et publique de Jean XXIII, celle du cardinal Béa délégué par lui aux relations judéo-chrétiennes le 18 septembre 1960, et enfin "l'accord secret" conclu en 1962-1963, accord qui trouvera son aboutissement dans la déclaration conciliaire *Nostra ætate*.

Deux allocutions et une bénédiction

Si l'on cherche dans les discours officiels de Jean XXIII la preuve du changement d'attitude décisif du Vatican vis-à-vis du judaïsme, on est en partie déçu. En cinq ans de pontificat, Jean XXIII n'a adressé que deux allocutions à des associations juives, le 18 janvier 1960 au *Congrès Mondial Juif* et le 17 octobre de la même année à l'association *United Jewish Appeal* des Etats-Unis ([1]). Habitués au rythme actuel des rencontres judéo-chrétiennes, nous sommes étonnés de tant de discrétion! Cependant le discours adressé aux 130 juifs de l'*United Jewish Appeal* sous la conduite du rabbin Herbert Friedman révèle déjà des erreurs doctrinales importantes; mais ayant déjà commenté cette allocution, je ne m'y arrêterai pas davantage ([2]). Plus que les élaborations théologiques, Jean XXIII aimait les gestes symboliques qui font meilleure impression sur les gens, qui s'impriment plus facilement dans la mémoire et qui ne nécessitent pas une rigoureuse justification doctrinale... C'est ainsi que "le 17 mars 1962, Jean XXIII passait en voiture sur le Lungotevere. A la hauteur de la synagogue il donna l'ordre au chauffeur de s'arrêter et de se garer le long du trottoir:

c'était un samedi matin et des groupes de juifs sortaient du temple après la prière. Le pape fit décapoter la voiture et les bénit, ce qu'aucun pape avant lui n'avait jamais fait"([3]). Le geste vaut plus que mille discours; la bénédiction accordée aux juifs devant la synagogue (de façon peu orthodoxe, car on bénit seulement les fidèles) a été considérée, à raison, par Jean-Paul II lui-même comme une anticipation symbolique de sa propre visite à l'intérieur du Temple israélite: "l'héritage que je désirerais recueillir maintenant, c'est celui du Pape Jean lequel, un jour où il passait par ici - comme l'a rappelé le Grand Rabbin - fit arrêter sa voiture pour bénir la foule des juifs qui sortaient de ce même Temple. Et c'est en cet instant que je voudrais recueillir cet héritage, alors que je me trouve non plus à l'extérieur, mais, grâce à votre générosité, à l'intérieur de la Synagogue de Rome. Après le pontificat de Jean XXIII et le Concile Vatican II, cette rencontre conclut, d'une certaine façon, une longue période sur laquelle il ne faut pas se lasser de réfléchir pour tirer les enseignements opportuns..." ([4]).

La réforme du rite du baptême des adultes

Avec la réforme du rite du baptême pour les adultes, un autre geste d'ouverture au judaïsme fut réalisé par Jean XXIII. Je n'en avais jamais entendu parler et je dois cette information à un auteur déjà cité dans les parties précédentes de cet article, Paul Giniewsky, auteur juif radicalement antichrétien dont le livre est cependant préfacé par le Père Jean Dujardin, le secrétaire, un peu embarrassé tout de même, du Comité épiscopal français pour les relations avec le judaïsme ([5]). A la page 330 de son livre, après avoir énuméré les mérites de Jean XXIII en ce qui concerne les juifs, Giniewsky parle de cette réforme liturgique: "(Jean XXIII) expurgea le cérémonial du baptême en supprimant les formules qui concernaient l'incroyance juive et l'erreur hébraïque". Voici de quoi il s'agit. Le 16 avril 1962, la Sacrée Congrégation des Rites promulgait un décret sur le nouveau rituel du baptême des adultes [AAS, 54, 1962, 315 à 338] dans lequel était pratiquement restauré l'ancien catéchuménat prévoyant un baptême par étapes. Il y a toutefois dans cette réforme une déclaration qui sent l'œcuménisme. Le nouveau rituel supprimait en effet la recommandation de l'ancien (titre II, Chapitre III, numéro 12) où l'on avertissait le ministre du sacrement de "faire connaître et détester la perversité de ses erreurs" à l'hérétique qui se convertissait au catholicisme ([6]). Dans le rite même du baptême, le converti devait abjurer et détester les idoles s'il venait du paganisme, la "perfidie mahométane" s'il était musulman, "la perversité hérétique" et les "sectes néfastes" s'il était protestant. Enfin si le néophyte venait du judaïsme, il devait déclarer avoir en horreur la perfidie judaïque et déclarer rejeter la superstition juive ([7]). Ces paroles dites par le prêtre qui baptise furent supprimées en vertu du principe précédemment énoncé selon lequel le catéchumène doit être instruit de la religion catholique, mais ne doit pas rejeter ses erreurs précédentes; principe qui oublie que la profession de la vérité et la détestation de l'erreur sont corrélatives: l'une exigeant l'autre. Comment concilier cette décision avec la doctrine catholique selon laquelle, dans la liturgie, il ne peut y avoir rien de contraire à la foi ou à la morale, rien de nocif pour les âmes?

Suppression du culte du Bienheureux André

Giniewsky signale une autre initiative de Jean XXIII, peu connue jusqu'à présent. Les lecteurs de *Sodalitium* connaissent déjà le thème de l'"homicide rituel" ([8]). Dans trois cas l'Eglise s'est prononcée par une Bulle de béatification. L'un des trois est celui du bienheureux André de Rinn, martyrisé en 1462, dans le Tyrol. Le Pape Benoît XIV en approuva le culte en 1755 avec la Bulle *Beatus Andreas*. «En 1961 - nous informe Giniewsky qui cite les études d'une religieuse, sœur Maria Despina, publiées en 1971 par la revue *Rencontre* - Jules Isaac avait transmis au cardinal Bea (...) un dossier complet sur l'église de Rinn, où figuraient toujours les statues au type caricatural représentant les colporteurs juifs accusés de l'assassinat d'Andreas (...), où l'on distribuait toujours les tracts revêtus de l'*imprimatur*, relatant le crime. Simon Weisenthal et diverses organisations juives et chrétiennes étaient également intervenues. Ces démarches aboutirent à une lettre secrète du 5 mai 1961 de Jean XXIII au supérieur du couvent de Wilten, et à des mesures: la suppression des statuettes, de la procession annuelle et de la messe à la mémoire d'André, et l'apposition d'une plaque, à l'entrée de l'église, précisant que "le peuple juif n'a rien à voir

avec le cas du bienheureux André de Rinn où il ne s'agit que d'une légende"». Pourtant dans un premier temps, l'épiscopat aurait éludé la demande de Jean XXIII. Quant à la population: «Les fidèles n'avaient pas accepté l'ordre papal en leur cœur, ils se sentaient l'objet d'une brimade obtenue sous la pression des Juifs» ([9]). Pouvons-nous donner tort au peuple fidèle? *Vox populi, vox Dei*!

Citant encore ladite sœur Despina, Giniewsky nous révèle également une autre intervention de Jean XXIII relative à un cas semblable à celui de l'"homicide rituel", la profanation des hosties consacrées; "L'une de ces légendes faisait la prospérité de la petite ville de Deggendorf en Bavière, dont l'église s'ornait de fresques détaillant un crime juif imaginaire remontant à 1337. Le pape ordonna en 1960 l'enlèvement des fresques et la suspension du pélerinage..." ([10]).

Le cardinal Bea et Nahum Goldman (26 octobre 1960)

Ce que nous avons rapporté jusqu'ici n'est rien cependant en regard du travail infatigable qu'effectua le cardinal Bea, expressément délégué par Jean XXIII, pour lier d'étroits contacts avec le monde juif. Penser seulement que, dans la période s'étendant de 1960 à 1964, le vieux cardinal à la santé branlante eut bien une trentaine de "contacts personnels, avec des particuliers ou avec des groupes représentant diverses organisations juives" ([11]) donne une idée du phénomène. Le premier de la liste eut lieu vraisemblablement un mois seulement après que Jean XXIII eut confié cette charge au cardinal. "Sans attendre que les Commissions préparatoires [au Concile] et le Secrétariat commencent leur travail ([12]), le cardinal Bea eut la première entrevue au sommet avec **Nahum Goldman**, président du *Congrès Mondial Juif*. L'entrevue se déroula à Rome, à la demande de Bea, le 26 octobre 1960. Je tire de la relation qu'en fait Goldman lui-même les passages les plus significatifs: "**Il me dit [Bea] qu'il avait demandé à me voir parce que le Pape avait l'intention de proposer à l'ordre du jour du Concile le problème des relations judéo-chrétiennes et qu'il l'avait chargé de lui préparer la chose.** (...) Dès le premier colloque, il montra qu'il comprenait bien l'importance historique et politique des relations chrétiennes-juives; il me fit part également de sa conviction que, dans ces relations, **un changement radical était nécessaire de la part de l'Eglise**, même si le processus devait être long et difficile. Pour sa part, **bien que prévoyant une violente opposition de la part de ses collègues de la Curie**, il ferait tout pour inciter le Concile à une attitude **nouvelle** et positive. Selon lui, le premier pas devait être le suivant: les organisations juives devaient lui envoyer par l'intermédiaire du Pape un *memorandum* demandant que le problème soit proposé à l'ordre du jour du Concile. Il me pria de m'employer à constituer un front juif unique (...). Il me pria aussi et plus particulièrement d'inciter les organisations juives n'appartenant pas au *Congrès Mondial Juif* à donner leur appui au *memorandum*. Je lui répondis que ce serait difficile, et en particulier, lui dis ma crainte que l'orthodoxie juive ne s'oppose à une telle démarche auprès du Vatican, ce qui rendrait la chose plus difficile encore. De plus, si une violente polémique devait en résulter à l'intérieur du judaïsme, la tentative de rapprochement se résoudrait au détriment des relations réciproques. Quoiqu'il en soit je lui promis de faire l'impossible et de rester en contact avec lui" ([13]). Le texte est révélateur. Avant tout, il s'agit d'une nouveauté, d'"un changement radical de la part de l'Eglise". De ce "changement" Jean XXIII est le responsable; il l'a voulu, orientant le Concile vers cette route de rupture déclarée avec la tradition ecclésiastique, malgré la "violente opposition", bien prévisible, des cardinaux. C'est Bea qui fut l'instrument de cette volonté de Jean XXIII, Bea qui n'était pas si ignorant sur la question juive que nous le veut faire croire le *Sidic* (Service international de documentation judéo-chrétienne) ([14]). Quant à la tactique proposée, c'est toujours la même, celle qui a fait ses preuves lors de la création du Secrétariat: un *memorandum* est envoyé à Jean XXIII; apparemment spontané il est en fait piloté et sollicité par Roncalli et Bea eux-mêmes. Restent enfin les obstacles de la part des intransigeants des deux camps: les juifs "orthodoxes", et les catholiques... orthodoxes! Pour ces derniers, ils partaient battus d'avance puisqu'ils avaient contre eux le pouvoir absolu de Jean XXIII en personne. Quant à l'orthodoxie juive elle serait plus difficile à convaincre!

Hostilité au "dialogue" de la part des juifs orthodoxes

La preuve en est qu'une année après la rencontre Goldman-Bea, le 18 novembre 1961, le quotidien israélien *Jerusalem Post*

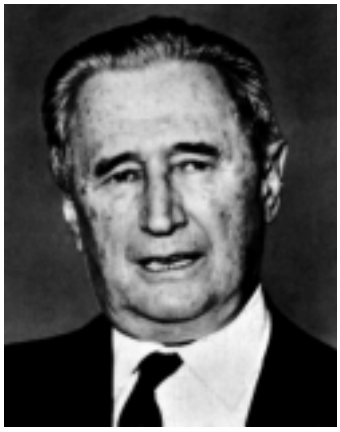

Nahum Goldman

écrivait encore: “Du côté juif, on ne fera pas facilement un pas dans le sens d’un rapprochement. La méfiance à l’égard des catholiques est grande surtout chez les juifs orthodoxes, mais sous peu le *Comité permanent de la Conférence des rabbins européens* consacrera son attention au problème qui a été soulevé [l’envoi au Concile d’observateurs juifs]. Le plus désireux de promouvoir la coopération est le grand rabbin de Rome, le rabbin Toaff, tandis que le grand rabbin du Commonwealth britannique, le rabbin Brodie, a exprimé son opposition à tout contact avec le Concile œcuménique dont le but est de statuer sur des questions doctrinales qui ne concernent que l’Eglise catholique” ([15]). La IIIème Conférence des rabbins européens tenue à Paris du 14 au 16 novembre 1961 sous la présidence du rabbin Brodie ne fut certes pas un chef-d’œuvre d’œcuménisme! Les rabbins rappelèrent “les conséquences désastreuses des mariages contractés en dehors de la loi judaïque et qui ont pour effet de désagréger la famille juive et de dissoudre nos communautés. La conférence a considéré avec une attention particulière le grave problème des demandes de conversion (...). En tant que gardiens et défenseurs de la Tradition, les rabbins réunis en conférence déclarèrent solennellement que, pour prévenir d’irréparables drames familiaux et préserver l’unité de la communauté, les mariages, divorces ou conversions n’auront de validité et ne pourront être reconnus que s’ils sont conformes, dans tous les détails, aux dispositions de notre code religieux. La Conférence conjure les fidèles de ne pas recourir pour les mariages, les divorces ou les conversions à des ministres du culte réformé, libéral ou de toute autre tendance, qui ne se sentent pas tenus à suivre la tradition authentique du judaïsme tel qu’il est défini par l’*Halakha*”. Tandis qu’avec le Concile les catholiques ouvraient les portes aux mariages mixtes et au courant libéral, les rabbins les fermaient toutes aux innovations contraires à la plus stricte tradition! Quant à la réponse aux *avances* des conciliaires, elle était tout aussi claire: “En raison de la publication par la presse de déclarations préconisant une participation juive au Concile œcuménique, la Conférence estime devoir rappeler que le judaïsme ne saurait en aucune manière intervenir dans le problème de l’unité chrétienne qui fait l’objet de ce Concile, et qui, par définition, ne peut concerner que les chrétiens. En accord avec l’ensemble du judaïsme, la Conférence a pris acte, avec satisfaction, des modifications récemment introduites par le Pape Jean XXIII dans la liturgie, tendant à supprimer le caractère offensant pour les juifs et la religion juive de certains textes de la liturgie catholique. Ces modifications manifestent à ses yeux la volonté sincère et bien déterminée du Vatican d’éliminer les préjugés et les malentendus” ([16]). Le message des rabbins est clair: nous sommes les gardiens de la Tradition judaïque, et nous ne bougeons pas de là; si les catholiques veulent changer et faire amende honorable, qu’ils le fassent: cela nous va bien ainsi ([17]).

Jean XXIII demande à Bea un schéma conciliaire sur les juifs... (1er février 1962)

Après cette digression sur l’attitude de l’orthodoxie juive, revenons au travail de Bea. Un grand nombre des trente entrevues enregistrées entre 1960 et 1964 se situent probablement dans le courant de l’année 1961, mais de celles-ci il n’est resté aucune trace (du moins je n’en ai trouvé aucune, si l’on exclue l’intervention d’Isaac pour l’affaire Rinn). Mais le 25 décembre 1961, avec la lettre apostolique *Humanæ Salutis* (sur laquelle nous reviendrons), Jean XXIII convoque le Concile Vatican II qui devra commencer le 11 octobre de l’année suivante. Le temps presse... et Bea intensifie ses contacts. Encore une fois, l’ordre vient de Jean XXIII en personne. “Dès avril 1961, le Secrétariat avait terminé les schémas sur quatre thèmes importants: l’appartenance des baptisés non catholiques à l’Eglise, la structure hiérarchique de l’Eglise, le sacerdoce de tous les fidèles et la place des laïcs dans l’Eglise, et enfin les aspects œcuméniques de quelques formules liturgiques”. Les schémas furent transmis aux Commissions

conciliaires compétentes qui devaient les examiner. Cependant, "à l'audience accordée au cardinal **le 1er février 1962 [**Jean XXIII] décide que le Secrétariat propose**ra** les schémas sur la liberté religieuse et celui concernant les juifs directement à la Commission centrale préparatoire, sans l'intervention d'aucune autre commission" ([18]). Jean XXIII a donc voulu les textes conciliaires sur la liberté religieuse (*Dignitatis humanæ*) et sur les juifs (*Nostra Ætate*). Il les a voulus dans leur forme la plus extrême (les schémas du Secrétariat furent plusieurs fois amendés et modérés avant d'être approuvés définitivement), de même qu'en attribuant l'exclusivité de cette matière au Secrétariat de Bea, et en court-circuitant la Commission doctrinale du Cardinal Ottaviani, il a voulu pour eux un traitement de faveur.

...et le B'naï B'rith en laisse une trace écrite! (27 février 1962)

Peu après, "le 27 février 1962, le *Memorandum* que le Cardinal avait demandé [le 26 octobre 1960] à Nahum Goldman fut consigné et présenté par le Dr. Goldman, du *Congrès Mondial Juif*, et par Label A. Katz, de la *Benai Berîth*, au nom de la *Conférence Mondiale des Organisations Juives*" ([19]). Evidemment, dans la préparation de *Nostra ætate*, les "suggestions" élaborées dans les Loges des *B'naï B'rith* seront prises en compte par Bea et Roncalli qui les avaient sollicitées! Les prêtres auteurs du texte réservé aux Pères Conciliaires et intitulé *L'Azione giudaico-massonica nel Concilio*, soutiennent que le mémorial "contient intégralement les thèses du *décret sur les juifs* présenté par le Secrétariat pour l'Union des Chrétiens à l'assemblée plénière du Concile" ([20]). En attendant de lire (ou de publier) le *Memorandum* présenté par le B'naï B'rith à Bea, contentons-nous de l'affirmation du fameux quotidien parisien *Le Monde:* "L'organisation juive internationale *B'naï B'rith* a manifesté le désir d'établir des relations plus étroites avec l'Eglise Catholique. Cet Ordre a soumis maintenant à l'Eglise une déclaration dans laquelle est affirmée la responsabilité de l'humanité entière dans la mort du Christ. Label Katz, président du *Conseil International des B'naï B'rith*, a déclaré que si cette déclaration est acceptée par le Concile, les communautés juives chercheront les moyens de collaboration avec les autorités de l'Eglise" ([21]). Après l'audience à Jules Isaac et la présentation du *Memorandum* Goldman-Katz, il n'est donc pas téméraire d'écrire que le document *Nostra Ætate* a été inspiré et commissionné par les loges maçonniques du *B'naï B'rith*.

L'affaire Chaim Wardi (Juin à Août 1962) enterre le décret sur les juifs

L'affaire du quartette Roncalli-Bea-Goldman-Katz avait donc le vent en poupe. Pour concrétiser leurs desseins, ces trois derniers se rencontraient à Rome, le lundi de Pentecôte qui cette année-là tombait le 11 juin. Le 12 juin, l'agence de Presse *Kipa* rapportait: "le professeur Nahum Goldman, président du *Congrès Mondial Juif* a rendu visite, lundi de Pentecôte, au cardinal Agostino Bea, président du *Secrétariat préparatoire du Concile* (*sic*) pour l'union des chrétiens. L'entrevue s'est déroulée à la résidence romaine du cardinal et a duré une heure. On ne possède jusqu'ici aucun détail sur l'entretien" ([22]). La même agence poursuit avec une autre nouvelle très importante qui dévoile partiellement l'objet des débats entre Bea, Goldman et Katz: "On apprend d'autre part que le Dr Chaim Wardi, jusqu'ici directeur du département des Affaires chrétiennes au ministère israélien des affaires religieuses, s'établira à Rome au mois de juillet. Il aura pour tâche de suivre de près le déroulement du IIème Concile du Vatican et plus particulièrement de s'informer de toutes les questions concernant les juifs qui pourraient être traitées par le Concile. Comme on le sait, le cardinal Bea a récemment déclaré à la presse étrangère, à Rome, que le secrétariat qu'il dirige s'était occupé, au cours de cinq séances, de quelques problèmes touchant le judaïsme" ([23]). En effet, depuis décembre 1960 déjà, le cardinal Bea se mettait en quatre pour réaliser, selon ses propres expressions, "le fait qui s'avéra tout simplement déterminant pour l'aspect œcuménique qui prévalut au Concile et qui contribua grandement à ses résultats œcuméniques", autrement dit "la présence d'observateurs venant d'Eglises et de Communautés ecclésiales non catholiques" ([24]). Avec la bulle de convocation du Concile, *Humanæ salutis* (25 décembre 1961), Jean XXIII annonçait publiquement la décision de faire participer au Concile ces "observateurs" non catholiques. Y aurait-il également des juifs? Un article du *Jerusalem Post* du 14 janvier 1962 lais-

sait entendre que oui: “certains milieux juifs - écrivait le quotidien israélien dans un article de Geoffrey Wigoder - (**plus politiques que religieux**) ont envoyé quelques émissaires discrets pour savoir si le Concile ne pourrait pas être le signal d’un certain rapprochement. Le Pape Jean a déjà montré du courage et de l’indépendance d’esprit en faisant supprimer diverses traces d’antisémitisme qui subsistaient dans la liturgie catholique et il est connu pour son attitude ouverte à l’égard des non-catholiques. Bien qu’on ne s’attende pas à ce que les juifs soient invités à prendre part au Concile, la presse a parlé de la possibilité de voir des observateurs juifs y assister; d’après le Vatican, ces observateurs ne seraient pas des porte-paroles d’organisations déterminées, mais ‘des experts de la loi et de la religion juive’ (...). Il est à noter que plusieurs membres du Secrétariat (pour l’union des chrétiens) sont des experts des relations judéo-chrétiennes. Notamment Mgr John Oesterreicher, directeur d’un institut d’études judéo-chrétiennes aux USA; l’abbé Leo Rudolph, de l’église de la Dormition du mont Sion, et le P. Demann, Français, qui a commencé une enquête sur 2000 manuels scolaires en français pour y relever leur enseignement en ce qui concerne les juifs” ([23]). Tandis que le Secrétariat travaillait sans interruption à l’“opération invitation observateurs”, et recueillait l’adhésion d’hérétiques et de schismatiques du monde entier, le gouvernement israélien voulut lui aussi envoyer le sien, toujours avec l’accord de Bea. Pourquoi s’inquiéter? Le plan semblait avoir pleinement réussi! En mars, Jean XXIII avait béni les fidèles sortant de la synagogue. Dans les milieux juifs italiens on exultait. Du 29 avril au 1er mai, à Castiglioncello, en Toscane, la *Federazione Giovanile Ebraica d’Italia* se réunit pour débattre la question de “Vatican et Judaïsme”. “L’importante initiative d’inviter les protestants à participer au prochain Concile œcuménique revêt, à mon avis, une profonde signification: la volonté du catholicisme de rouvrir le dialogue avec les non-catholiques en général... Cette ligne de conduite de l’Eglise romaine peut transformer son attitude à l’égard des juifs en reconsidérant les rapports entre l’Eglise et le judaïsme. Nous pourrions ainsi assister à l’ouverture d’un dialogue qui **ne viserait pas à la conversion des interlocuteurs**, mais à clarifier les positions des uns et des autres. Pour instaurer un semblable dialogue, et pour que l’opinion publique le comprenne, **il faut que l’Eglise**, naturellement sans changer sa théologie, **débarrasse son enseignement** de tout ce qu’il contient d’aversion envers les juifs, aversion qui a souvent donné naissance à des formes d’antisémitisme et qui est contingente, extrinsèque, et, qu’il me soit permis de le dire, antichrétienne. **En d’autres temps, ç’aurait été une folie de demander à l’Eglise un tel comportement. Aujourd’hui, non. Dès les premières années de son pontificat, Jean XXIII a manifesté une généreuse sensibilité à l’égard du problème juif**. On connaît, entre autres, la correction qu’il a fait apporter à la liturgie du Vendredi saint. **Cela n’est naturellement qu’un commencement, mais permet d’espérer qu’on continuera sur cette voie**...” ([25]). Bea, Goldman et Katz avaient pensé que, dans ce climat, l’envoi d’un observateur juif au Concile passerait... inaperçu! Mais le choix qui fut fait ne pouvait être pire. C’est en vain que Bea voulait faire passer la question juive pour exclusivement religieuse; nous avons vu le *Jerusalem Post* l’affirmer, l’intérêt porté par les juifs au Concile provenait des milieux politiques et non des milieux religieux. Et en effet l’observateur choisi par eux n’était pas seulement membre du *Conseil Mondial Juif*, mais aussi fonctionnaire du gouvernement israélien appartenant au Ministère des Cultes. Bien sûr, pour la circonstance, Wardi avait donné les démissions opportunes du ministère, mais la manœuvre ne trompait personne... Aussi l’annonce de l’arrivée de Wardi souleva-t-elle “une tempête de protestations de la part des Etats Arabes” ([26]) qui craignaient une ingérence du gouvernement sioniste dans les travaux conciliaires. Le résultat fut désastreux pour les intérêts juifs. La première conséquence toucha le schéma sur les juifs dont la préparation avait demandé à Bea deux années de labeur: “il tombait à l’eau du jour au lendemain” ([26]). En effet le 20 juin la Commission centrale préparatoire au Concile devait se réunir. Le cardinal Bea craignait de rencontrer quelques difficultés et il chercha à les prévenir. Il prépara donc un bref rapport sur le schéma *De Judæis*. Le Père Schmidt rapporte: “Dans ce rapport, le Cardinal mentionne **la charge explicitement conférée par le Pape au secrétariat et consistant à s’occuper des nombreux préjugés sur les juifs, répandus même parmi les catholiques, surtout le fait de les considérer comme ‘déicides’ et ‘maudits de Dieu’. (...)** Ensuite, faisant manifestement allusion à la tempête qui se prépare, le Cardinal ajoute: ‘C’est une tout autre ques-

tion d'établir si dans les circonstances concrètes il est opportun et prudent de proposer ce décret' et il rappelle les susdites inimitiés entre juifs et arabes, une situation 'sur laquelle l'Eminentissime Cardinal Secrétaire pourra fournir de plus amples détails'. Il est clair qu'en préparant son rapport, le Président du Secrétariat, prévoyait déjà ce qui allait arriver... ([27]) et qu'il prenait ses précautions en se couvrant de l'autorité de Jean XXIII. "L'Eminentissime Cardinal Secrétaire" d'Etat ne se laissa pas cependant impressionner. «Le procès-verbal de la Commission centrale du 20 juin rapporte sur un ton presque glacial une proposition du Cardinal Secrétaire d'Etat Amleto Cicognani: "Il a été examiné avec l'Eminentissime Cardinal Bea s'il convenait de présenter à cette Commission centrale et de compter au nombre des Actes du Concile œcuménique le 'décret sur les juifs' préparé avec tant de charité par ce même Cardinal. Il nous a paru inopportun... Aussi est-il proposé que le Concile ne tienne pas compte de ce décret et qu'il n'apparaisse pas dans les Actes Conciliaires" ([26]). Cicognani donnait deux motivations de cette inopportunité: que le décret ne se conformait pas au but du Concile (l'unité des chrétiens ne concernait pas les juifs); qu'il pouvait être interprété comme un appui politique à Israël, et provoquer ainsi la réaction des états arabes: "on en entend déjà les rumeurs", ajoutait-il, faisant allusion aux protestations contre l'envoi de Chaim Wardi à Rome en qualité d'observateur. C'est ainsi que "le schéma concernant les relations avec le peuple juif se trouvait absolument radié du programme du Concile" ([28]). La défaite fut rendue publique au mois d'août lorsque l'agence de presse Kipa, celle même qui avait annoncé triomphalement le parachutage à Rome de Chaim Wardi, dut annoncer que l'israélien resterait à la maison: «Contrairement à ce qui a été annoncé précédemment, Israël n'enverra pas d'observateurs au Concile. En effet le Dr Chaim Wardi (...) aurait dû suivre les travaux du Concile, et surtout se tenir au courant de toutes les questions qui pourraient avoir trait au judaïsme. Cette décision avait été prise par le gouvernement israélien. A la suite de certaines réactions de pays arabes, le gouvernement israélien est revenu sur sa décision et a déclaré ne pas être en mesure d'envoyer un observateur au Concile. Ainsi - déclare-t-on dans les milieux généralement bien informés - une "situation pénible" sera évitée au Vatican» ([29]). Comment soutenir, avec le cardinal Bea, que l'intérêt du schéma sur les juifs était seulement religieux si le J*erusalem Post* et le gouvernement israélien lui-même laissaient entendre exactement le contraire?

Label Katz, président du Conseil International du B'naï B'rith

Premières oppositions à l'ouverture aux juifs: politiques ou religieuses?

La première opposition manifestée contre le schéma conciliaire sur les juifs fut le fait du Cardinal Cicognani. Bea tint à nous préciser que «le schéma avait été supprimé du programme du Concile "non pour les idées et la doctrine qui y étaient exposées, mais seulement à cause de certaines circonstances politiques malheureuses du moment"» ([26]). Son secrétaire et biographe, le père Schmidt, est du même avis: "L'affirmation de R. Kaiser selon laquelle c'est le Saint-Office qui fut l'instigateur de la réaction des Pays arabes est sans fondement", écrit-il ([30]). Certes les pays arabes n'avaient pas besoin du Saint-Office pour être incités à une réaction contre Israël! Le cardinal Bea et le père Schmidt ont-ils cependant raison de soutenir que l'opposition manifestée au schéma sur les juifs n'eut pas de motivations doctrinales, mais seulement des motivations d'opportunité politique? C'est ce que semble dire le Cardinal Cicognani lui-même... Pourtant il est permis d'en douter. Voici ce que dit le père Schmidt à propos tant de l'importance religieuse du schéma que des oppositions "démesurées" à ce schéma: "tous les documents préparés et soutenus par le Secrétariat ne sont pas sans avoir coûté bien de la peine et procuré bien des angoisses - ceci vaut particulièrement pour le document sur la liberté religieuse. Or le Cardinal ne s'était occupé d'aucun comme de la susdite déclaration [*Nostra ætate*], et plus spécialement de la partie concernant le peuple juif. (...) Aussi, la **bataille** pour ce document et les vicissitudes **dramatiques** à travers lesquelles il dut passer se répercutèrent beaucoup plus profondément au plus intime

de son être" au point que lui-même déclarait: "si j'avais pu prévoir toutes les difficultés que nous devions rencontrer, je ne sais pas si j'aurais eu le courage de me lancer sur cette voie". Comme le déclara encore Bea, il s'agissait du "problème bimillénaire, aussi vieux que le christianisme lui-même, des relations de l'Eglise avec le peuple juif": question dogmatique et religieuse par excellence, même si la nécessité impérieuse d'en parler venait d'un motif d'ordre politique, "l'extermination épouvantable de millions de juifs par le régime nazi en Allemagne". Bea rappellera que le Concile ne s'est pas limité "à un décret purement pratique ou à une simple condamnation de l'antisémitisme"; il a posé le problème et fait reposer sa solution "sur de profondes bases bibliques" ([31]). Etant donnée l'importance, vitale pour le christianisme, d'une telle matière, comment s'étonner des "**difficultés et des obstacles incommensurables** qui ont tenté d'empêcher que le Concile se prononce sur cette matière délicate?" ([32]). Rien que des difficultés politiques? Schmidt lui-même se contredit lorsqu'il rapporte les paroles (déjà citées) que Bea adressait à Goldmann à propos des violentes oppositions qu'il prévoyait de la part de ses collègues de la Curie. Aussi me semble-t-il que, pour une fois, Zizola n'a pas tort lorsque, se référant aux motivations de Cicognani pour supprimer le schéma sur les juifs, il dit: "La rapidité avec laquelle cette motivation politique fut saisie pour écarter le schéma, la disproportion entre la prémisse politique et la conclusion - non le renvoi mais la suppression pure et simple du texte de l'horizon conciliaire - sembleraient plutôt signaler l'existence de difficultés internes autres et aussi d'une toute autre taille". A l'appui de ses dires, le Père Schmidt cite deux textes, un de 1948 et l'autre de 1950, préparés par le Cardinal Ottaviani pour le Concile que Pie XII avait pensé convoquer; dans ces textes les infidèles sont appelés à retourner "à la bergerie de Pierre" et les juifs "à reconnaître dans le Christ leur Messie universel et leur Rédempteur". Il s'agissait là évidemment d'"une vision nettement repensée par le schéma de Bea" ([33]). Mis à part Ottaviani (pas particulièrement sensible à la question juive, il manifesta même une certaine sympathie pour Israël d'un point de vue anticommuniste) ([34]), et mis à part les patriarches de rite oriental (vivant en pays arabes, ils pouvaient être plus sensibles aux motivations politiques), l'opposition vint surtout des laïcs et des prêtres catholiques (en particulier mexicains et français) et, parmi les Pères conciliaires, de Mgr Luigi Carli, alors Evêque de Segni (transféré ensuite à l'archidiocèse de Gaëte) ainsi que de Mgr Marcel Lefebvre et de Mgr Geraldo de Proença Sigaud. Sur ceux-ci la motivation politique n'avait donc pas de prise, et leur opposition concernait le schéma lui-même, plutôt que son opportunité politique (mais ceci n'entre pas véritablement dans notre sujet puisque c'est après la mort de Jean XXIII que le schéma sur les juifs fut discuté au Concile).

L'astuce de Bea

Il existe une autre preuve à l'appui du fait que l'intervention du Cardinal Cicognani ne fut pas dictée uniquement par la crainte d'irriter la diplomatie arabe: c'est la seconde intervention de ce même prélat. "Juste au moment où se produisaient ces faits [la radiation du schéma conciliaire sur les juifs] il [Bea] préparait une étude dont le but était d'introduire plus spécialement les milieux catholiques au cœur du problème. Cette étude intitulée: *Les juifs sont-ils un peuple 'déicide' et 'maudit' de Dieu?* devait être publiée dans *La Civiltà Cattolica*, la fameuse revue des jésuites italiens qui à l'époque tirait à plus ou moins 16.000 exemplaires. On était arrivé à la deuxième épreuve lorsque le cardinal Secrétaire d'Etat pria Bea de surseoir à la publication pour ne pas irriter ultérieurement les Etats arabes" ([35]). Ici le problème arabe semble encore davantage une excuse: un article publié sur une revue n'a certes pas la valeur d'un document conciliaire! Mgr Willebrands a récemment révélé que Bea décida de se soumettre "seulement pour le moment", par crainte de compromettre les autres schémas auxquels son Secrétaire était en train de travailler, schémas sur l'œcuménisme et sur la liberté religieuse. Puis il trouva une solution astucieuse... «Voici comment le cardinal Willebrands décrit les faits: "L'étude de Bea ne devait pas sortir seulement dans *La Civiltà Cattolica*, mais aussi dans la revue allemande *Stimmen der Zeit* ainsi que dans la revue belge *Nouvelle Revue Théologique* de Louvain. Lorsque la publication dans *La Civiltà Cattolica* fut suspendue, la rédaction de *Stimmen der Zeit* insista pour avoir le texte. Il lui fut répondu qu'il serait mis volontiers à disposition à condition que quelqu'un d'autre signât l'article" ([35]). C'est ainsi qu'en octobre 1962 (le 11 octobre avait eu lieu l'ouverture

du Concile), bien qu'interdit, l'article de Bea parut à la barbe du Cardinal Cicognani sous le nom du Père Ludwig von Hertling (jésuite lui aussi). "Les choses ne s'en tinrent pas là", poursuit Willebrands. Comme par hasard, "l'article fut découvert par un juif de Gênes, Monsieur Raphaël Nahum et celui-ci obtint l'autorisation de le faire traduire en diverses langues et de le répandre. Il le fit traduire en anglais, en français et en italien. A l'automne 1963 il le fit diffuser parmi les Pères Conciliaires dont l'orientation fut ainsi en réalité notablement influencée par la substance du travail du Cardinal" ([35]). Pourtant Bea ne se contenta pas d'avoir tourné l'interdiction du Cardinal Cicognani en se servant de Hertling et de Nahum; il voulait agir directement en usant de son nom prestigieux. Aussi "ne se donna-t-il pas pour battu" et, un mois après l'interdiction il se rendait à Londres. Et c'est ainsi qu'au mois d'août, lorsque fut rendue publique la nouvelle que le Dr Wardi avait été renvoyé à la maison, Joël Cang, rédacteur du *Jewish Chronicle* demanda une entrevue au vieux mais pétillant cardinal. Bea, fidèle à son devoir, déclara qu'"il n'entendait pas accorder une entrevue proprement dite"... mais... qu'"il était prêt à expliquer pourquoi et de quelle façon l'Eglise Catholique était décidée (...) à traiter la question concernant le peuple juif" ([35]). Naturellement Bea ne dit pas la vérité. Il ne dit pas que le schéma avait été mis au panier. Il affirma même le contraire, soutenant que "l'incident concernant le renvoi du Dr Wardi" (...) "ne changerait pas le moins du monde l'attitude fondamentale et la politique de l'Eglise Catholique"» ([35]). Quant à "la raison pour laquelle l'Eglise s'était décidée à parler du problème juif" il raconta que l'Eglise Catholique ne voulait pas être en reste avec le *Conseil Œcuménique des Eglises* qui venait de condamner l'antisémitisme, cachant par contre que cette décision était intervenue à l'initiative des maçons du *B'naï B'rith*. Enfin, au cours de l'entrevue-qui-n'était-pas-une, il exposa sa thèse sur le "déicide", autrement dit celle d'Isaac, ni plus ni moins, que le Cardinal Cicognani lui avait interdit de divulguer ([36]).

Jean XXIII relance le schéma sur les juifs (13 décembre 1962)

C'est ainsi que du mois d'août au mois de septembre 1962, supporters et adversaires du décret sur les juifs jouèrent leurs cartes pour faire passer ou au contraire annuler définitivement le schéma et par la même occasion le plan que le *B'naï B'rith* avait conçu et commencé à mettre en œuvre avec la visite de Jules Isaac à Jean XXIII. Le temps pressait car le 11 octobre Jean XXIII inaugurait (avec un discours célèbre que je commenterai par la suite) la première session du Concile, la seule qu'il devait diriger. Lorsque le 8 octobre de la même année la première période conciliaire prit fin, rien n'était changé pour ce qui concerne le schéma sur les juifs depuis que Cicognani l'avait fait supprimer; la question juive, celle que Bea avait le plus à cœur, n'avait même pas été traitée au Concile, si l'on exclue l'intervention de l'évêque mexicain de Cuernavaca, Mendez Arceo, pour demander à l'Eglise un document de réconciliation avec les juifs et la maçonnerie ([37])! Mais c'est le *Secrétariat* de Bea dans son ensemble qui se trouvait alors dans une situation extrêmement délicate, et, comme il a été dit déjà, le cardinal devait agir avec "prudence et souplesse" ([38]). Puisqu'on ne pouvait plus présenter un schéma séparé, Bea pensa insérer celui qui avait été repoussé dans d'autres schémas comme celui sur l'Eglise ou celui sur l'œcuménisme; "pour ce qui regarde le schéma sur les juifs - dit le procès-verbal de la réunion du *Secrétariat pour l'unité des chrétiens* du 26 octobre, peu après l'ouverture du Concile - Son Eminence [Bea] pense qu'on pourra insérer en un endroit approprié ce qui était dit dans notre schéma" ([39]). Quelques jours auparavant, le 19 octobre, Jean XXIII avait donné encore une fois raison au Secrétariat de Bea, en confirmant que la compétence de celui-ci pour présenter des schémas ne se bornait pas à la phase préparatoire désormais conclue mais s'étendait au Concile même ([40]). Le moment était venu de reprendre les positions perdues avec la malheureuse "affaire Wardi"; aussi en décembre Bea pensa-t-il faire appel à Jean XXIII pour pouvoir proposer à nouveau le schéma sur les juifs rejeté en juin. Entre-temps, "le 13 décembre 1962 - écrit Zizola - de retour à leur propres résidences, les Pères conciliaires avaient trouvé un gros volume de 617 pages envoyé par des inconnus. Sur la bande extérieure de la couverture, 'on recommandait respectueusement aux illustres Pères la lecture immédiate de la Préface et de Table des matières'. Le volume lançait une attaque contre de

prétendus 'pouvoirs occultes' cherchant à manœuvrer le Concile, pouvoirs eux-mêmes manœuvrés par des forces juives ([41]). Le titre du livre était *Complot contre l'Eglise* et l'auteur un certain Maurice Pinay, pseudonyme évidemment" ([42]). Contemporainement "une campagne antichrétienne explosait dans l'Etat d'Israël sous la forme d'un complexe 'antimissionnaire'. La presse toute entière, celle de la gauche comme celle de la droite politique et des milieux juifs les plus orthodoxes, dénonçait les moyens 'scandaleux' employés par les missionnaires pour convertir les Juifs (...). Un projet de loi était présenté dans le but de réduire aux seuls chrétiens les activités des diverses Eglises"; il était soutenu par ce même ministre des Cultes qui avait décidé l'envoi à Rome de Chaim Wardi ([43]). En ce mois de décembre 1962, Jean XXIII avait donc en mains tous les éléments pour décider en toute connaissance de cause. C'est alors, comme nous l'avons dit, que Bea "revint à la charge après la conclusion de la première session du Concile" (qui eut lieu le 8 décembre). «Dans la relation officielle avec laquelle en 1963 il présentait en assemblée conciliaire le schéma sur le *Comportement des catholiques envers les non-chrétiens et principalement les juifs*, [Bea] rapporte à ce sujet: "Au mois de décembre dernier j'ai exposé par écrit toute cette question sur les juifs au Souverain Pontife Jean XXIII d'heureuse mémoire. Et peu de temps après le Pape me signifiait sa pleine approbation". **Comme on le voit, le Pape avait mis la même promptitude à répondre qu'à procéder à l'institution du Secrétariat.** Sur une feuille sans en-tête datée du 13 décembre, écrite entièrement de sa main, le Pape disait: "**Lu avec attention ce rapport du cardinal Bea, tout à fait d'accord sur la gravité et la responsabilité d'une prise de position de Notre part.** Le *Sanguis ejus super nos et super filios nostros* n'attribue à aucun croyant en Jésus-Christ la dispense de s'intéresser au problème et à l'apostolat pour le salut de tous les fils d'Abraham comme de tout être vivant sur la terre. *Te ergo quæsumus Tuis famulis subveni, quos prætioso sanguinæ redemisti. Ioannes XXIII PP.*"» ([44]). Ce texte de Jean XXIII est ambivalent. La seconde partie semble orthodoxe et, comme l'écrit le Père Schmidt, "contient certes de quoi troubler le lecteur juif". Mais, explique ce même Schmidt à la suite d'Oesterreicher, "quiconque connaît le pape Jean XXIII comprendra sans équivoque qu'il s'agit d'une expression de sa charité, formulée avec sa simplicité habituelle bien éloignée de toute visée prosélytique". Pour un catholique au contraire, la première partie est absolument déconcertante, puisque Jean XXIII y reconnaît être "tout à fait d'accord" avec un texte de Bea "lu avec attention", un texte qui est inconciliable avec la doctrine catholique! Aussi Schmidt conclue-t-il à juste titre: "**L'important est qu'avec ce simple texte le pape Jean XXIII remettait le problème à l'ordre du jour du Concile, se faisant pour la seconde fois le père spirituel du futur document conciliaire**" ***Nostra ætate*** ([44]).

Développement des relations judéo-chrétiennes jusqu'à la mort de Jean XXIII (juin 1963)

Nous l'avons vu, c'est après la clôture de la première session conciliaire que fut prise cette importante décision de Jean XXIII. Il ne devait plus en présider aucune; la seconde session, où fut pour la première fois examiné en assemblée le schéma sur les juifs, se déroula sous le pontificat de son successeur Paul VI. Jean XXIII était mort entre-temps, en juin 1963. Il nous reste donc à examiner les derniers six mois de gouvernement de Jean XXIII du point de vue des relations avec le judaïsme. Ce furent des mois d'activité intense pour le cardinal Bea entièrement soutenu et encouragé par Roncalli. Le 16 février 1963 par exemple, Bea avait une nouvelle entrevue à Rome avec le Président des *B'naï B'rith*, Label Katz, pour modifier à la lumière des nouveaux événements "le plan initial établi en 1962" ([45]). Selon plusieurs auteurs, en cette occasion, ou en une autre, Jean XXIII reçut Katz en audience ([46]). De toutes les rencontres intervenues ces mois-là, "la plus importante et la plus significative" ([47]) eut lieu à New York le 31 mars 1963 dans le cadre d'une visite de Bea aux USA, "point culminant de l'activité personnelle du Cardinal" en cette période ([48]). Point culminant de son activité parce que "dans cette visite - poursuit Schmidt - sont représentés tous les champs les plus variés de l'activité du Président du *Secrétariat pour l'union des chrétiens* commentés jusqu'ici: qu'il s'agisse de l'œcuménisme, des relations de l'Eglise avec le peuple juif", du "nouveau thème" du "problème de la rencontre des hommes en tant qu'hommes

sous la souveraineté d'un Dieu personnel et, comme conséquence, du problème de l'unité de l'humanité aussi du point de vue simplement humain" ([48]); en clair, ce voyage inclue l'ouverture aux hérétiques, aux juifs et aux maçons. Etant donnée son importance nous allons nous y attarder. Remarquons d'abord avec Schmidt qu'"il existe de tout le voyage un **compte rendu confidentiel** et qui pour le moment le demeure"; des faits demeurent donc, qui en 1987 encore, date de la parution du livre de Schmidt, ne pouvaient être révélés! Contentons-nous de ce qui est du domaine publique (ce qui ne veut pas dire connu de tout le monde, loin de là!). L'origine de la visite serait à rechercher dans les activités de l' "**Entrevue *Agape***". De quoi s'agit-il? «Bea nous en explique lui-même le concept: "Il s'agit d'une initiative qui entend promouvoir le dépassement d'idées préconçues, de suspicions et de ressentiments de quelque origine qu'ils soient, au moyen de rencontres fraternelles inspirées de respect mutuel fondé à son tour sur la reconnaissance de la dignité de la personne humaine, de ses droits et de ses devoirs, sous la souveraineté d'un Etre Suprême Personnel, Dieu, Père prévoyant et bienveillant de tous les hommes"». On ne pourrait pas mieux décrire l'activité d'une vénérable Loge anglo-saxonne! Si ce n'est, poursuit Bea, que l'*Agape* «s'inspire aussi, entre autres, de l'idée exprimée par le pape Jean XXIII dans le radio-message de la vigile du Concile (11/09/1962), c'est-à-dire de l'idée "de la fraternité et de l'amour qui sont des exigences naturelles de l'homme imposées au chrétien comme règle de rapport d'homme à homme et de peuple à peuple"». C'est à la VIIème *Agape* tenue à Rome le 14 janvier 1962 que Bea fut invité pour la première fois; elle était organisée par l'Université d'Etudes Sociales *Pro Deo* dont le président était le père dominicain belge Felix Morlion, figure énigmatique et très intéressante sur laquelle nous reviendrons ([49]). A la VIIème *Agape* participaient des représentants de 17 religions ou confessions religieuses diverses; thème de la rencontre: "le dépassement des préjugés, de l'incompréhension, des antagonismes nationaux, raciaux, religieux et politiques". "Pour ce qui est des juifs italiens - écrit Toaff - la délégation était composée de moi-même, du président et du vice-président de l'*Union des communautés israélites italiennes*, tandis que les organismes juifs internationaux étaient représentés par l'*American Jewish Committee*. Dans le discours d'ouverture, le cardinal déclara que la raison d'être de cette rencontre était de rechercher la collaboration de tous les croyants en Dieu (...) citant le pape Jean XXIII (...). C'était là un langage nouveau qui sonnait agréablement à l'oreille des juifs..." ([49 bis]). "Lorsque, le 13 janvier de l'année suivante, il participe à la VIIIème *Agape*", Bea, pour la première fois, "parle explicitement de rencontres et de collaboration entre ressortissants de diverses religions sur la base de la foi commune en Dieu **et dans le respect réciproque de la liberté religieuse de chacun**". Le nombre des religions représentées était monté à 21, de sorte que Bea franchit une étape en parlant pour la première fois en public "du problème de la liberté religieuse". Cette conférence souleva jusque dans la presse romaine une furieuse polémique, car tout le monde s'était rendu compte de la contradiction entre la position de Bea et celle de l'Eglise catholique ([50]). Comment réagit Jean XXIII? Le Père Schmidt rapporte qu'après la VIIème *Agape*, il avait envoyé une lettre d'approbation signée du Secrétaire d'Etat ([50]). Après la VIIIème il fit pire, en adoptant quelques mois plus tard la position hétérodoxe de Bea sur la liberté religieuse dans la fameuse encyclique *Pacem in terris*. Que Jean XXIII ait approuvé les *Agapes* de Morlion, l'appui qu'il donna au voyage de Bea aux USA le confirme. Et oui, car (finalement nous y arrivons) c'est l'organisation d'une nouvelle *Agape* non plus à Rome mais à New York et dont Bea devait être le Président qui fournit l'occasion du voyage. Pour éviter de nouvelles critiques Bea déclara que ça n'était pas en sa qualité de président du *Secrétariat pour l'unité des chrétiens* qu'il présidait la rencontre, "mais seulement à titre personnel, en tant qu'individu aimant l'homme et l'humanité et désirant promouvoir la fraternité entre tous les hommes" ([51]). «La veille du départ pour les Etats-Unis, Bea est reçu en audience par le pape Jean XXIII. A la fin de l'audience il lui demande sa bénédiction. Surpris dans sa modestie bien connue, le Pape répond embarrassé: "Bénédiction... bénédiction, ça peut se faire: que le Dieu tout-puissant Nous bénisse...". Mais il accompagna le Cardinal de ses prières. En effet, après la mort du Pape, nous reçumes de son fidèle secrétaire, Mgr Loris F. Capovilla, la photocopie d'une feuille de calendrier de bureau, datée du 23 mars, sur laquelle était noté: "**Bon travail toujours du très digne Président du secrétariat pour l'unité des**

chrétiens, le très méritant Card. Bea qui part maintenant pour l'Amérique où l'attendent des occasions de faire beaucoup de bien. Mon cœur sent le besoin de l'accompagner en union particulière d'esprit et de prière"» ([52]). Le voyage dura dix jours, du 27 mars au 5 avril 1963, avec escales à Harvard, Boston, New York, Baltimore et Washington ([53]). Pour ce qui concerne notre sujet, deux rencontres sont significatives; elles eurent lieu toutes deux à New York. Dans la soirée du 31 mars, au siège du *Comité Juif Américain* ([54]), Bea rencontra les représentants des organisations juives, une douzaine de personnalités (...) un peu de tous les divers courants". "En cette occasion également l'atmosphère était vraiment excellente et fraternelle" ([55]), étant donné que Bea ne faisait que répéter les thèses de Jules Isaac: aucune responsabilité dans la mort de Jésus, aucun châtiment divin dans l'exil du peuple élu, aucune réprobation de son peuple par Dieu. Comment n'auraient-ils pas été contents d'entendre un cardinal démentir l'Eglise, se faisant l'écho des thèses préalablement mises au point par le "frère" Isaac? Le lendemain 1er avril eut lieu l'*Agape* qui réunit un millier de personnes parmi lesquelles, outre Bea, le maire de New York, Wagner, le gouverneur Rockfeller, le pasteur H. P. Dusen (protestant), Rabbi Abraham J. Heschel, professeur au Séminaire Théologique Juif, le musulman Zafrulla Khan et le bouddhiste U Thant, tous deux des Nations Unies, et enfin le Père Morlion. Thème (maçonnique) de la rencontre: *Civic Unity and Freedom under God*, c'est-à-dire *Unité Civique et Liberté sous l'autorité de Dieu*. La présence de Rabbi Heschel ([56]) est significative. Heschel admirait Bea au point de dire de lui, le canonisant presque: "l'exceptionnelle combinaison de sagesse, de savoir et de sainteté de cet homme vraiment supérieur en ont fait l'une des plus riches sources de consolation à une époque remplie de ténèbres. (...) Son nom demeurera cher au cœur du peuple juif et de tous les hommes de bonne volonté en tant qu'artisan inspiré de la compréhension religieuse; il restera pour toujours une bénédiction" ([57]). Tant d'admiration suppose une profonde connaissance! Et Schmidt écrit en effet: "A partir de novembre 1961, A.J. Heschel fut reçu à plusieurs reprises par le Cardinal à Rome" et "en tant que collègue scientifique de Bea et d'exégète comme lui, **il exerça une influence considérable sur l'élaboration de *Nostra ætate*"** ([58]). Pour la seconde fois nous avons un aveu d'importance capitale: ce document conciliaire que tous les catholiques devraient considérer comme l'œuvre du Saint-Esprit, ce sont les juifs qui l'ont écrit! Par ailleurs la collaboration d'Heschel et de Bea son "collègue" a été confirmée récemment de source juive. Rabbi Rosenberg écrit: "Dans son expérience de vie, Heschel appliqua les idéaux de ses écrits. Il fut en première ligne aux Etats-Unis dans la lutte pour les droits civils et comme adversaire publique de la guerre du Vietnam. **Il prit aussi une part importante au Vatican comme consultant dans les années soixante, lorsque l'Eglise catholique développait ses opinions actuelles sur le Judaïsme et les autres religions et sur la façon de les traiter dans l'enseignement de l'Eglise"** ([59]). Il n'y a donc aucun doute à avoir sur la véritable origine de l'important document du Concile Vatican II...

Dans les sous-sols de la synagogue de Strasbourg

A son retour des Etats-Unis, le cardinal Bea trouva Jean XXIII en bien mauvaise santé: il ne lui restait même plus deux mois à vivre. L'étude des rapports entre Angelo Roncalli et les communautés juives devrait donc se conclure avec le voyage du cardinal Bea aux USA. En réalité il reste encore beaucoup de choses à dire. Jusqu'ici nous avons seulement parlé des faits et des événements publics, ou de ceux qui le sont devenus par la suite comme la visite de Jules Isaac racontée dans le numéro précédent. Toutefois beaucoup de choses demeurent encore cachées et ce n'est que peu à peu et de manière fragmentée qu'elles viennent à la connaissan-

New York, 31 mars 1963: le cardinal Bea avec le rabbin Abraham J. Heschel

ce d'un nombre restreint de lecteurs attentifs. C'est seulement dans les années 1986-1987, par exemple, que l'on a pris connaissance de ce que, faisant référence à l'accord plus connu "Rome-Moscou" réalisé lui aussi sous Jean XXIII, Madiran a appelé "l'accord secret de Rome avec les dirigeants juifs" ([60]). Madiran se réfère à deux articles de Lazare Landau publiés sur *Tribune Juive*, hebdomadaire publié à Strasbourg et à Paris et dirigé par le rabbin Jacquot Grunewald, Le premier article se trouve dans le n° 903 (17-23 janvier 1986), le second, plus détaillé, dans le n° 1001 (25-31 décembre 1987). Ils seraient à citer en entier... Limitons-nous à une partie du second article: "Par une soirée brumeuse et glaciale de l'hiver 1962-1963 - écrit Landau - je me suis rendu à une invitation extraordinaire du *Centre communautaire de la Paix* à Strasbourg. Les dirigeants juifs recevaient **en secret,** au sous-sol, un envoyé du pape. A l'issue du shabbath, nous nous comptions une dizaine pour accueillir un dominicain de blanc vêtu, le R.P. Yves Congar ([61]), chargé par le cardinal Bea, au nom de Jean XXIII, de nous demander, au seuil du Concile ([62]), ce que nous attendions de l'Eglise catholique (...). Les juifs tenus depuis près de vingt siècles en marge de la société chrétienne, souvent traités en subalternes, ennemis et déicides, demandaient leur complète réhabilitation. (...) Le blanc messager (...) s'en revint à Rome porteur d'innombrables (autres) requêtes qui confortaient les nôtres. Après de difficiles débats (...) le concile fit droit à nos vœux. **La déclaration *Nostra ætate* n°4 constitua - le Père Congar et les trois rédacteurs du texte me le confirmèrent - une véritable révolution dans la doctrine de l'Eglise sur les juifs (...)". Depuis l'époque de la visite secrète du Père Congar en un endroit caché de la synagogue, une nuit d'hiver glaciale, la doctrine de l'Eglise a connu effectivement une mutation totale"** ([60]). Combien d'autres rencontres dans les sous-sols des synagogues, combien d'autres accords secrets pour "changer totalement la doctrine de l'Eglise" y eut-il ces années-là sous la responsabilité de Jean XXIII?

Responsabilité de Jean XXIII

Quelle fut donc la responsabilité de Jean XXIII? Se rendait-il compte de ce qu'il faisait en soutenant et en approuvant le cardinal Bea? Ou bien était-ce de sa part charité mal comprise? Ou bien désir de plaire et de faire plaisir? Les intentions de Jean XXIII nous échappent; elles ne sont connues que de Dieu qui a déjà rendu son jugement. Les faits, eux, demeurent. Quelles que soient les intentions, on peut se demander comment un authentique successeur de Pierre a pu:

1) Changer la liturgie catholique dans un sens œcuménique, supprimant systématiquement toute référence liturgique (et dévotionnelle) à une doctrine soutenue par l'unanimité des Pères?

2) Collaborer avec des associations objectivement antichrétiennes et liées à la maçonnerie, et les favoriser?

3) Approuver la doctrine contenue dans le schéma du cardinal Bea, doctrine plus explicite encore que celle effectivement "promulguée" par Vatican II ensuite dans la Déclaration conciliaire *Nostra ætate* ([63]).

Quelque temps après l'approbation définitive de la Déclaration *Nostra ætate*, des catholiques "traditionalistes" firent circuler parmi les Pères conciliaires un document de quatre pages portant la signature de 31 associations; il était intitulé: "Aucun concile ni aucun pape ne peuvent condamner Jésus, l'Eglise catholique, apostolique et romaine, ses pontifes et les conciles les plus illustres. Or la déclaration sur les juifs comporte implicitement une telle condamnation et, pour cette éminente raison, doit être rejetée". Dans le texte on pouvait lire entre autres: "Les juifs désirent maintenant pousser l'Eglise à se condamner tacitement et à se déjuger devant le monde entier. Il est évident que seul un antipape ou un conciliabule pourrait approuver une déclaration de ce genre" ([64]).

Si ça n'est pas Jean XXIII qui la promulgua officiellement, comme nous l'avons démontré, il l'approuva totalement. Ce qui pose un problème digne pour le moins d'approfondissements ultérieurs.

Saint Jean XXIII et Saint Jules Isaac

Nous comprenons alors l'enthousiasme d'un Giniewsky. A une nouvelle doctrine correspond une nouvelle Eglise, avec ses nouveaux Saints. Le Concile n'était qu'un début; comme le dit Jean-Paul II, il est en quelque sorte l'Avent au regard des événements du Troisième Millénaire. Pour cet avenir, on ne peut plus proche désormais, voici ce que propose Giniewsky: "Une Eglise abolissant la sainteté de saint Jean Chrysostome, à la langue de vipère; de saint

Louis qui préconisait de dialoguer avec les juifs en leur passant l'épée dans le corps; et remplaçant les saints sataniques, pourfendeurs et homicides, par de nouveaux saints: saint Jules Isaac et saint Jean XXIII. (...) Rien n'interdit d'espérer son avènement, de rêver un autre Jean XXIII qui prendrait pour nom-défi, nom-programme, nom-emblème Jean XXIV, convoquerait Vatican III et demanderait à l'Etat d'Israël, pour l'héberger, l'hospitalité de sa capitale unifiée et éternelle. Les chrétiens aimant les Juifs se réuniraient en concile de Jérusalem. Jean XXIV y proclamerait l'encyclique *Pro Judæis* affirmant haut et clair le lien du peuple juif avec sa terre retrouvée (...). Dans ce *Nouvel Evangile Juif* le pharisien Jeshua [Jésus] se dresserait contre la puissance romaine et mourrait pour la libération de son pays, Israël, et de son peuple, les Juifs. Leur injuste crucifixion, leurs deux millénaires de Passion y seraient déplorés. Serait avoué et désavoué ce qu'on a perpétré à Sainte-Gudule de Bruxelles, à Rinn, à Oberammergau, à Pulkau, à Ségovie, ce qu'on a prêché dans les catéchismes et les livres d'histoire... Tout serait mis en œuvre pour réhabiliter les Juifs calomniés et vilipendés. On dirait clairement qui sont les successeurs des crucificateurs romains et de Pilate. Les Juifs, depuis l'époque romaine, sont le plus ancien des peuples colonisés. Avec Jean XXIV, avec le Concile de Jérusalem, le temps de leur décolonisation serait venu. (...) Est-il utopique, sacrilège de vouloir ce temps nouveau? Il est nécessaire aux Juifs crucifiés comme aux descendants de leurs crucificateurs. L'espérer est une joie. L'attendre, une grâce. Il est juste, il est pertinent, il est actuel de croire à une telle transformation des rapports d'Israël avec la chrétienté. Jean XXIV ferait peut-être scandale, pour les seules âmes habituées. **Quand son œuvre sera accomplie, on s'étonnera qu'il ait fallu tant de siècles pour parvenir de la Passion selon saint Jean à la Passion selon saint Jules Isaac et saint Jean XXIII"** ([65]).

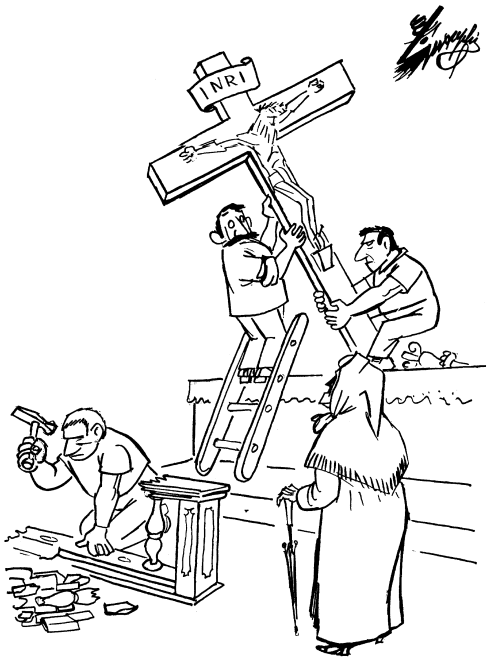

Vatican II: Liquidation.
"Les Pères conciliaires ont absout les juifs de l'accusation de déicide; en vertu du nouveau principe de la liberté religieuse, ceci ne sert plus à rien".

Dessin de Guareschi (septembre 1968)

Notes

1) Cf. *La Documentation Catholique*, 1960, colonnes 382, 1419-1420. Voir également: *Osservatore Romano* du 19/10/1960, éd. it.

2) Dans *Sodalitium* n° 26, p. 29-30. Un petit détail cependant: dans son discours, Jean XXIII se vantait d'avoir sauvé durant la guerre des milliers d'enfants juifs qui voyageaient sur un paquebot roumain. En réalité sa mémoire lui joue encore une fois un vilain tour; les réfugiés juifs (de tous âges) étaient au nombre de 769, et le paquebot sur lequel ils voyageaient ne "finit" pas en lieu sûr mais sauta sur une mine (*ibidem* p. 5).

3) GIANCARLO ZIZOLA. *Giovanni XXIII*. Laterza, Roma-Bari 1988, p. 221.

4) Il s'agit évidemment du discours de Jean-Paul II à la synagogue de Rome (1986) cité par le Père Rosario Esposito dans *Le grandi concordanze tra Chiesa e Massoneria*, ed. Nardini, Firenze 1987, p. 397. Cf. également l'interview du Rabbin Toaff à Francesco Viviano de la *Repubblica* (4 novembre 1994, p. 14): "il existe actuellement une entente qui n'a jamais été auparavant (...) le mérite en revient à Jean XXIII qui a été le premier pape à bénir les juifs à la sortie de la synagogue. Je me rappellerai cette scène toute ma vie, dit Toaff... Parmi les plus beaux souvenirs du Rabbin Toaff en Italie il y a l'entrée historique de Jean-Paul II dans la synagogue. Jusqu'à ce que nous soyions à l'intérieur - dit Toaff - cela me paraissait un songe, puis lorsque j'ai vu le pape qui entrait à mes côtés je me suis détendu...". Selon Mgr Loris Capovilla (*Giovanni XXIII nel ricordo del segretario Loris F. Capovilla*. Entrevue de MARCO RONCALLI, et documents inédits. Ed. San Paolo, Cinisello Balsamo 1994, pp. 34-35) Jean XXIII "se mit debout dans la voiture, retira son chapeau en signe de respect et de solidarité". Il ne précise pas si, oui ou non, il fit le geste de bénédiction attesté par tous les autres commentateurs.

5) PAUL GINIEWSKY, *La croix des Juifs*, éd. MJR

Genève 1994.

6) *Hæretici (...) rite baptizandi sunt; sed prius errorum suorum pravitatem agnoscant et detestentur...*

7) *... Sacerdos dicat: (...) Horresce Judaicam perfidiam, respue Hebraicam superstitionem.*

8) ABBÉ CURZIO NITOGLIA, *L'homicide rituel*, dans *Sodalitium* n° 29 , pp. 20 à 38.

9) P. GINIEWSKY, *op. cit.*, p. 270.

10) P. GINIEWSKY, *op. cit.*, p. 330. Des cas semblables à celui de Deggendorf ne manquent pas en Italie non plus: à Alatri, à Trani, etc... Un jour ou l'autre ils n'échapperont plus aux épurateurs...

11) STJEPAN SCHMIDT s.j., *Agostino Bea, il cardinale dell'unità*. Città Nuova, Roma 1987, p. 568. "La liste a été préparée à partir des agendas du Cardinal et de son secrétaire particulier" (*ibidem*), le Père Schmidt en personne.

12) STJEPAN SCHMIDT s.j., *op. cit.*, p. 355.

13) NAHUM GOLDMAN, *Staatmann ohne Staat. Autobiographie*. Köln-Berlin 1970, p. 378 ss. Cité par S. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 356. Pour d'autres renseignements sur Goldman (ou, selon certains, Goldmann), cf. ENCYCLOPEDIA JUDAICA, vol. 7, colonne 723-724 et vol. 17, col. 266. Né en 1895 en Lithuanie, il sera successivement allemand, hongrois, citoyen des USA, israélien et suisse. Il fondera l'*Encyclopedia Judaica* et le *Congrès Mondial Juif*. Il mourra en 1982.

14) Cf. *Sodalitium* n° 39, p. 21. Rappelons-le, ce même Goldman avait envoyé un télégramme au général des Jésuites à l'occasion de l'élévation de Bea au cardinalat (cf. *Sodalitium* n° 39, p. 21)) et le grand rabbin de Rome, Toaff, témoigne qu'il connaissait Bea de longue date: "Lorsque de Venise je me transférai à Rome [en 1951] je me mis à fréquenter pour mes études la bibliothèque de l'Institut biblique pontifical dirigée par monseigneur Augustin Bea, personne d'une exquise gentillesse qui me combla d'attentions. Nos relations se transformèrent bien vite en amitié..." (dans ELIO TOAFF, *Perfidi giudei. Fratelli maggiori*. Mondadori ed., Milano 1987, p. 215). Toaff poursuit en affirmant que, pour réparer le mal fait aux juifs par les allemands, Bea eut "l'idée de convoquer un Concile œcuménique". Vraiment, une telle ignorance de l'Eglise est stupéfiante chez une personne aussi cultivée que Toaff (seul le Pape peut convoquer un Concile!).

15) Cf. *La Documentation Catholique*, 1961, colonnes 1187-1188.

16) Cf. *La Documentation Catholique*, 1962, colonnes 150 à 152.

17) Les rédacteurs anonymes du dossier "réservé exclusivement aux Révérends Pères Conciliaires", et intitulé *L'azione giudaico-massonica nel Concilio* (*sine loco et data)*, souligne cette attitude des rabbins. Le cardinal Bea, lit-on dans le dossier, prétend que son schéma conciliaire n'a pas une finalité politique mais religieuse. Pourtant "il est vraiment étrange que le Secrétaire pour l'union des chrétiens n'ait pas pris de contacts avec les autorités religieuses du peuple juif telles que par exemple les Grands Rabbins de New York, de Londres ou de Rome, ou bien ceux de Jérusalem et de Tel Aviv qui sont les seules personnalités juridico-religieuses habilitées à établir des contacts de ce genre à un haut niveau. Alors que, par contre, dès le début le cardinal Bea établit des relations avec de hauts dirigeants politiques maçonniques comme Label A. Katz, Président mondial des B'naï B'rith, ordre maçonnique réservé exclusivement aux juifs, avec Nahum Goldman, Président du Conseil National Juif (*sic*) et avec d'autres hauts fonctionnaires de l'*American Jewish Committee*" (pp. 16-17). Le texte poursuit en citant les déclarations opposées "au rapprochement spirituel entre juifs et catholiques" du "Conseil Permanent des rabbins d'Europe", du "Conseil rabbinique d'Amérique", des rabbins des USA Feuer et Lelyveld, du Grand Rabbin de Jérusalem, etc.. Il ne faut cependant pas croire à une opposition trop marquée entre rabbins et organisations juives comme le B'naï B'rith; les tâches étaient seulement différentes: maintenir dans sa pureté la tradition religieuse juive en s'opposant au "dialogue" pour les rabbins, changer la tradition catholique au moyen du "dialogue" pour les B'naï B'rith...

18) S. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 374.

19) S. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 374, note 68. Le texte du *Memorandum* est rapporté dans le "Simposio card. Agostino Bea (16-19 décembre 1981)", Rome 1983, pp. 96 ss, avec une étude-enquête de la *Ligue Anti-Diffamation des B'naï B'rith*. Malheureusement je n'ai pas encore pu consulter les actes de cet intéressant Symposium, et prendre ainsi directement connaissance du *Memorandum*. Sur Label Katz (1918-1975), cf. *ENCYCLOPEDIA JUDAICA*, vol. 10, col. 825-826 et vol. 17, col. 644.

20) *Op. cit.*, p. 10.

21) *Le Monde*, le 19 novembre 1963; cité par AA.VV., *L'azione giudaico-massonica nel Concilio, op. cit.*, p. 11.

22) Cité par *La documentation Catholique*, année 1962, col. 1130. La présence de Katz est attestée par *L'azione giudaico-massonica*, p. 10, qui se base sur *La Civilta Cattolica* du 18 juillet 1964.

23) Cf. *La Documentation Catholique*, année 1962, col. 1130-1131.

24) S. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 377.

25) Texte italien complet (que je n'ai pas consulté) dans *La Civiltà Cattolica* du 16 juin 1962. Traduction française partielle dans *La Documentation Catholique*, année 1962, col. 1131-1132. Texte italien partiel et modifié (sans en avertir le lecteur) dans ZIZOLA, *op. cit.*, p. 221.

26) S. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 400.

27) S. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 401.

28) S. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 566.

29) Agence Kipa, 5 août 1962. Cité par *La Documentation Catholique*, 1962, col. 1130.

30) S. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 400, note 178, avec référence au livre de ROBERT KAISER, *Inside the Council. The story of Vatican II*. Londres 1963, p. 215.

31) S. SCHMIDT, *op. cit.*, pp. 564-565. Il n'est donc pas vrai que le Concile a traité seulement de "pastorale", et pas de questions dogmatiques qui touchent les données révélées!

32) S. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 566.

33) G. ZIZOLA, *op. cit.*, pp. 222-223.

34) Cf. EMILIO CAVATERRA. *Il prefetto del Sant'Ufficio*. Mursia, Milano 1990, pp. 109-110 et 143, où il compare les israéliens au héros biblique Judas Macchabée! Selon de Poncins (*Le problème des juifs au Concile*. Sine loco et data, p. 9) Ottaviani eut lui aussi une entrevue avec Jules Isaac avant l'audience de Jean XXIII même si cette entrevue n'eut aucune suite.

35) S. SCHMIDT, *op. cit.*, pp. 566-567. L'article du cardinal Bea a été intégralement publié par *La Civiltà Cattolica*, n° 3161 du 6 mars 1981. Mgr PIER CARLO LANDUCCI, membre de l'Académie Romaine de Théologie, réfuta l'article de Bea par un écrit intitulé *La vera carità verso il popolo ebreo* qui fut publié par la revue gênoise de théologie fondée par le cardinal Siri,

Renovatio, n° 3 [1982] pp. 369 à 373. Le texte de Landucci fut également publié par la revue française *La Pensée Catholique* n° 207 [1983]. La pensée du Cardinal Bea sur les relations "Eglise-peuple juif" est longuement exposée par S. SCHMIDT, *op. cit.,* pp. 589 à 613.

36) *La Documentation Catholique* (1962, col. 1132) reprend le résumé de l'entrevue du 10 août 1962 que fit l'agence de presse K.N.A. le 16 août suivant.

37) L'intervention de Mendez Arceo eut lieu le 6 décembre, deux jours avant la clôture de la session (cf. P. RALPH WILTGEN S.V.D., *Le Rhin se jette dans le Tibre.* Ed. fr. du Cèdre, Paris, 1976, p. 164). Selon *L'azione giudaico-massonica nel Concilio* (p. 2) que nous avons citée plus haut, l'évêque de Cuernavaca était lui aussi d'origine juive, "descendant des sefardi qui tentèrent de judaïser la population de Cotija au Mexique" (p. 9). Sur le phénomène des Marranes cf. ABBÉ CURZIO NITOGLIA dans "*Sodalitium"* n° 39, p. 4 ss.

38) Cf. S. SCHMIDT, *op. cit.,* pp. 611-612.

39) S. SCHMIDT, *op. cit.,* p. 567.

40) S. SCHMIDT, *op. cit.,* pp. 452 à 454. Le *Secrétariat pour l'union des chrétiens* apparaissait comme "un organe préconciliaire, et non comme un organe élu par le Concile. D'où la question: qu'adviendra-t-il des schémas préparés par le *Secrétariat*? (...) Il est significatif que, nonobstant l'activité convulsive du moment, le Pape ait fait communiquer par l'intermédiaire du Secrétariat d'Etat la réponse affirmative: quant à la compétence pour ce qui est des schémas, le Secrétariat était mis sur un pied d'égalité avec les Commissions conciliaires".

41) Evidemment Zizola cherche à susciter chez le lecteur l'indignation envers les *calomnies délirantes* du livre en question. Cependant nous avons vu que les interventions au Concile de la loge maçonnique *B'naï B'rith* ne sont pas une légende mais une réalité, inconnue à la plupart à cette époque, mais admise aujourd'hui tranquillement par les *B'naï B'rith* eux-mêmes.

42) G. ZIZOLA, *op. cit.,* p. 225. Cf. également S. SCHMIDT, *op. cit.* p. 612. Le livre de Maurice Pinay fut imprimé à Rome par le typographe Dario Detti avec une préface datée du 31 août 1962. Dans la préface même il est dit que la préparation du livre a duré 14 mois. De nombreuses traductions en ont été faites, en allemand, en espagnol, en portugais, etc. La traduction espagnole (même si la langue originale de l'écrit est justement l'espagnol) fut publiée avec l'*Imprimatur* de Mgr Juan de Navarrete, Archevêque d'Hermosillo (Mexique), en date du 18 avril 1968. A propos du livre de Maurice Pinay, voir également ABBÉ CURZIO NITOGLIA, *Le complot judaïco-maçonnique contre l'Eglise de Rome,* dans *Sodalitium,* n° 37, pp. 28 à 40.

43) G. ZIZOLA, *op. cit.,* p. 226.

44) S. SCHMIDT, *op. cit.,* p. 568.

45) *L'azione giudaico-massonica nel Concilio, op. cit.,* p. 10.

46) E. RATIER, *Mystères et secrets du B'naï B'rith,* Facta, Paris 1993; *L'azione giudaico-massonica nel Concilio, op. cit.,* p. 4: "Ce fut justement son actuel Président [du B'naï B'rith] Label Katz qui se mit en contact avec le Cardinal Bea, et celui-ci l'introduisit ensuite auprès de Sa Sainteté Jean XXIII".

47) S. SCHMIDT, *op. cit.,* p. 569.

48) Pour tout le voyage de Bea aux USA, cf. S SCHMIDT, *op. cit.,* pp. 464 à 470 et note 60 p. 464.

49) Anticipons pour le lecteur curieux: Morlion, probablement espion de la C.I.A., fut chassé de Rome par le Cardinal Pizzardo en 1960. Sa notoriété est due au rôle qu'il joua pour favoriser l'intervention de Jean XXIII dans l'affrontement opposant USA et URSS lors de la crise de Cuba, intervention qui constitua une étape importante de l'ouverture à gauche de Roncalli; cf. PETER HEBBLETHWAITE, *Jean XXIII, le pape du Concile,* éd. Le Centurion, 1988, pp. 490, 519.

49 bis) ELIO TOAFF, *op. cit.,* p. 215.

50) Cf. HEBBLETHWAITE, *op. cit.,* p. 519; SCHMIDT, *op. cit.,* p. 468; ZIZOLA, *op. cit.,* p. 223. Je reviendrai par la suite sur la question de la liberté religieuse.

51) En cette occasion Bea ajouta: "Je le fis d'autant plus qu'à l'époque n'existaient pas encore les deux Secrétariats institués plus tard par le Souverain Pontife [Paul VI] pour les contacts avec les religions non chrétiennes et avec les non croyants"; SCHMIDT, *op. cit.,* p. 468.

52) S. SCHMIDT, *op. cit.,* p. 469.

53) Quelques précisions pour le lecteur américain. Bea fut accueilli et soutenu surtout par l'archevêque de Boston, le cardinal Richard Cushing, puis par celui de Baltimore (membre du *Secrétariat*), Mgr Shehan et enfin par celui de Washington, O'Boyle. A Harvard, Bea rencontra des congrégationalistes et des méthodistes (27-29 mars) et à New York, au *Lutheran Center,* les représentants du *Conseil œcuménique des Eglises* (31 mars).

54) S. SCHMIDT, *op. cit.,* p. 569.

55) S. SCHMIDT, *op. cit.,* p. 466.

56) Abraham Joshua Heschel (1907-1972), juif polonais *hassidim*. Théologien et écrivain émigré aux Etats-Unis où il enseigna au *Jewish Theological Seminary*. Sur Heschel cf. HANS KÜNG, *Ebraismo,* Rizzoli, Milano 1993, pp. 451 à 459; ENCYCLOPEDIA JUDAICA, vol. 8, col. 426-427; ROY ROSENBERG, *L'Ebraismo, storia, pratica, fede*. Oscar Mondadori, Milano 1995, pp. 138 à 141.

57) S. SCHMIDT, *op. cit.,* pp. 839 et 841.

58) S. SCHMIDT, *op. cit.,* p. 612, note 179.

59) ROY A. ROSENBERG, *L'ebraismo, storia, pratica, fede*. Oscar Mondadori, Milano 1995, p. 139 (éd. anglaise: J*udaism, History, Practice and Faith*. 1990). Il ne faut pas confondre Rabbi Rosenberg avec l'idéologue du nazisme Alfred Rosenberg, condamné à mort à Nuremberg (1946) et auteur du livre violemment antichrétien intitulé *Le mythe du XXème siècle,* pas plus qu'avec les époux Rosenberg condamnés à mort aux Etats-Unis (1953) comme espions soviétiques.

60) Cf. *Itinéraires,* automne 1990, n° III, pp. 1 à 20. L'analyse de Madiran mérite d'être lue dans son entier.

61) Œcuméniste, représentant de la *Nouvelle Théologie,* il fut frappé par les mesures disciplinaires consécutives à l'encyclique de Pie XII, *Humani generis*. Jean XXIII par contre le nomma "expert" à Vatican II. Jean-Paul II l'a défini comme son maître à *Franchir le seuil de l'espérance,* et l'a nommé "Cardinal" en 1994. Il est mort le 22 juin 1995.

62) L'épisode se situe donc probablement avant le 11 octobre 1962, date du début du Concile, ou, en tous cas, peu après, lorsque le schéma sur les juifs était encore dans les limbes... pour tout le monde, excepté pour Bea et pour Jean XXIII.

63) La première version du § 4 de *Nostra ætate,* incluse dans le décret sur l'œcuménisme et présentée dans la seconde session du Concile (19 novembre 1963), la seconde version incluse au n° 32 de la déclaration sur les religions non chrétiennes présentée au début de la troisième session (28-29 septembre 1964), la troisième version approuvée comme n° 4 *de Judæis* de *Nostra ætate* le 20 novembre 1964, sont présentées avec la version définitive votée le 28 octobre 1965 dans le livre de MARIE-THÉRESE HOCH et BERNARD DUPUY, *Les*

Eglises devant le Judaïsme. Documents officiels 1918-1978, éd. du Cerf, Paris 1980, pp. 321 à 334. Malgré les atténuations et les changements (entre autres la disparition du mot "déicide" du texte conciliaire) le cardinal Bea a pu dire, à juste titre, que son texte a été "**fidèlement conservé quant à la substance**" (cf. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 585).

64) Texte cité par HENRI FESQUET dans: *Le journal du Concile*, Robert Morel éd., Forcalquier 1966, p. 988, qui reprend l'un de ses articles paru dans *Le Monde* le 16 octobre 1965. Dans cet article Fesquet affirme que parmi les signataires figuraient les revues *Itinéraires, Nouvelles de chrétienté,* et *Verbe* de la *Cité Catholique*. Les responsables de ces revues démentirent avec dédain (cf. *Itinéraires,* n° 98, décembre 1965, pp. 1 à 32; n° 99, janvier 1966, pp. 4 à 14) déclarant que le texte était un "faux" et une "provocation" d'origine progressiste. Dans le n° 95 de juillet-août 1965, pp. 2 à 41, Madiran avait déjà dénoncé les déclarations des progressistes annonçant pour décembre le futur schisme des intégristes qui n'accepteraient pas le Concile. Cependant, je ne pense pas que le texte cité ci-dessus soit un "faux" fabriqué par les progressistes; tout porte à croire par contre à une action des "traditionalistes" mexicains, à l'origine aussi du livre de "Maurice Pinay". Il n'en demeure pas moins que dès 1965 des voix s'élèvent pour déclarer le Siège vacant.

65) PAUL GINIEWSKY, *op. cit.*, pp. 385-386. Certains lecteurs penseront que Giniewsky délire. Qu'ils se rappellent les paroles prononcées par Modigliani en 1962: "En d'autres temps ç'eut été folie de demander à l'Eglise un tel comportement. Aujourd'hui non. Jean XXIII a fait preuve d'une généreuse sensibilité...". Impossible "d'enlever la sainteté" à des hommes canonisés par l'Eglise? Et pourtant le culte de Saint Simonin, du Bx Andrea de Rinn, du Bx Lorenzino de Marostica ont été supprimés. Sainte Catherine de Sienne et d'autres saints ont été critiqués; des excuses ont été demandées pour leurs "péchés"... Impossible de canoniser Jules Isaac? Et pourtant Jean-Paul II a préconisé l'insertion des non catholiques au Martyrologe... Que les romains furent seuls responsables de la crucifixion est déjà doctrine officielle de l'"Eglise". C'est nous qui sommes les déicides, comme le rappelle le *Nouveau Catéchisme*

L'OSSERVATORE ROMANO

Dans le dernier numéro de Sodalitium (n° 40 pp. 56-65) nous avons publié un examen attentif de la première des deux "encycliques" wojtyliennes de l'année 1995, 'Evangelium vitæ'; c'est maintenent le tour de la seconde, 'Ut unum sint', datée du 25 mai, Ascension de Notre-Seigneur. 'Evangelium vitæ' est sans conteste celle des deux qui met le plus en évidence les caractéristiques de la pensée du philosophe et théologien moraliste Karol Wojtyla, tout en demeurant fidèle aux orientations de Vatican II, et surtout de 'Gaudium et spes', alors qu''Ut unum sint' n'est ni plus ni moins que la répétition des grands documents conciliaires sur l'œcuménisme, plus particulièrement ceux mentionnés expressément comme tels par Jean-Paul II: Lumen gentium, Unitatis redintegratio et Dignitatis humanæ. Le commentaire d''Ut unum sint' devient donc un commentaire de Vatican II lui-même (d'Unitatis redintegratio surtout); l'ampleur et la complexité de la matière nous contraint à y consacrer plus d'un numéro de Sodalitium. Comme d'habitude, pour les citations nous donnerons le numéro de l'"encyclique" suivi de celui de la page de l'édition de "L'Osservatore Romano. Document" n° 22, 30 mai 1995, éd. fr.

ABRÉVIATIONS ET BIBLIOGRAPHIE:

Documents du Concile Vatican II:

DH: Déclaration sur la liberté religieuse *Dignitatis humanæ.*

LG: Constitution dogmatique sur l'Eglise *Lumen gentium.*

OE: Décret sur les Eglises Orientales Catholiques *Orientalium Ecclesiarum.*

UR: Décret sur l'œcuménisme *Unitatis redintegratio.*

Documents du Magistère:

AAS: *Acta Apostolicæ Sedis.*

MC: Encyclique de Pie XII *Mysticis Corporis.*

Denz.: Henrici Denzinger, *Enchiridion symbolorum definitionum et declarationum de rebus fidei et morum*, Herder, 31ème éd.

Denz. S.: c'est la 36ème édition du Denzinger, entièrement revue, par les soins d'Adolfus Schönmetzer.

E.P.: *Enseignements pontificaux*, Solesmes, Desclée, 1959.

Documents patristiques:

RJ: M.J. Rouët de Journel s.j., *Enrichidion Patristicum*, 8ème-9ème édition, Herder, 1932.

Auteurs:

Lettre: AA.VV., *Lettre à quelques évêques sur la situation de la Sainte Eglise et mémoire sur certaines erreurs actuelles*, Société Saint-Thomas-d'Aquin, Paris, 1983.

Beste: ULDARICUS BESTE, *Introductio In codicem*, D'Auria, Napoli 1961.

Billot: LUDOVICO BILLOT, S.J. *Tractatus de Ecclesia Christi*, gregoriana Roma 1927.
Congar: YVES CONGAR, *Le Concile de Vatican II, son Eglise, peuple de Dieu et Corps du Christ*, Beauchesne, Paris, 1984.
Jaeger: LORENZ CARD. JAEGER, *Le décret de Vatican II sur l'œcuménisme*, Casterman, Tournai, 1965.
Mura: ERNEST MURA, *Le Corps mystique du Christ*, Blot, Paris, 1936.
Naz: RAOUL NAZ, *Traité de Droit Canonique*, Letouzey et Ané Editeurs, Paris 1946.
Piolanti: MGR ANTONIO PIOLANTI, *La comunione dei santi e la vita eterna*, Libreria editrice fiorentina, Firenze, 1957.
Sipos Galos: STEPHANUS SIPOS LADISLAUS GALOS, *Enchiridion Iuris Canonici*, Herder 1960.
Zub.: VALENTINO ZUBIZARRETA *Theologia Dogmatico-Scholastica*, vol. I Theologia Fundamentalis, ed. "El Carmen", Vitoria 1948.

COMMENTAIRE DE L'"ENCYCLIQUE" *UT UNUM SINT* (PREMIERE PARTIE)

Ecoutons la voix du Pape: «Une fausse apparence du bien peut plus facilement, alors qu'il s'agit de favoriser l'union de tous les chrétiens, entraîner quelques âmes. N'est-il pas juste - a-t-on l'habitude de dire - n'est-ce pas même un devoir pour tous ceux qui invoquent le nom du Christ d'éviter les accusations réciproques et de s'unir enfin, de temps à autre, par les liens d'une mutuelle charité? Quelqu'un oserait-il affirmer qu'il aime le Christ s'il ne cherche de toutes ses forces à réaliser le vœu du Christ lui-même demandant à son Père que ses disciples soient "*un: **ut unum sint***"? (Jn 17, 21). Et le Christ n'a-t-il pas encore voulu que ses disciples fussent marqués et ainsi distingués du reste des hommes par le signe de l'amour mutuel: "C'est à cela que tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples si vous avez de l'amour les uns pour les autres" (Jn 13, 35). Plaise à Dieu - ajoute-t-on - que tous les chrétiens soient "**un**"; car, de la sorte, ils rejetteraient avec une efficacité beaucoup plus grande ce venin de l'impiété qui, en s'insinuant et se diffusant chaque jour davantage, prépare la ruine de l'Evangile. (...) Mais sous les séductions de la pensée et la caresse des mots se glisse **une erreur incontestablement des plus graves et capable de ruiner de fond en comble les assises de la foi catholique**». Et le Pape continue: «C'est le moment d'exposer et de réfuter une erreur qui est à la base de toute cette question et d'où procèdent l'activité et les multiples efforts des acatholiques pour confédérer, comme Nous l'avons dit, les églises chrétiennes. Les auteurs de ce projet ont en effet pris l'habitude de citer à tout propos cette parole du Christ: "Que tous soient un, **ut unum sint**... Il n'y aura qu'un seul bercail et qu'un seul pasteur" (Jn 17, 21; 10, 16); **comme si, à leur avis, la prière et le vœu du Christ Jésus étaient demeurés jusqu'ici lettre morte»**. Ce sont là, évidemment, les paroles du Pape Pie XI, dans la lettre encyclique *Mortalium animos* du 6 janvier 1928. Ce n'est pas un hasard si la "lettre encyclique sur l'engagement œcuménique" de Jean-Paul II commence justement par ces paroles fatidiques de Jésus: "***Ut unum sint***", suivie d'un point d'exclamation aussi enthousiaste qu'inhabituel (1, I). Mais est-ce dans le sens des œcuménistes condamnés par Pie XI en 1928 que Jean-Paul II interprète les paroles du Seigneur, ou bien, comme le laissent entendre les numéros 9 et 11 de son "encyclique", dans le sens orthodoxe, selon lequel cette note d'unité "*qui appartient à l'être même*" de l'Eglise (9, II) se réalise dans l'Eglise catholique ("*qui, au cours des deux mille ans de son histoire a été gardée dans l'unité avec tous les biens dont Dieu veut doter son Eglise...*" cf. n° 11, p. II)? Un autre passage de l'"encyclique" tend au contraire à l'interprétation hétérodoxe: "*La prière du Christ*", ***ut unum sint***, "*parle à tous **de la même manière**, en Orient ["orthodoxe"] comme en Occident [catholique et protestant]. Elle devient un impératif qui commande d'abandonner les divisions pour rechercher et **retrouver l'unité**, sous l'influence des expériences amères de la division*" (65, VIII). Dans ce contexte, l'Eglise apparaît divisée, privée d'unité, puisque l'appel du Christ à l'unité parle **de la même manière** aux diverses confessions chrétiennes, comme s'il n'y avait aucune différence entre l'Eglise catholique (qui possède l'unité et qui est l'unique Eglise du Christ) et les sectes hérétiques qui doivent revenir à cette unité catholique dont elles se sont séparées. Quelle est donc l'interprétation "authentique" d'*ut unum sint*? Celle des numéros 9 et 11 ou celle du numéro 65? Ce dilemne est d'une extrême gravité; pour le résoudre nous examinerons attentivement cette dernière "encyclique" wojtylienne.

I. LE MOUVEMENT ŒCUMENIQUE ET L'EGLISE

L'engagement œcuménique: une obligation, en conscience, pour tous, voulue par le Christ et le Saint-Esprit

L'engagement œcuménique dont traite l'"encyclique" *Ut unum sint* n'est pas facultatif, mais une obligation stricte pour tous. "*L'Eglise catholique considère dans l'espérance l'engagement œcuménique comme un* ***impératif de la conscience chrétienne*** *éclairée par la foi et guidée par la charité*" (8, II; 15, III). "*Il s'ensuit que la recherche de l'unité des chrétiens n'est pas un acte facultatif ou d'opportunité, mais une exigence qui découle de l'être même de la communauté chrétienne*" (49, VI). Se référant aux principes doctrinaux de l'œcuménisme, Jean-Paul II écrit: "*Reconnaître tout cela répond à une* ***exigence de vérité***" (12, II). Relativement à la prière œcuménique, il affirme: "la *préoccupation de l'unité ne peut être exclue*" de la prière (27, IV). Se référant à la prière après la Cène de Jésus, à l'***ut unum sint*** qui parlerait à tous "de la même manière", Jean Paul II enseigne qu'"*elle devient un impératif qui commande d'abandonner les divisions pour rechercher et retrouver l'unité*" (65, VIII). Ce devoir est particulièrement urgent à l'approche du troisième millénaire: il est préconisé "*d'appliquer, autant que possible fidèlement, l'enseignement de Vatican II*" et "*étant donnée l'importance que l'assemblée conciliaire a accordée à l'œuvre de recomposition de l'unité des chrétiens, en notre époque de grâce œcuménique, il m'a semblé nécessaire* - ajoute Jean-Paul II - ***de redire les convictions fondamentales que le Concile a gravées dans la conscience de l'Eglise catholique***...". Et même, "***Il n'est pas douteux que l'Esprit Saint agit dans cette œuvre*** *et qu'il conduit l'Eglise vers la pleine réalisation des desseins du Père,* ***conformément à la volonté exprimée par le Christ***" (100, XI) dans ces mots *ut unum sint.* Ce n'est pas là l'unique péricope dans laquelle on attribue à l'Esprit Saint le mouvement œcuménique: "*... l'Eglise que le Paraclet oriente vers la recherche de l'unité de tous ceux qui croient au Christ*" (24, IV); "*l'Esprit (...) invite*" les fidèles catholiques "*à un sérieux examen de conscience*" sur l'engagement œcuménique (82, IX); l'examen de conscience doit être suivi d'une "*conversion commune à l'Evangile, dont le mouvement œcuménique a été l'instrument grâce à l'Esprit Saint*" (41, V) et le rejet des "*spectres du passé*" éloignés par "*l'espérance en l'Esprit*" (102, XI) c'est pourquoi "*Une communauté chrétienne qui croit au Christ (...) ne peut en aucune manière se fermer à l'appel de l'Esprit qui oriente tous les chrétiens* [les catholiques aussi par conséquent, n.d.a.] *vers l'unité pleine et visible*" (99, XI)...

Si "*l'engagement œcuménique*" est vraiment l'œuvre du Saint-Esprit, et non de l'esprit diabolique, il n'y a rien d'étonnant à ce que Jean-Paul II le considère comme "*une des priorités pastorales*" de son pontificat (99, XI) et que "*Les deux* [nouveaux] *Codes de Droit canonique placent parmi les responsabilités de l'Evêque celle de promouvoir l'unité de tous les chrétiens, soutenant toute action ou initiative destinée à la promouvoir, conscient* ***que l'Eglise y est tenue de par la volonté même du Christ*** *(Code de Droit canonique. can. 755, Code des canons des Eglises Orientales, can. 902)*" (101, XI). Au-dessous du "Pape" et des "Evêques", les fidèles eux aussi seraient tenus de pratiquer l'œcuménisme; Jean-Paul II, citant Vatican II, rappelle que "*le soin de restaurer l'union regarde toute l'Eglise, tant les fidèles que les pasteurs, et chacun selon ses propres capacités" (ibidem; cf.* UR 5).

Si les choses sont vraiment ainsi, il est évident que **faire obstacle à l'œcuménisme** "***c'est l'offenser*** [Dieu] *dans son dessein de rassembler tous les hommes dans le Christ*" (99, XI) et que nous devons "*écarter de nous la tiédeur dans l'engagement pour l'unité et plus encore l'opposition préconçue ou le pessimisme qui tend à tout voir négativement*" (79, IX). Comment un catholique peut-il prendre la responsabilité de désobéir à Dieu le Père, à Jésus-Christ, au Saint-Esprit, à l'Eglise, au Pape et au Concile qui lui imposent - si nous croyons à l'autorité de Jean-Paul II - l'engagement œcuménique? Et pourtant le *sensus fidei* des catholiques se révolte immédiatement contre une nouveauté parfaitement inconnue aux catholiques jusqu'à ces trente dernières années.

L'œcuménisme: nouvelle doctrine et nouvelle praxis de l'"Eglise"

Jean-Paul II en effet revendique une fois de plus la **nouveauté** de l'engagement œcuménique pour l'"Eglise catholique" et donne la date de départ de cet engagement: le

Concile Vatican II. «*Le Concile Vatican II exprime le décision de l'Eglise de s'engager dans l'effort œcuménique pour l'unité des chrétiens et de le proposer avec conviction et avec vigueur: "Ce saint Concile, exhorte tous les fidèles catholiques à reconnaître les signes des temps et à prendre une part active à l'action œcuménique"* (UR)» (8, II). L'œcuménisme est un "*processus entrepris par le Concile Vatican II, qui inscrivit dans le cadre du renouveau le devoir œcuménique d'unir les chrétiens divisés*" (15, III). "*Le mouvement œcuménique*" est un instrument de l'"*Esprit de Dieu*" pour une "*conversion commune à l'Evangile*" qui date des "*trente dernières années*", autrement dit de "l*a conclusion du Concile*" (41, V). "*... Le Concile Vatican II a été un moment béni, pendant lequel ont été réunies toutes les conditions essentielles de la participation de l'Eglise catholique au dialogue œcuménique*" (30, IV). L'œcuménisme est un "*chemin que nous avons parcouru depuis le Concile Vatican II*" (53, VI). Avec l'œcuménisme, l'"Eglise" aurait découvert des choses qu'elle ne connaissait pas auparavant, pris conscience de choses dont elle n'avait pas conscience jusque-là. "*Les relations que les membres de l'Eglise catholique ont établies depuis le Concile avec les autre chrétiens ont fait découvrir ce que Dieu réalise en ceux qui appartiennent aux autres Eglises et Communautés ecclésiales. Ce contact direct, à différents niveaux, entre les pasteurs et entre les membres des Communautés nous a fait prendre conscience du témoignage que les autres chrétiens rendent à Dieu et au Christ*" (48, VI). Les "*relations entre chrétiens*" et le "*dialogue*" "*ont rendu les chrétiens conscients des données de la foi qu'ils ont en commun*" mais il y avait eu déjà dans la "*Constitution dogmatique Lumen gentium*" de Vatican II une "*prise de conscience*" de quelque chose dont de toute évidence on était inconscient auparavant, autrement dit de la "*reconnaissance des éléments salvifiques qui se trouvent dans les autres Eglises et Communautés ecclésiales*" (49, VI). "*Maintenant, après une longue période de division et d'incompréhension réciproques le Seigneur nous donne de nous redécouvrir comme Eglises sœurs, malgré les obstacles qui furent alors dressés entre nous*" (57, VII: il s'agit là d'une citation de Paul VI); c'est qu'évidemment pendant neuf siècles l'Eglise avait perdu la "vérité" sur les "Eglises sœurs", mais elle l'a "redécouverte" en 1967, date du discours montinien que nous venons de citer!

Les nombreuses citations de Jean-Paul II alléguées jusqu'ici montrent que l'"engagement œcuménique" est une nouveauté pour l'"Eglise catholique", nouveauté qui date de Vatican II, trente ans en arrière, pas beaucoup plus. Après avoir décrit le mouvement œcuménique au n° 7 (p. II) avec les paroles même du Concile (UR 1), Jean-Paul II affirme solennellement: «*Le Concile Vatican II exprime la décision de l'Eglise de s'engager dans l'effort œcuménique pour l'unité des chrétiens et de le proposer avec conviction et avec vigueur: "Ce saint Concile exhorte tous les fidèles catholiques à reconnaître les signes des temps et à prendre une part active à l'action œcuménique"* (UR 4)» (8, II). Mais où était donc l'Eglise catholique avant Vatican II? Ou mieux: si la "*voie œcuménique*" est "*la voie de l'Eglise*" (sous-titre du n° 7), quelle voie suivait l'Eglise avant Vatican II, et quant à la voie œcuménique, qui la suivait? A cette dernière question l'"encyclique" *Ut unum sint* répond clairement: "***Le mouvement œcuménique a pris son essor dans les Eglises et les Communautés de la Réforme.*** *En même temps, dès janvier 1920, le Patriarcat œcuménique avait souhaité que l'on organisât une collaboration entre les confessions chrétiennes*" (65, VIII). Par conséquent, la voie qui serait pour Wojtyla l'actuelle "voie de l'Eglise" a été tracée par les luthériens et les calvinistes suivis des disciples de Photius. Le "mouvement œcuménique", que Vatican II a décidé d'assumer vient de cette source infestée et pestilentielle de l'hérésie protestante. Mais qu'en pensait l'Eglise jusque-là?

Le magistère de l'Eglise? Rejeté dans l'oubli, disparu de la mémoire...

«*Au terme de ces assises conciliaires, le Pape Paul VI a consacré la vocation œcuménique du Concile, renouant le dialogue de la charité avec les Eglises en communion avec le Patriarche de Constantinople et accomplissant avec lui le geste concret et hautement significatif qui a "rejeté dans l'oubli" - et fait "disparaître de la mémoire et du sein de l'Eglise"- les excommunications du passé*» (17, III). Par ces mots, Jean-Paul II fait référence à la "déclaration commune" du 7 décembre 1965 avec laquelle Paul VI et le pseudo-Patriarche de Constantinople, le maçon Athenagoras Ier, prétendaient abroger les excommunications réciproques (!) qu'avaient échangées le Pape Léon IX et le Patriarche rebelle de

Jean-Paul II avec le "patriarche orthodoxe" Théodosios

Constantinople, Michel Cérulaire, en l'an 1054. Nous ne nous arrêterons pas maintenant à souligner l'absurdité de ce geste scandaleux; nous voudrions seulement faire remarquer qu'il n'y eut pas que l'excommunication de 1054 à être reléguée dans l'oubli. Tout ce que l'Eglise catholique a dit ou fait pour la condamnation du schisme et de l'hérésie, péchés extrêmement graves contre la charité et la foi, est tombé dans l'oubli le plus total, au point que les termes même d'"hérésie" et d'"hérétiques" sont totalement absents d'"*Ut unum sint*" comme d'ailleurs des documents conciliaires et postconciliaires (à l'exception des canons 751 et 1364 du nouveau code). Cet oubli a frappé jusqu'aux documents sur le "mouvement œcuménique" promulgués par l'Eglise catholique. Pas un mot sur le décret du Saint-Office du 4 juin 1919 qui, reprenant un décret analogue du 16 septembre 1864, interdisait aux catholiques de s'inscrire aux associations "pour promouvoir l'unité des chrétiens" [A.A.S. XI (1919) 309-316] et de celui du 8 juillet 1927 [A.A.S. XIX (1927) 278], pas un mot de l'encyclique *Mortalium Animos* du Pape Pie XI contre le mouvement œcuménique [A.A.S. XX (1928) 13s], ni des décrets successifs du Saint-Office du 8 juillet 1927, du 15 juin 1948 [A.A.S. LX (1948) 257] et du 20 décembre 1949 [A.A.S. XLII (1949) 142s], etc... On dira que ces décisions sont dépassées... Mais c'est justement là qu'est le problème...

La conversion de Vatican II à l'œcuménisme

Jusqu'ici nous avons démontré que l'"engagement œcuménique" est conçu par Jean-Paul II comme obligatoire pour tous les catholiques, bien que parfaitement inconnu et même condamné par l'Eglise catholique jusqu'au Concile Vatican II (non compris). A ce point de notre analyse la conclusion paraît déjà inévitable: Vatican II a rompu avec la Tradition de l'Eglise, innovant la praxis et la doctrine. *Ut unum sint* n'emploie pas le terme négatif de "rupture", mais celui implicitement équivalent de "conversion". Le n° 15 porte en effet ce titre significatif: ***Renouveau et conversion***. La chose est inévitable étant donné que "tout le décret sur l'œcuménisme" de Vatican II, *Unitatis redintegratio, "est pénétré par l'esprit de conversion (UR, 4)"* (35, V). Pour devenir œcuméniste, le catholique doit innover et "se convertir". *"Il n'y a pas d'œcuménisme au sens authentique du terme sans conversion intérieure"*(UR, 7)... *Chacun... doit changer son regard*" (15, III). Il ne s'agit pas seulement de passer du péché à la vie en grâce de Dieu, conversion, celle-là, vraiment indispensable. Il s'agit, plus exactement, de "changer de regard" sur l'Eglise et sur les non-catholiques. Ce "changement" implique: "pénitence" pour le passé, "renouveau", "réforme" continue pour le futur. Avant tout, la pénitence. «*L'Esprit les invite à un sérieux* ***examen de conscience****. L'Eglise catholique* ***doit*** *entrer dans ce qu'on pourrait appeler le "dialogue de la conversion", où se situe le fondement spirituel du dialogue œcuménique. Dans ce dialogue, conduit en présence de Dieu, chacun doit rechercher ses propres torts, confesser ses fautes et se remettre dans les mains de Celui qui est l'Intercesseur auprès du Père, Jésus-Christ*». Dans cet examen de conscience "ecclésial" le Christ amènerait toutes les communautés chrétiennes "***sans exception***" (et donc aussi l'Eglise catholique) "[*à*] *s'examiner devant le Père et* [*à*] *se demander* ***si elles ont été fidèles à son dessein sur l'Eglise***" (82, IX). Demande absolument inutile (et même blasphématoire) tant pour l'Eglise catholique, qui ne peut être infidèle au dessein de Dieu en tant qu'indéfectible, que pour les autres "communautés" qui, séparées de l'unique Eglise du Christ, ne peuvent pas ne pas avoir été infidèles à la divine volonté! Pour Jean-Paul II, il n'en est pas ainsi. Les paroles de Saint Jean selon lesquelles nous sommes tous pécheurs (1 Jn 1, 8-10), sont étendues par un

habile sophisme aux "péchés contre l'unité": non seulement nous avons tous péché mais tous nous aurions commis ce péché déterminé (comme qui dirait: puisque tous nous sommes pécheurs, nous sommes tous aussi des assassins). Le "*dialogue œcuménique*" doit devenir un "*examen de conscience*" (34, IV) sur ces péchés, en regard desquels l'"encyclique" ne distingue pas entre qui s'est séparé de l'Eglise et qui a subi le schisme; logique, puisque nous sommes tous pécheurs! C'est pourquoi "*L'Eglise catholique reconnaît et confesse les faiblesses de ses fils, consciente que leurs péchés constituent autant de trahisons et d'obstacles à la réalisation des desseins du Sauveur. (...) elle ne cesse donc pas de faire pénitence"* (3, I). Il ne s'agit pas, faites bien attention, de péchés génériques, mais des péchés "contre l'unité": «*... l'Eglise catholique n'oublie pas qu'en son sein beaucoup obscurcissent le dessein de Dieu. Evoquant la division des chrétiens, le décret sur l'œcuménisme n'ignore pas "la faute des hommes de l'une et l'autre partie" (UR, 3), en reconnaissant que la responsabilité ne peut être attribuée uniquement "aux autres"*» (11, II). A propos du schisme oriental, Paul VI parlait d'"***incompréhension réciproque***" (57, VII) comme si l'Eglise n'avait pas compris les schismatiques grecs et comme si elle avait porté avec eux les fautes du schisme. Il ne s'agit, au fond, que d'un *qui pro quo*: "*pour des raisons très diverses, et contre la volonté des uns et des autres, ce qui devait être un service* [autrement dit le primat du Pape] *a pu se manifester sous un éclairage assez différent*"; ce sont là les paroles mêmes de Jean-Paul II à "*Sa Sainteté*", autrement dit l'hérétique et schismatique "*Patriarche œcuménique*" Dimitrios Ier (95, XI). "*Pour ce dont nous sommes responsables* - ajoute Jean-Paul II humiliant non lui-même mais l'Eglise catholique - ***je demande pardon, comme l'a fait mon prédécesseur Paul VI***" (88, X).

Mais en définitive de quoi demande pardon Jean-Paul II au nom de l'Eglise? «*Avec l'œcuménisme"*, explique-t-il, *"la nécessité de la pénitence a été aussi plus largement ressentie: on prend conscience de certaines exclusions qui blessent la charité fraternelle, de certains refus de pardonner, d'un certain orgueil, de l'enfermement dans la condamnation des "autres" de manière non évangélique, d'un mépris qui découle de présomptions malsaines*» (15, III). Etant donné que lui-même parle d'une "extension" de la nécessité de pénitence, il faut comprendre que les comportements décrits ci-dessus sont attribués (également) à l'Eglise d'avant le Concile. De cette façon la condamnation des "autres" (apostats, hérétiques schismatiques...), une constante dans l'Eglise de Jésus jusqu'à Vatican II exclu, deviendrait "non évangélique". Il fallait "*abattre les murs de division et de défiance, pour surmonter les obstacles et les préjugés...*" (2, I) "*diminuer le poids des atavismes et de l'incompréhension qu'ils ont hérités du passé, des malentendus et des préjugés des uns à l'égard des autres"* pour parvenir à *"la nécessaire purification de la mémoire historique*" (2, I).

Mais "conversion" ne veut pas seulement dire "pénitence"; cela signifie aussi "renouveau". En quoi consiste ce renouveau? «*Par l'œcuménisme la contemplation des "merveilles de Dieu" (mirabilia Dei) s'est portée sur des champs* ***nouveaux****, où Dieu Trinité suscite l'action de grâce: la perception que l'Esprit agit dans les autres Communautés chrétiennes, la découverte d'exemples de sainteté, l'expérience des richesses illimitées de la communion des saints, la mise en relation avec des aspects insoupçonnés de l'engagement chrétien*"»(15, III).

La citation wojtylienne montre de façon exemplaire que, même dans son aspect "constructif", le mouvement œcuménique est une "nouveauté" par rapport à la doctrine traditionnelle; on parle d'espaces "nouveaux", de "découvertes", d'aspects jusqu'alors "insoupçonnés" et impensables. Ces "nouveautés" constituent la base doctrinale de l'œcuménisme qu'à la suite d'*Ut unum sint*, nous nous apprêtons à examiner.

II. FONDEMENTS DOCTRINAUX DE L'ENGAGEMENT ŒCUMENIQUE

L'œcuménisme comme praxis et comme doctrine suppose une nouvelle conception de l'Eglise. "*Le Concile Vatican II a affermi leur* [des catholiques] *engagement grâce à une* ***ecclésiologie*** *lucide et* ***ouverte à toutes les valeurs ecclésiales présentes chez les autres chrétiens***" (10, II). De cette nouvelle vision de l'Eglise, Jean-Paul II va nous donner le fondement.

Le sophisme du baptême commun

"*A ce propos, il convient de réaffirmer* - écrit Jean-Paul II comme pour rassurer les vrais catholiques - *que la reconnaissance de la fraternité n'est pas la conséquence d'une*

philanthropie libérale ou d'un vague esprit de famille. Elle s'enracine dans la reconnaissance de l'unique Baptême (...). Le Directoire pour l'application des principes et des normes sur l'œcuménisme souhaite une reconnaissance réciproque et officielle des Baptêmes. Cela va bien au-delà d'un geste de courtoisie œcuménique et constitue une ***affirmation ecclésiologique fondamentale****. On doit opportunément rappeler que le caractère fondamental du Baptême dans l'œuvre d'édification de l'Eglise a été clairement mis en valeur grâce aussi au dialogue multilatéral*" (42, V). En effet, «*le sacrement du Baptême, qui nous est commun, représente "le lien sacramental de l'unité qui existe entre tous ceux qui ont été régénérés par lui"* (UR, 22) » (66, VIII).

Sans aucun doute, le Baptême incorpore au Christ et fait du baptisé un chrétien, en imprimant à son âme un caractère indélébile. Le décret conciliaire sur l'œcuménisme (UR, 3) cite à ce propos le Concile de Florence. Par conséquent même un enfant baptisé par un ministre acatholique est effectivement membre du Corps Mystique du Christ pourvu que le Baptême ait été administré validement, ce qui n'est pas une certitude dans de nombreuses sectes protestantes. Cependant, à supposer même que tous les baptêmes conférés par des ministres protestants soient valides, il n'est pas correct d'affirmer que cette incorporation au Christ soit ineffaçable comme le caractère baptismal par lequel le baptisé ne peut cesser d'être membre de l'Eglise. Le caractère baptismal, par exemple, demeure jusque dans les damnés en enfer, et pourtant ils sont définitivement séparés de Dieu, du Christ et de l'Eglise. Le seul caractère baptismal est donc insuffisant pour les adultes dotés de l'usage de leur raison pour créer un lien d'unité indestructible; d'autres conditions seront nécessaires, que nous allons examiner.

Les hérétiques sont-ils membres du Corps (Mystique) du Christ qu'est l'Eglise?

Une première conséquence, reprise par *Ut unum sint*, que Vatican II tire du baptême commun est que tous les baptisés non catholiques (même les adultes) seraient membres du Corps du Christ: "*Justifiés par la foi dans le Baptême, ils sont* ***incorporés au Christ****, ont à bon droit l'honneur de porter le nom de chrétiens et sont reconnus avec raison comme frères dans le Christ par les fils de l'Eglise catholique (UR, 3)*" (13, II). "*Avec le dialogue œcuménique* - ajoute Jean-Paul II, satisfait - *"la conscience de l'appartenance commune au Christ s'approfondit*" (42, V).

Cette doctrine est pourtant condamnée par l'Encyclique *Mystici Corporis* de Pie XII. "Mais - enseigne Pie XII - seuls font partie des membres de l'Eglise ceux qui ont reçu le Baptême de régénération et professent la vraie foi, qui d'autre part ne se sont pas pour leur malheur séparés de l'ensemble du Corps ou n'en ont pas été retranchés pour des fautes très graves par l'autorité légitime. (...) Par conséquent, comme dans l'assemblée véritable des fidèles il n'y a qu'un seul Corps, un seul Esprit, un seul Seigneur et un seul Baptême, ainsi ne peut-il y avoir qu'une seule foi (cf. Eph. IV, 5); et celui qui refuse d'écouter l'Eglise doit être considéré d'après l'ordre du Seigneur comme un païen et un publicain (cf. Matth. XVIII, 17). Et ceux qui sont divisés pour des questions de foi ou de gouvernement ne peuvent vivre dans ce même Corps ni par conséquent de ce même Esprit divin" (29 juin 1943; D. 2286, DS 3802). Nous retrouvons la même doctrine dans Pie IX: "il n'y a qu'une seule et véritable Eglise, l'Eglise sainte, catholique, apostolique, romaine; une seule chaire dont le Seigneur lui-même a posé le fondement sur Pierre (Matth. XVI, 18), loin de laquelle on ne peut trouver ni véritable foi ni salut éternel; car celui-là ne peut avoir Dieu pour père qui n'a pas l'Eglise pour mère, de plus il est absurde de se croire dans l'Eglise quand on divorce avec la chaire de Pierre sur laquelle repose l'Eglise comme sur sa base" (enc. *Singulari quidem*, 17 mars 1856, E.P. 222). C'est exactement la même chose qu'enseigne Pie XI lorsqu'il écrit précisement contre l'œcuménisme: "Le corps mystique du Christ, c'est-à-dire l'Eglise, est unique (1 Cor. XII, 12), homogène et parfaitement articulé (Eph. IV, 15), à l'instar d'un corps physique; il est donc illogique et ridicule de prétendre que le corps mystique puisse être formé de membres épars, isolés les uns des autres; par suite quiconque ne lui est pas uni ne peut être un de ses membres, ni soudé à sa tête qui est le Christ (Eph. V, 30; I, 22). Dans cette unique Eglise du Christ, personne ne s'y trouve et personne n'y demeure à moins de reconnaître et d'accepter, avec obéissance, l'autorité et la puissance de Pierre et de ses légitimes successeurs" (enc. *Mortalium animos*, 6 janvier 1928, E.P. 854-874). Le seul Baptême n'est donc pas suffi-

sant à l'adulte pour faire partie du Corps mystique du Christ qui est l'Eglise: il faut aussi la profession de la véritable foi (qui se perd avec l'apostasie ou l'hérésie) l'obéissance aux Pasteurs légitimes (compromise par le schisme) et l'immunité de l'excommunication; apostats, hérétiques, schismatiques et excommuniés, quoique baptisés, ne font plus partie du Corps mystique du Christ et de l'Eglise, tout en demeurant sujets de cette dernière, comme un soldat déserteur demeure soumis aux lois et aux punitions de l'armée qu'il a abandonnée. "Trois sortes de personnes (...) sont exclues de l'Eglise: premièrement les infidèles, ensuite les hérétiques et les schismatiques, et enfin les excommuniés. Les infidèles, parce que jamais ils n'ont été dans son sein (...). Les hérétiques et les schismatiques, parce qu'ils l'ont abandonnée, et que dès lors ils ne peuvent pas plus lui appartenir qu'un déserteur n'appartient à l'armée qu'il a quittée. (...). Enfin les excommuniés, parce qu'elle les a chassés de son sein par sa Communion, tant qu'ils ne se convertissent pas" (Catéchisme du Concile de Trente, p. I, art. IX, n° 109).

Une objection: selon le canon 87 du Code de 1917 le baptême constitue le baptisé "personne" dans l'Eglise; les canonistes Sipos et Galas commentent: "tous ceux qui sont validement baptisés, même s'ils sont apostats, hérétiques, schismatiques, sont personnes appartenant à l'Eglise, c'est-à-dire membres de l'Eglise".

La réponse est fournie par le même canon qui ajoute, qu'étant donné que juridiquement une personne est "un sujet capable de droits et de devoirs", apostats, hérétiques, schismatiques et excommuniés n'ont personnalité juridique qu'en ce qui concerne les devoirs et obligations, non en ce qui concerne les droits. "Un homme, une fois reçu le caractère indélébile du baptême, ne se libère pas de l'obligation de la soumission par la rebellion et l'apostasie, mais se lie plutôt par de nouvelles obligations: celles de venir à résipiscence, de se réconcilier avec l'Eglise et de souffrir la peine éventuellement encourue" (Beste). Le Catéchisme du Concile de Trente (l. c.) écrit à ce propos: "les hérétiques et les schismatiques (...) ne peuvent pas plus lui [l'Eglise] appartenir qu'un déserteur n'appartient à l'armée qu'il a quittée. Cependant on ne saurait nier qu'ils ne restent sous sa puissance. Elle a le droit de les juger, de les punir, de les frapper d'anathème".

Seconde objection: ceux au moins qui ne se sont pas séparés personnellement de l'Eglise catholique, mais qui sont nés et ont été baptisés dans le schisme et l'hérésie, sont à présumer de bonne foi, à considérer comme hérétiques ou schismatiques seulement matériels, et donc, grâce au Baptême reçu, comme membres du Corps mystique du Christ (cf. U.R., 3). Certes la responsabilité d'hérésiarques tels que Luther et Calvin est bien différente de celle de personnes nées et éduquées, par exemple, dans le protestantisme. Mais même en ce qui concerne ces personnes:

1) leur adhésion à l'hérésie et au schisme est présumée consciente, formelle, à partir de l'âge de 14 ans.

2) même en cas de bonne foi éventuelle (par ignorance invincible), ils n'appartiennent pourtant pas réellement au Corps mystique du Christ et à l'Eglise.

En ce qui concerne le premier point, le *cardinal* Lorenz Jaeger, l'un des pères de l'œcuménisme "catholique" (sur lui, voir *Sodalitium* n° 38, pp. 59 à 65), se rend parfaitement compte de l'importance de la question lorsque, commentant *Unitatis redintegratio n° 3* , il écrit: «Des Pères avaient demandé que l'on ajoute "pour le cas où ils sont de bonne foi et cherchent sincèrement la vraie Eglise". A ce désir, le décret n'a pas répondu **parce que l'on présuppose la bonne foi chez nos frères séparés**. Les principes de notre attitude exigent que nous présumions d'une manière générale de la *bona fides* chez les autres, si le contraire n'est pas clairement prouvé. **Sans ce principe, au surplus, il n'y a de possibilité pour aucune activité œcuménique**» (L. Jaeger, *Le décret de Vatican II sur l'œcuménisme*, Casterman, 1965, p. 70).

Mais cette présomption de bonne foi affirmée par le Concile et par Jaeger est justement insoutenable! "Au for externe tous ceux qui, ayant atteint le plein usage de la raison, demeurent dans une secte hérétique, sont présumés hérétiques [formels] par l'Eglise et considérés comme tels" (Card. Franzelin, *De Ecclesia*, thèse 23). Il ne s'agit pas seulement de la thèse d'un théologien autorisé; "la discipline canonique de l'Eglise applique, au for externe, les mêmes mesures à tous les dissidents adultes d'une même communauté (cf. C.J.C. 1258, 1325 § 2, 2314)" (*Lettre*, p. 33), c'est pourquoi ordinairement tous les acatholiques, sans distinction, qui se convertissent au catholicis-

me, doivent abjurer et être absous par la censure (c. 2314; Rit. Rom., t. IV, c. III; Pont. Rom. III, *Ordo ad reconciliandum;* Beste, p. 1405) s'ils ont atteint l'âge de la puberté (cf. can. 2230). Cela signifie que l'Eglise présume leur faute et non leur éventuelle bonne foi, dont ils n'avaient pas eux-mêmes connaissance et qui n'était connue que de Dieu (cf. D 1646, DS 2916, 2917, 2999, 3821: "on ne peut avoir bon espoir en ce qui concerne le salut éternel de ceux qui ne sont en aucune façon dans l'Eglise du Christ"). Les motifs de cette présomption ne se fondent pas sur un caprice de l'Eglise ("pré-conciliaire"), mais sur le fait qu'elle a été dotée par le Christ des "marques manifestes de sa divine institution" et qu'elle est "elle-même un grand et perpétuel motif de crédibilité" (Vatican I DS 3012-3013). Ordinairement tous ont la possibilité de connaître la véritable Eglise et, la connaissant, le devoir d'y adhérer.

Prouvons maintenant notre seconde assertion, que même les non-catholiques de bonne foi (connus seulement de Dieu) n'appartiennent pas au Corps mystique du Christ. Le *cardinal* Jaeger lui-même se rend compte de la difficulté de concilier *Unitatis redintegratio* de Vatican II qui affirme que les non-catholiques sont "incorporés au Christ" avec l'encyclique *Mystici Corporis* de Pie XII qui nie qu'ils soient incorporés au Corps mystique du Christ; "le texte - écrit Jaeger - évite l'expression *Corpori Christi Mystico Incorporantur*, qui risquerait de raviver la question, si disputée parmi les théologiens après l'encyclique *Mystici Corporis*, de l'appartenance des séparés à l'Eglise" (op. cit., p. 71). En réalité la question ne peut être débattue parmi les théologiens fidèles au Magistère, et on ne voit pas quelle différence il peut y avoir pour un chrétien entre "faire partie du Corps du Christ" et "faire partie du Corps mystique du Christ"; il s'agit du même Corps! Ecoutons Pie XII qui assimile Corps mystique du Christ et Eglise catholique romaine, et en tire les conclusions: "Or, pour décrire cette véritable Eglise de Jésus-Christ (celle qui est sainte, catholique, apostolique, romaine) (cf. Vatican I, Const. de fide cath., chap. 1), on ne peut trouver rien de plus beau, rien de plus excellent, rien enfin de plus divin que cette expression qui la désigne comme le *Corps mystique de Jésus-Christ* (...). C'est donc s'éloigner de la vérité divine que d'imaginer une Eglise qu'on ne pourrait ni voir ni toucher, qui ne serait que "spirituelle" (*pneumaticum*), **dans laquelle les nombreuses communautés chrétiennes, bien que divisées entre elles par la foi, seraient pourtant réunies par un lien invisible**". Et comme les théologiens (les futurs "experts" de Vatican II!) continuaient à "discuter" alors que Pie XII avait clairement tranché, le Pape lui-même fut contraint de revenir sur la question: "Certains sont d'avis qu'ils ne sont point liés par la doctrine que Nous exposions, il y a peu d'années, en Notre Encyclique [*Mystici Corporis*] **et qui s'appuie sur les sources de la révélation, à savoir que le Corps Mystique du Christ et l'Eglise Catholique Romaine sont une seule et même chose**. Quelques-uns réduisent à une vaine formule la nécessité d'appartenir à l'Eglise, pour arriver au salut éternel" (enc. *Humani generis*, 12 août 1950, D 2319). Déjà avant ces encycliques, les théologiens étaient tous d'accord, pour affirmer que les non catholiques, lesquels n'acceptent pas l'Eglise comme règle prochaine de la foi par ignorance non coupable, n'appartiennent pas à l'Eglise réellement, mais, seulement, éventuellement, par désir implicite (cf. Billot, *De Ecclesia*, I, q. VII, Thèse XI; Zubizarreta, *Theologia dogmatico-scholastica*, I, 545; E. Mura, t. 1, p. 347; en ce qui concerne les conditions rendant leur salut possible, cf. *Lettre*, p. 32; pour les Pères, cf. EP298, 308, 1478, 1492, 1523, 1562).

Congar confirme: Vatican II s'éloigne de Pie XII

La contradiction entre le Concile Vatican II et l'enseignement de l'Eglise (le dernier en date étant celui de Pie XII dans les encycliques *Mystici Corporis* et *Humani generis*) sur la question du Corps Mystique et de l'appartenance à l'Eglise est substantiellement admise par l'un des protagonistes du Concile, le Père Congar o.p., auquel l'élévation à la dignité "cardinalice" par Jean-Paul II confère une "autorité" particulière. Congar rappelle que le schéma sur l'Eglise de la Commission théologique préparatoire répétait, au n° 7, que "l'Eglise catholique romaine est le Corps mystique du Christ" et que par conséquent "La doctrine de MC [*Mystici Corporis*] était substantiellement reprise" (p. 157). "Dès la première période du Concile (décembre 1962)", cepen-

dant, l'insatisfaction des théologiens [néo-modernistes et œcuménistes] en ce qui concerne cette doctrine s'exprima "par la voix des cardinaux Frings et Liénart" (p. 155). C'est ainsi que le schéma fut abandonné et remplacé par celui qui devint la Constitution dogmatique sur l'Eglise, *Lumen gentium*. Quel rapport y a-t-il entre *Lumen gentium* et *Mystici Corporis* sur la question qui nous intéresse? «Mais - écrit Congar - la question demeure de savoir si *Lumen gentium* identifie pour autant strictement, c'est-à-dire au sens exclusif, cette Eglise-Corps du Christ avec l'Eglise catholique romaine, ce que fait MC. On peut en douter quand on constate que, non seulement l'attribut de *romaine* n'intervient pas (...) mais qu'on évite de dire que seuls les catholiques sont membres du Corps mystique. Mieux: on nous dit que l'Eglise du Christ et des Apôtres *subsistit in*, se trouve dans l'Eglise catholique, "bien qu'en dehors de son organisme visible se trouvent de nombreux éléments de sanctification et de vérité". **Il n'y a donc pas une adéquation stricte, c'est-à-dire exclusive, entre l'Eglise Corps du Christ et l'Eglise catholique**. Vatican II admet, au fond, que les chrétiens non catholiques sont membres du Corps mystique, et non simplement *ordinati ad* [c'est à dire "ordonnés" au Corps mystique avec un désir implicite ("voto"), comme l'affirme MC à propos des éventuels hérétiques de bonne foi, n.d.r.]. Les catégories utilisées dans le décret sur l'œcuménisme, et aussi bien dans de nombreux documents ou discours de S.S. Paul VI, sont celles d'appartenance radicale à l'unique Eglise par le baptême, et de communion subséquente imparfaite (voir UR 3, 4, 10, 14, 22). Ces catégories permettent de reconnaître quelque chose de l'Eglise, et donc du Corps mystique, en dehors des limites de la communion catholique. (...) Repris au sens positif [l'enseignement de *Mystici Corporis*, en ce sens qu'on ne doit pas opposer l'Eglise catholique romaine et le Corps mystique, n.d.r.], **cet enseignement ne nous semble cependant pas repris au sens exclusif que lui donnait MC**: il ne l'est, ni pour la façon de définir le Corps (du Christ), ni pour l'affirmation d'une identité stricte, c'est-à-dire exclusive, entre Corps mystique et Eglise catholique romaine, ni enfin dans la façon d'exprimer l'appartenance au Corps mystique, avec une idée de "membre" qui ne connaissait qu'une alternative: *reapse* [effectivement] ou *voto* [avec le désir] (et *ordinati ad*), sans faire d'ailleurs de distinction entre baptisés non catholiques et non-baptisés» (pp. 160-161).

Le Père dominicain Yves Congar

LEglise en dehors de l'Eglise (le "subsistit in")

La longue citation du feu "cardinal" Congar démontre la contradiction existant, dans certains points précis, entre Vatican II et le magistère ecclésiastique et, pour le prouver, Congar allègue le fameux passage de *Lumen gentium* qui dit "**Cette Eglise** (...) **subsiste (se trouve) dans l'Eglise catholique** (...) ....encore que, en dehors de sa structure se rencontrent de nombreux éléments de sanctification et de vérité, qui, comme dons propres de l'Eglise du Christ, appellent (poussent vers) l'unité catholique" (LG 8). Cette affirmation est tellement importante que Jean-Paul II écrit dans *Ut unum sint*: "*La constitution Lumen gentium, dans une de ses* ***affirmations fondamentales*** *que reprend le décret Unitatis redintegratio (n° 4,) écrit que l'unique Eglise du Christ est présente dans l'Eglise catholique*" (86, X). Ecoutons encore Congar: "L'expression *subsistere in* revient dans le décret sur l'œcuménisme, n° 4, 3 et dans la déclaration sur la liberté religieuse, n° 1, 2. Chr. Butler, *The theology of Vatican II*, London 1967, p. 70, y voit une préférence voulue à la place de "est": "Nous avons là la mesure du progrès que représente la constitution par rapport à *Mystici Corporis* ainsi qu'un fondement pour le Décret sur l'"Œcuménisme" et pour d'autres éléments de l'enseignement et des propositions du Concile. Une identification matérielle exclusive de l'Eglise et de la communion Catholique romaine est soigneusement

évitée.“ (p. 160, note 75). Congar écrit encore: “La modeste mais décisive **trouvaille** que constitue le “*subsistit in*” de *Lumen gentium* n° 8, repris dans le décret sur l'Œcuménisme et dans la déclaration sur la liberté religieuse, achève la nécessaire mise au point de l'ecclésiologie de *Mystici Corporis* réclamée dès le 1er décembre 1962 - premiers mots de la discussion du schéma préparatoire - par le cardinal Liénart.” (p. 18). La “trouvaille” “met au point”, autrement dit corrige, l'encyclique *Mystici Corporis*. En outre le “cardinal” Willebrands dans des conférences tenues les 5 et 8 Mai 1987, a affirmé que le subsistit dépassait et corrigeait l'**est** de Pie XII (cf. DC 3/1/88). Mais qu'implique donc la “trouvaille” du *subsistit in*? Jean-Paul II le dit clairement dans *Ut unum sint*: “*Il s'agit là de textes œcuméniques de la plus haute importance [il parle d'UR 15 et 3].* ***Au-delà des limites de la communauté catholique, il n'y a pas un vide ecclésial.*** *De nombreux éléments de grande valeur (eximia) qui, dans l'Eglise catholique, s'intègrent dans la plénitude des moyens de salut et des dons de grâce qui font l'Eglise se trouvent* ***aussi*** *dans les autres Communautés chrétiennes*” (13, II). En d'autres termes, l'Eglise du Christ subsisterait également en dehors de l'Eglise catholique. Cette thèse est liée à celle que nous avons examinée plus haut sur les conséquences du baptême, et elle implique d'autres conséquences importantes: la “communion imparfaite” et les “éléments de sanctification” en dehors de l'Eglise (catholique).

La théorie de la “communion imparfaite”

“Le concept de communion - c'est toujours Congar qui écrit - est un concept-clé pour l'œcuménisme de Vatican II et, depuis, Paul VI l'a sans cesse utilisé [idem pour Jean-Paul II, n.d.r.]. **Il permet,** en effet, **de débloquer la situation issue de *Mystici Corporis* et de la stricte identité mise entre membres du Corps mystique et membres de l'Eglise catholique romaine. Il évite le tout ou rien**. Nous sommes déjà en communion, bien qu'imparfaite, avec les chrétiens non catholiques romains. Avec les orthodoxes, cette communion est presque parfaite” (p. 18). Le concept de “communion imparfaite” est donc aussi, *dixit* Congar, un moyen pour nier implicitement la doctrine de l'Eglise, rappelée par *Mystici Corporis*. (C'est évident, car ce concept dépend de celui, tout aussi faux et fonctionnel, des non catholiques membres du Corps mystique du Christ par le baptême!). L'idée de la “communion imparfaite”, qui se trouve dans les documents conciliaires (UR 3...) est continuellement reprise par *Ut unum sint*: 1, I; 3, I; 4, I;11, II par deux fois;14, III; 23, III; 42, V; 46, VI; 48, VI; 49, VI; 50, VI; 55, VII; 56, 57, 59, 60 61, VII; 75, 77, 84, IX; 96, 101, 102, XI. Du texte de l'encyclique on peut déduire que:

1) cette communion n'est pas pleine (1, I) mais elle est réelle (45, VI, etc.) et susceptible de progression (3, I)

2) la division des chrétiens n'a pas détruit “*ce qui appartient à la structure de l'Eglise du Christ (...), ni la communion qui demeure avec les autres Eglises et Communautés ecclésiales*” (11, II). La communion n'existe donc pas (seulement) entre catholiques et non catholiques, mais elle existe aussi entre Eglise catholique et autres églises et communautés ecclésiales chrétiennes en tant que telles (par ex. 1, I; 11, II)

3) “*l'Eglise catholique 'se sait unie pour plusieurs raisons' (LG 15) avec ces Communautés, par une certaine et réelle union, dans l'Esprit Saint*” (11, II) lequel alimente cette communion “*malgré les ruptures historiques et canoniques*” (41, V)

4) “*la profondeur de la communion*” est “*liée au caractère baptismal*” (42, V)

5) un autre fondement ou “*base objective*” de cette communion imparfaite est constitué par “*les éléments de sanctification et de vérité présents dans les autres Communautés chrétiennes*” (11, II)

6) “*cette communion imparfaite mais réelle*” est “*déjà parfaite en ce que nous considérons tous comme le sommet de la vie de grâce, la martyria jusqu'à la mort*” (84, IX)

7) Conséquence de cette communion imparfaite: on peut donner les sacrements aux acatholiques, et d'eux-mêmes, les recevoir (46, VI; UR 8 et 15, OE 27; C.J.C. can. 844; Code des Canons des Eglises Orientales, can. 671; Conseil Pontifical pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens, *Directoire pour l'application des principes et des normes sur l'Œcuménisme* du 25 mars 1993).

Si les fondements de cette “communion imparfaite” sont faux (nous l'avons vu pour le point 4; nous le verrons pour le point 5), le principe même de “communion imparfaite” le sera également (points 1 et 3) ainsi que les applications pratiques qui s'en déduisent (la valeur du martyre pour les acatholiques du

point 6 et la suppression du péché de *communicatio in sacris* du point 7).

Pour l'heure limitons-nous aux trois premiers points, qui regardent le principe même de la "communion imparfaite". Pour la théologie classique on peut parler d'une appartenance à l'Eglise substantiellement incomplète, mais réelle, bien que non juridique et non visible "pour les justes de l'Ancien Testament, les catéchumènes et même, selon l'opinion commune, les excommuniés simples" (Piolanti, p. 238). Sont par contre "complètement hors de l'Eglise (...) les infidèles, les hérétiques, les schismatiques et les excommuniés *vitandi*" (ibidem). Comme l'écrivait Congar, il n'y a pas (il n'y avait pas) de voie moyenne entre le tout et le rien, entre la communion et la non communion. A la limite on pourrait parler de "communion imparfaite" pour ces baptisés qui sont hors de l'Eglise de bonne foi, mais qui sont par ailleurs en grâce de Dieu et donc unis à l'Eglise par un désir implicite. En effet Vatican II parle toujours de non catholiques (par ex.: LG 15; UR 3) en "communion imparfaite", sans cependant préciser s'il s'agit de ceux qui se trouvent de bonne foi: une ambiguïté demeure par conséquent; Jean-Paul II, lui, va plus loin: la communion (réelle mais imparfaite) existe entre Eglise et Communautés ecclésiales (cf. notre point 2). Il est clair qu'il attribue "à **tous** les chrétiens séparés de l'Eglise catholique ce qui ne peut se dire [peut-être!] que de ceux - et Dieu seul les connaît - qui possèdent au moins la vertu surnaturelle de foi et sont par conséquent unis de cette façon par un désir implicite à l'Eglise catholique"; il affirme donc une hérésie (*Lettre*, 70 ter, 37). Enfin le Concile et Jean-Paul II parlent de cette communion comme œuvre du Saint-Esprit (point 3). La division ne serait qu'historique et canonique, l'union par contre, serait dans l'Esprit, pneumatique. Comment ne pas reconnaître dans cette idée l'écho des erreurs protestantes et néo-modernistes déjà condamnées par l'Eglise (Cf. *Mortalium animos, Mystici Corporis*), erreur qui consiste à présenter une Eglise invisible, pneumatique, qui unirait les chrétiens extérieurement divisés? LG parle d'"**une véritable union dans l'Esprit Saint**" (n° 15); Pie XII écrit (je le rappelle): "Et ceux qui sont divisés pour des raisons de foi ou de gouvernement ne peuvent vivre dans ce même Corps **ni par conséquent de ce même Esprit divin"** (*Mystici Corporis*) qui est comme l'âme du Corps Mystique (à ne pas confondre, comme le fait Bellarmin, avec la grâce sanctifiante). La contradiction saute aux yeux de tous!

(A suivre)

CETTE ANNÉE AUSSI JEAN-PAUL II A REÇU UNE DÉLÉGATION DU "B'NAI B'RITH INTERNATIONAL"

Après les récents attentats terroristes qui ont frappé Israël, il ne faut pas perdre l'espoir de paix

«*Jean-Paul II a reçu en audience, lundi matin, 11 mars, une délégation du "B'naï B'rith International". Aux participants à la rencontre, le Saint Père a adressé ces paroles en anglais:*

Chers Amis,

Je suis heureux d'accueillir une fois de plus un groupe de représentants du B'naï B'rith International. Le sens de votre visite réside dans le fait que c'est une opportunité pour nous tous de nous renvoyer aux efforts conjugués employés à construire une entente et une solidarité toujours plus grandes entre Catholiques et Juifs. En un temps où les espérances de paix ont à nouveau été mises en danger par de récents attentats terroristes à Jérusalem et à Tel-Aviv, nous devons renouveler notre prière et nos efforts pour insister sur ce qui nous unit plutôt que sur ce qui nous divise et nous sépare.

Un moyen essentiel pour la progression de la compréhension mutuelle, créatrice d'un rapport toujours plus étroit entre Catholiques et Juifs est l'éducation. Dans cette éducation, un élément essentiel de nos deux traditions

Jean-Paul II avec la délégation du B'naï B'rith International

est la mémoire. La mémoire de nos traditions respectives, du bien et du mal de nos relations passées, nous enseignerait une foi humble et une confiante espérance. Elle nous conduirait comme nous le recherchons “à pratiquer la justice, à aimer la bonté, et à [nous] conduire humblement envers [notre] Dieu” (cf. Mic. 6, 8). Elle renforcera notre responsabilité et notre engagement.

Ceci est le chemin vers lequel nous sommes invités, et je prie que le Tout-Puissant, le Créateur du ciel et de la terre, nous accorde sa charitable miséricorde et sa grâce de manière à ce que nous puissions vraiment poursuivre ce chemin ensemble. Sur vous tous, j’invoque d’abondantes bénédictions divines».

(*L’Osservatore Romano* 11-12 mars 96).

La voix du Pape

Rapports entre l’autorité ecclésiastique et les mouvements catholiques engagés en politique

“Si l’on considère bien les doctrines que Nous avons développées dans la première partie de Notre Lettre, l’on concluera facilement que toutes les œuvres qui viennent directement en aide au ministère spirituel et pastoral de l’Eglise, et qui par suite se proposent une fin religieuse visant directement le bien des âmes, doivent dans tous leurs détails être subordonnées à l’autorité de l’Eglise et, partant, également à l’autorité des évêques, établis par l’Esprit-Saint pour gouverner l’Eglise de Dieu dans les diocèses qui leur ont été assignés. Mais, même les autres œuvres qui, comme Nous l’avons dit, sont principalement fondées pour restaurer et promouvoir dans le Christ la vraie civilisation chrétienne, et qui constituent, dans le sens donné plus haut, l’action catholique, ne peuvent nullement se concevoir indépendantes du conseil et de la haute direction de l’autorité ecclésiastique, d’autant plus d’ailleurs qu’elles doivent toutes se conformer aux principes de la doctrine et de la morale chrétiennes; il est bien moins possible encore de les concevoir en opposition plus ou moins ouverte avec cette même autorité. Il est certain que de telles œuvres, étant donnée leur nature, doivent se mouvoir avec la liberté qui leur convient raisonnablement, puisque c’est sur elles-mêmes que retombe la responsabilité de leur action, surtout dans les affaires temporelles et économiques ainsi que dans celles de la vie publique, administrative ou politique, toutes choses étrangères au ministère purement spirituel. Mais puisque les catholiques portent toujours la bannière du Christ, par cela même ils portent la bannière de l’Eglise; et il est donc raisonnable qu’ils la reçoivent des mains de l’Eglise, que l’Eglise veille à ce que l’honneur en soit sans tache, et qu’à l’action de cette vigilance maternelle les catholiques se soumettent en fils dociles et affectueux”.

Saint Pie X, encyclique Le ferme propos du 11 juin 1905.

Paul IV: Sur la bulle *Cum ex apostolatus officio* qui déclare nulle l’élection d’un hérétique à la papauté

Pour vous dire la vérité, nous avons voulu nous opposer aux dangers qui menaçaient le dernier conclave et prendre de notre vivant des précautions, afin que le diable n’asseye pas à l’avenir un des siens sur le Siège de St Pierre.

Paul IV (cf. VON PASTOR, *Histoire des Papes*, t. XIV, p. 234).

Sur l’hérésie

L’hérésie doit être poursuivie avec grande rigueur et âpreté, comme la peste du corps, parce qu’elle est la peste de l’âme. Si on met à part, on brûle et on détruit les lieux et les choses pestiférés, pourquoi ne doit-on, avec la même sévérité, anéantir et éloigner l’hérésie, maladie de l’âme, qui vaut sans comparaison plus que le corps?

Paul IV (cf. VON PASTOR, *Histoire des Papes*, t. XIV, pp. 209-210).

Vie spirituelle

QUE VOTRE VOLONTE SOIT FAITE SUR LA TERRE COMME AU CIEL

Par M. l'abbé Ugolino Giugni

Tout homme, tout chrétien, doit tendre à la perfection puisque le temps qu'il passe sur terre est un temps d'épreuve qui doit servir à lui préparer (s'il a fait le bien ici-bas) la vie éternelle au Paradis. Pour pouvoir obtenir cette récompense, l'homme doit se sanctifier et corriger les défauts de son âme, puisque l'apôtre St Paul nous enseigne que: "*...La volonté de Dieu, c'est votre sanctification*" (I Thess. IV, 3). Tout de suite se pose alors le problème: en quoi consiste la sainteté, comment se sanctifier et atteindre cette perfection facilement et rapidement?

Certains feront consister la sainteté dans les mortifications et les pénitences, d'autres dans de nombreuses prières, d'autres dans des œuvres de charité et aumônes envers le prochain. Toutes ces choses sont certainement bonnes et louables ([1]) et plaisent à Dieu; mais la sainteté ne se trouve pas essentiellement en elles. Elle est au-dessus de toutes ces choses et elle s'y trouve si elles sont conformes à la volonté de Dieu. Dieu abhorre au contraire ces mêmes bonnes œuvres, si elles ne sont pas selon sa sainte volonté. La perfection, donc, consiste dans le fait d'aimer Dieu puisque "*la charité est le lien de la perfection*" (Col. III, 14), mais la perfection de la charité (c'est-à-dire de l'amour de Dieu) consiste à unir la nôtre à sa très sainte volonté. C'est pourquoi St Alphonse Marie de Liguori dit: "plus une âme sera unie à la divine volonté, plus grand sera son amour" et encore: "**toute la sainteté consiste à aimer Dieu, et tout l'amour de Dieu consiste à faire sa volonté**".

L'exemple de Jésus, notre modèle

Dieu le Père nous a donné Son Fils Unique: Jésus-Christ incarné, afin qu'Il soit "*pour nous sagesse, justice, sanctification et rédemption*" (I Cor. I, 30); en Lui nous trouvons la plénitude de la grâce et un modèle sûr à suivre (en tant qu'Il est homme comme nous). Voyons donc ce qu'Il a fait pour pouvoir L'imiter. A chaque moment de Sa vie terrestre Jésus fit toujours la divine volonté de son Père; étant descendu du ciel pour Lui obéir, voici comment Il retourne à Lui: "*c'est pourquoi, en entrant dans le monde, Il dit: 'Vous n'avez pas voulu d'hostie ni d'oblation, mais vous m'avez formé un corps. Les holocaustes pour le péché ne vous ont pas plu: alors j'ai dit:* ***Me voici; je viens (…) pour faire, ô Dieu, votre volonté***" (Hebr. X, 5-8). Et parlant avec les Apôtres, pour leur donner et pour nous donner l'exemple, Il dit: "*Je suis descendu du ciel, non pour faire ma volonté, mais la volonté de Celui qui m'a envoyé*" (Jn VI, 38); "*Il faut que je sois aux choses qui regardent mon Père*" (Lc II, 49); "*Je fais toujours ce qui Lui plaît*" (Jn VIII, 29); "*Ma nourriture est de faire la volonté de Celui qui m'a envoyé, et d'accomplir son œuvre*" (Jn IV, 34).

Jésus dit aux Apôtres au Cénacle, avant d'aller à la rencontre de Ses ennemis et à la mort: "***Afin que le monde connaisse que j'aime mon Père, et que comme mon Père m'a commandé****, ainsi je fais. Levez-vous, sortons d'ici*" (Jn XIV, 31) et l'exactitude avec laquelle Il obéissait à la volonté du Père, jusqu'à mourir en croix pour le salut des hommes, était la preuve de l'amour que le Fils portait au Père. Cette parfaite charité et soumission à la volonté de Dieu se manifesta en outre à un degré élevé au moment culminant de l'épreuve, au Jardin des Oliviers, durant l'agonie: "*Abba Père, tout vous est possible. Eloignez de moi ce calice;* ***toutefois non ce que je veux mais ce que Vous voulez***" (Mc XIV, 36); Il pria ainsi trois fois: "*Mon Père, si vous le voulez, éloignez ce calice de moi; cependant que ma volonté, ne se fasse pas mais la vôtre*" (Lc XXII, 42). Jésus affirma, toujours dans l'Evangile, que "*quiconque fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux, celui-là est mon frère et ma sœur et ma mère*" (Matth. XII, 50). Et en nous enseignant à prier dans le Pater Noster, Il a voulu que nous demandions au Père: "*Que Votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel*" (Matth. VI, 10).

La volonté du Père fut donc pour Jésus « "principe, fin, raison, lumière, appui, demeure, aliment, récompense, cette volonté divine lui est tout. Il s'y pose donc, Il s'y réduit, Il s'y enferme; et faisant plus tard tant de choses, des choses si relevées, si inouïes, si surhumaines, Il ne fera jamais que cette

chose très simple, en laquelle nos petits enfants sont capables de L'imiter; Il fera la volonté du Père céleste; Il s'y livrera sans réserve et y vivra tout abandonné". Cette obéissance et cet abandon ont leur source dans son amour pour Son Père; c'est une plénitude d'abandon, parce que c'est une plénitude d'amour: amour filial, confiant, désintéressé, généreux, sans réserve; amour débordant de reconnaissance pour tous les biens qu'Il a reçus dans Sa sainte Humanité... » ([2]). L'Apôtre des Gentils fait remarquer que Jésus pour exécuter la volonté du Père "*s'est humilié Lui-même, s'étant fait obéissant jusqu'à la mort, et la mort de la croix. C'est pourquoi Dieu L'a exalté, et Lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom; afin qu'au nom de Jésus, tout genou fléchisse…*" (Phil. II, 8-9); de la même manière nous serons récompensés nous aussi si nous avons fait la volonté du Père. C'est ainsi qu'agissait la très Sainte Vierge Marie: "*Je suis la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole*" (Lc I, 38), et tous les saints ont suivi l'exemple de Jésus et de Marie.

Jésus-Christ, notre Sauveur est donc descendu du ciel et est venu sur terre, pour accomplir la sainte volonté du Père, et ce fut sa principale préoccupation durant Sa vie. Puisqu'Il est notre modèle, en faisant nous aussi à tout moment la volonté de Dieu, nous aurons une règle sûre pour tendre (et arriver) à la perfection.

Ce qu'est la volonté de Dieu

Dieu, être très parfait, pur esprit, a une volonté, qui bien qu'en étant très simple en elle-même, se manifeste de manière différente, en relation avec les créatures, comme dit l'Apôtre: "*afin de discerner quelle est la volonté de Dieu*" (Rom. XII, 2). Les théologiens ont coutume de distinguer la *volonté absolue*, quand Dieu veut quelque chose sans aucune condition (comme la création du monde) et la *volonté conditionnée*, quand Dieu veut avec une condition (comme le salut du pécheur s'il fait pénitence de ses péchés). On distingue encore la volonté *antécédente*, qui concerne une chose en elle-même ou absolument considérée (comme le salut de tous les hommes en général), et la volonté *conséquente*, concernant une chose revêtue de toutes les circonstances particulières et concrètes (comme par exemple la damnation d'un pécheur qui meurt impénitent).

"Père, toutes choses vous sont possibles, éloignez ce calice de moi; toutefois, non ma volonté, mais la Vôtre" (Mc XIV, 36)

Mais la distinction qui nous intéresse davantage, pour la suite de notre article, est celle entre volonté de signe et volonté de bon plaisir. « Par **volonté divine signifiée** (ou volonté de signe) on entend certains signes de la volonté de Dieu, comme les commandements, les interdictions, l'esprit des conseils évangéliques, les événements voulus ou permis par Dieu. La volonté divine signifiée de cette manière, spécialement celle qui se manifeste dans les préceptes, appartient au domaine de l'obéissance ([3]). C'est à elle que nous nous référons, selon St Thomas (I q. 19 a. 11) quand nous disons dans le Notre Père: *Fiat voluntas tua.* Par **volonté divine de bon plaisir** on entend l'acte intérieur de la volonté de Dieu non encore manifesté ni connu. D'elle dépend l'avenir encore incertain pour nous: les succès futurs, les joies et les épreuves de courte ou de longue durée, l'heure et les circonstances de notre mort, etc. (…) La volonté de bon plaisir appartient au domaine de l'*abandon dans les mains de Dieu* » ([4]).

Fondement de l'obéissance à la volonté de Dieu

Quels sont les principes théologiques sur lesquels on doit appuyer cette soumission

illimitée et cette conformité à la volonté de Dieu? Selon le Père Garrigou-Lagrange, o.p., ce sont les suivants:

« 1) Rien n'arrive que Dieu ne l'ait prévu de toute éternité et qu'Il ne l'ait voulu ou du moins permis.

2) Dieu ne peut rien vouloir et rien permettre qu'en vue de la fin qu'Il s'est proposée en créant, c'est-à-dire qu'en vue de la manifestation de Sa bonté, de Ses perfections infinies, et en vue de la gloire de l'Homme-Dieu, Jésus-Christ, Son Fils Unique (I Cor. III, 23).

3) Nous savons que "*toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu, de ceux qui sont appelés selon son éternel dessein*" (Rom. VIII, 28) et qui persévèrent dans son amour.

4) Cet abandon ne nous dispense pas évidemment de faire ce qui est en notre pouvoir pour accomplir la volonté de Dieu *signifiée* par les préceptes, les conseils, les événements; mais quand nous avons loyalement voulu l'accomplir au jour le jour, nous pouvons et devons nous abandonner pour le reste à la volonté divine de *bon plaisir*, si mystérieuse soit-elle, et éviter l'inquiétude vaine et l'agitation » ([5]).

« La volonté signifiée comprend donc (...) quatre choses: 1) les commandements de Dieu et de l'Eglise; 2) les conseils évangéliques; 3) les inspirations de la grâce; 4) pour les communautés religieuses, les constitutions et les règles. Dieu étant notre Souverain Maître, a le droit de nous commander; et comme Il est infiniment sage et bon, Il ne nous commande rien qui ne soit à la fois utile à Sa gloire et à notre bonheur; nous devons donc, en toute simplicité et docilité, nous soumettre à Ses lois, loi naturelle ou loi divine positive, loi ecclésiastique ou loi civile juste; car, comme le dit St Paul, toute autorité légitime vient de Dieu, et obéir aux Supérieurs qui commandent dans les limites de l'autorité qui leur a été départie, c'est obéir à Dieu, comme leur résister, c'est résister à Dieu même. (…) Ajoutons que les devoirs d'état rentrent dans la catégorie des commandements: ce sont comme des préceptes particuliers qui incombent aux chrétiens en raison de la vocation spéciale et des fonctions que le Bon Dieu nous assigne » ([6]).

C'est pourquoi la soumission et l'obéissance à Dieu se manifestent dans la conformité à la volonté signifiée et à celle de bon plaisir.

La volonté signifiée

La conformité à la volonté signifiée de Dieu consiste à vouloir tout ce que Dieu nous signifie être son intention. St François de Sales dit: "La doctrine chrétienne nous propose clairement les vérités que Dieu veut que nous croyions, les biens qu'il veut que nous espérions, les peines qu'Il veut que nous craignions, ce qu'Il veut que nous aimions, les commandements qu'Il veut que nous fassions et les conseils qu'Il désire que nous suivions: et tout cela s'appelle la volonté signifiée de Dieu, parce qu'Il nous a signifié et manifesté qu'Il veut et entend que tout cela soit cru, espéré, craint, aimé et pratiqué. (…)

La conformité donc de notre cœur à la volonté signifiée de Dieu consiste en ce que nous voulions tout ce que la divine Bonté nous signifie être de son intention, croyant selon sa doctrine, espérant selon ses promesses, craignant selon ses menaces, aimant et vivant selon ses ordonnances et avertissements" ([7]). En outre « je dois agir et exercer mes facultés dans l'exécution des ordres et des désirs de mon Seigneur; je dois marcher dans la voie qui m'est tracée (…) par les trois groupes de facultés qui sont en moi. Je puis connaître, aimer, exécuter (…). Si je dois connaître ma fin, je dois aussi connaître ma voie; si je dois aimer mon but, je dois aussi en aimer le chemin; si je dois chercher le sommet, je dois aussi suivre les sentiers qui y conduisent. **La gloire de Dieu est mon but, sa volonté est ma voie**. Or la gloire de Dieu, qui est ma fin, demande à mon intelligence de la connaître; à ma volonté, de s'y attacher; à mon action, de la rechercher. Cette triple obligation s'impose de la même manière pour la volonté de Dieu. Mon intelligence doit la connaître; ma volonté, la respecter et l'aimer; mon action, l'exécuter. La vue, l'amour et la recherche de la gloire de Dieu constituent l'essence de la piété; la vue, l'amour et l'exécution de Sa volonté en sont la voie.

Je dois d'abord connaître la volonté de Dieu, si je veux la suivre, ne pas marcher dans les ténèbres, et ne pas m'exposer à manquer de prudence et de sagesse. La connaissance est ici encore, la première condition du bien. Je dois prier et demander au Maître qu'Il me remplisse de la connaissance de Sa volonté en toute sagesse et intelligence spirituelle, afin qu'ainsi je puisse marcher d'une manière digne de Dieu, Lui plaire en toutes choses (…). Il faut que, "*comme les yeux des*

serviteurs sont fixés sur les mains de leurs maîtres, ceux de la servante sur les mains de sa maîtresse, ainsi mes yeux soient fixés sur le Seigneur mon Dieu" (Ps. 122, 2) » ([8]).

Si cela est la volonté signifiée de Dieu on ne peut se sanctifier sans observer les commandements et les devoirs d'état (qui sont la règle morale de nos actions). Plus fidèlement et plus chrétiennement nous observons les lois de Dieu et plus nous nous approchons de Lui, puisque la loi est l'expression de Sa volonté ("*Celui qui a mes commandements et les garde, c'est celui-là qui m'aime*", Jn XIV, 21).

« Il faut ici particulièrement noter ce qui est dit dans l'Evangile de St Luc (XVI, 10): "*Celui qui est fidèle dans les petites choses est fidèle aussi dans les grandes*"; si nous faisons chaque jour **le possible** pour être fidèle au Seigneur dans les choses ordinaires de la vie, ayons confiance qu'Il nous accordera la grâce pour Lui être fidèle dans les circonstances extrêmes, s'Il permet que nous y soyons placés; ayons confiance qu'Il nous donnera la grâce de mourir héroïquement plutôt que de rougir de Lui, et de Le trahir, si un jour ou l'autre nous avons à souffrir pour Lui.

(…) Ces principes sont sur ce point acceptés comme l'expression de la foi chrétienne. On trouve ainsi l'équilibre au-dessus des deux erreurs (…). Par la fidélité au devoir de minute en minute on évite la fausse et paresseuse quiétude des quiétistes, et par l'abandon confiant on échappe à l'inquiétude vaine et à l'agitation stérile. Cet abandon serait paresse s'il ne supposait pas la fidélité quotidienne, qui est comme le tremplin pour s'élancer sûrement dans l'inconnu. Cette fidélité quotidienne à la volonté *divine signifiée* donne comme le droit de s'abandonner pleinement pour l'avenir à la volonté divine *de bon plaisir* non encore manifestée » ([9]).

C'est cela le premier pas nécessaire et indispensable sur la voie de la perfection, sans lequel entreprendre la voie de la conformité à la volonté de bon plaisir serait une vaine et dangereuse illusion. Et hélas « nulle part l'illusion n'est aussi fréquente et aussi funeste que sur le point de la volonté de Dieu. On a tant intérêt à ne pas trop la voir, ou à la voir juste assez pour tranquilliser sa conscience sans trop la surcharger!… Je suis si habitué à voir à travers le prisme de l'intérêt personnel et à accommoder mes obligations au gré de mes convenances! Avant la volonté de mon Seigneur, j'interroge mon intérêt: il est là si près et si pressant! (…) Il est toujours le premier objet qui se présente à mes yeux; et je ne passe pas facilement par-dessus, pour voir directement la volonté du Maître. Et quand mes yeux aperçoivent cette divine volonté à travers le prisme trompeur de ma sensualité, ma vue est faussée, les objets ne m'apparaissent plus tels qu'ils sont, je tombe dans l'illusion. Que de fois j'y tombe!… *Mes reins sont remplis d'illusions* (Ps. 37, 8); mes reins, c'est-à-dire ma sensualité. (…) Combien *j'ai besoin, ô mon Dieu, de tenir mes reins serrés,* afin que le réservoir ne déverse pas sa triste plénitude sur mon âme, *et d'avoir à la main toujours allumée la lampe qui m'aidera à voir clair!* (Lc XII, 35)… *Seigneur, faites que je voie!* (Lc XVIII, 41) » ([10]).

La volonté de bon plaisir

La conformité à la volonté de bon plaisir consiste à se soumettre à tous les événements et desseins que la divine Providence permet pour notre plus grand bien et surtout pour notre plus grande sanctification.

Si, comme nous l'avons vu, le fondement de cette obéissance réside dans le fait que rien n'arrive sans la permission de Dieu et que *tout concourt au bien de ceux qui L'aiment*, il s'ensuit que Dieu étant infiniment sage et infiniment bon, **Il ne veut rien et ne permet rien que pour le bien des âmes, même quand nous n'arrivons pas à nous en rendre compte**. Comme disait Tobie au milieu des afflictions et des reproches de sa femme: "*Vous êtes juste, Seigneur, et tous vos jugements sont droits, et toutes vos voies sont miséricorde, vérité, et justice*" (Tob. III, 2); et le saint homme Job: "*Si nous avons reçu les biens de la main de Dieu, pourquoi n'en recevrions-nous pas les maux?*" (Job II, 10). C'est donc pour nous un **devoir** de nous soumettre à Dieu en tous les événements joyeux ou tristes, c'est un devoir d'*obéissance* et de *justice* puisqu'Il est notre Maître Suprême (*Il est le Seigneur)* qui a sur nous toute autorité; c'est un devoir de *sagesse* parce que ce serait folie de vouloir se soustraire à l'action de la Providence tandis que c'est justement dans l'humble résignation que nous trouverons la paix; c'est encore dans notre *intérêt* puisque la volonté de Dieu nous met à l'épreuve afin que nous nous exercions dans la vertu en acquérant des mérites, et c'est enfin manifestation

d'amour puisque le véritable amour est dans le don de soi jusqu'à l'immolation (comme Jésus a fait pour nous!).

Selon une expression de St François de Sales, si dans la volonté signifiée "Dieu veut que je fasse mes petits pas", maintenant dans la volonté de bon plaisir « "Dieu me porte entre ses bras"; ce sont les paroles mêmes de la Sainte Ecriture: "Vous serez portés sur le sein, caressés sur les genoux. Comme la mère caresse son enfant, ainsi moi je vous consolerai". "*Est-ce que la mère peut oublier son enfant, négliger le fruit de ses entrailles? Et quand elle l'oublierait, moi cependant je ne vous oublierai point*" (Is. LXVI, 12). Pourrait-Il me représenter sous une image plus expressive l'amoureuse tendresse de Sa volonté toute entière dévouée à ma sanctification? Et que d'autres images encore Il multiplie en Ses témoignages sacrés, pour m'amener à sentir la sollicitude qu'Il a de moi! Celle des petits moineaux, dont cinq ne valent pas plus de deux oboles, et dont pas un néanmoins n'est en oubli devant Lui. Que peut donc craindre une âme qui vaut plus qu'une quantité de passereaux? (Lc XII, 6-7). Celle de la poule, qui rassemble ses poussins sous ses ailes (Matth. XXIII, 37). Celle du pasteur, qui prodigue ses attentions et sa vie même pour ses brebis (Jn X, 11). Les reproches, plaintes et menaces contre les prévarications du crime, qui sont encore une manifestation de Sa sollicitude, sont à peine plus réitérés dans les saintes Lettres que ces attestations de Ses soucis de bonté paternelle envers Ses enfants. Et combien cependant les infidélités et résistances à son action sont plus multipliées que la soumission et la fidélité, même en ceux qui sont les privilégiés de ses tendresses! (…) Sa Providence, gouvernant les mondes et les atomes, fait entrer en contact avec ma vie des multitudes innombrables d'êtres, de mouvements et d'influences dont je soupçonne à peine l'ordonnance; et en tous est présente, par tous est opérante Son action sur moi. (…) Il ne peut y être que Sa volonté et la mienne sur ma vie; en ce qui m'intéresse, toutes les autres volontés dépendent de la Sienne… Il ne périra pas un cheveu de votre tête; car les cheveux de votre tête sont tous comptés (Matth. X, 30; Lc XXI, 18). Les cheveux: ce qu'il y a de plus accessoire comme élément du corps; leur nombre: ce qu'il y a de plus insignifiant comme organisation; la chute d'un seul: ce qu'il y a de plus inaperçu comme événement! Et voilà cependant jusqu'où va le souci de mon Père des cieux. Quel peut donc être l'objet, l'agencement ou le fait qui ne soit en Son attention?

Et, merveille plus surprenante encore, avec quel art infini le jeu de Sa Sagesse unit le surnaturel au naturel, incorpore sa grâce jusque dans les faits de l'ordre temporel, prend les voies, choisit les moyens, saisit les moments! Avec quelle délicatesse Il sait se conformer aux états d'âme… toucher au point, à l'instant et de la manière propices, avancer et multiplier Ses touches quand elles sont acceptées; les varier, patienter, se retirer si elles sont rebutées, changer ses procédés, user de douceur ou de rigueur, etc!... Oh! que de merveilles à contempler, quand, là-haut, Il me découvrira les secrets ressorts de son action!… Ici-bas, Dieu manifeste très peu l'économie de Ses voies… L'opération qui dispose et conduit tout au bien des élus, les résultats de sanctification, ces profondeurs mystérieuses où Il voile à nos yeux la marche de Sa Sagesse, qu'en connaissons-nous? (…) Si la pleine lumière est réservée au jour des grandes manifestations, il n'en est pas moins vrai cependant que Dieu tient à dévoiler dès à présent, suivant les nécessités de mon avancement, quelques-uns des mystères de Son action. Il veut que je les voie, pour que j'y corresponde. Et je puis les voir et je dois me rendre attentif à les reconnaître, dans la mesure où Il lui plaît de me les découvrir, et **dans le dessein de conformer mon action à la Sienne** » ([11]).

Que veut dire "se conformer à la volonté de Dieu"?

Jusqu'à maintenant nous avons exposé le principe "il faut toujours faire la volonté de Dieu" en le renforçant par des fondements théologiques et par l'exemple de Jésus-Christ. Voyons maintenant en quoi consiste cette "conformité" à la volonté de Dieu.

"La conformité à la volonté de Dieu consiste en *une amoureuse, entière et intime soumission et adhésion de notre volonté à celle de Dieu en tout ce qu'elle dispose ou permet*. Quand elle est parfaite, elle est connue plutôt sous le nom de *saint abandon* à la volonté de Dieu. Dans ses manifestations imparfaites on a coutume de lui donner le nom de simple *résignation chrétienne*" ([12]).

Notre sanctification se réalisera si nous coopérons à l'action divine, comme dit le P.

Lehodey: "Dès lors que Dieu travaille avec nous à notre sanctification, il faut qu'Il ait la direction de l'entreprise: rien ne devra se faire que suivant Ses plans, sous Ses ordres, et par le mouvement de Sa grâce. Il est le premier principe et la dernière fin; **nous sommes nés pour obéir à Ses volontés**" ([13]).

St Alphonse de Liguori a des mots, comme d'habitude, beaux et simples à la fois, pour expliquer ce qu'est cette conformité à la volonté de Dieu: « La plus grande gloire que nous puissions procurer à Dieu, c'est d'accomplir Ses saints vouloirs. Notre Rédempteur, descendu ici-bas pour établir la gloire de Son Père, nous a donné, par Son exemple, cet enseignement, important entre tous. (…) En quoi nos œuvres servent-elles à la gloire de Dieu, si elles ne sont pas conformes à Son bon plaisir? Ce ne sont pas des sacrifices que Dieu réclame, dit le Prophète à Saül, mais l'exécution de ses volontés: "*Est-ce que le Seigneur se plaît aux holocaustes et aux victimes, et non pas plutôt dans l'obéissance à Sa voix? La résistance est comme le crime d'idolâtrie*" (I Rois XV, 22-23). L'homme qui prétend suivre sa propre volonté sans s'occuper de celle de Dieu, commet une sorte d'idolâtrie, car, au lieu d'adorer la volonté divine, c'est la sienne, en quelque façon, qu'il adore. (…) Supposons deux serviteurs: l'un est en mouvement toute la journée, sans un moment de répit; mais il n'en veut faire qu'à sa tête; l'autre se donne moins de peine, mais obéit en tout. Lequel des deux plaira au maître? Le second, assurément, et non le premier (…).

Ici-bas, pour apprendre à aimer le Bon Dieu, nous devons nous mettre à l'école des habitants du ciel. **Leur pur et parfait amour pour Dieu ne fait qu'un avec leur parfaite union à la volonté de Dieu**. Si Dieu donnait à entendre aux séraphins qu'Il veut les voir employer leur éternité à mettre en tas le sable des rivages de la mer, ou à sarcler les jardins, volontiers ils le feraient, et ils y trouveraient tout leur plaisir. Plus encore: que Dieu leur fît signe d'aller brûler dans le feu de l'enfer, immédiatement ils se précipiteraient dans cet abîme pour faire la volonté divine.

(…) **Celui qui donne à Dieu sa volonté, Lui donne tout**. Que, par les aumônes, on Lui donne son bien, par les flagellations son sang, par les jeûnes sa nourriture, on ne fait que Lui céder une partie de ce qu'on a; mais Lui donner sa volonté, c'est tout Lui donner. On a dès lors le droit de dire à Dieu: "Seigneur, je suis pauvre, mais je vous donne tout ce que je puis: ma volonté est à vous, je n'ai plus rien à vous offrir".

Or, c'est là précisément ce 'tout' que, de chacun de nous, notre Dieu réclame: "*Mon fils, donne-moi ton cœur*" (Prv. XXIII, 26), c'est-à-dire ta volonté. Non, non, dit avec raison St Augustin: "nous ne pouvons faire à Dieu une offrande plus agréable", plus chère à Son cœur, que de Lui dire: Possédez-nous; nous vous abandonnons notre volonté: faites-nous savoir ce que vous attendez de nous, et nous l'exécuterons".

Si donc nous voulons contenter pleinement le cœur de Dieu, arrivons à nous conformer en tout à la volonté de Dieu. Ou plutôt, nous conformer, ce n'est pas assez dire: il faut *uniformer* notre volonté, c'est-à-dire qu'il faut unir notre volonté à tout ce que Dieu dispose. **La conformité implique cette idée que nous mettons d'accord notre volonté avec celle de Dieu. Mais l'*uniformité* va plus loin: elle signifie que, de la volonté de Dieu et de la nôtre, nous n'en fassions plus qu'une seule; tant et si bien que nous ne voulons rien sinon ce que Dieu veut, et que le seul vouloir divin devient notre vouloir** » ([14]).

La volonté de Dieu et l'indifférence ignatienne

Faire la volonté de Dieu en toute circonstance coïncide avec la disposition de "sainte indifférence" dont parle St Ignace de Loyola dans le "*Principe et fondement*" de ses "*Exercices Spirituels*". Au n° 23 nous lisons: « …pour cela, il est nécessaire de nous

Saint Ignace de Loyola

rendre indifférents à l'égard de tous les objets créés, en tout ce qui est laissé au choix de notre libre arbitre et ne lui est pas défendu; en sorte que, de notre côté, nous ne voulions pas plus la santé que la maladie, les richesses que la pauvreté, l'honneur que le mépris, une longue vie qu'une vie courte, et ainsi de tout le reste, désirant et choisissant uniquement ce qui nous conduit plus sûrement à la fin pour laquelle nous sommes créés ». Cette indifférence se réfère aux choses qui ne tombent pas sous la volonté exprimée (c'est-à-dire signifiée) de Dieu, puisque "*en tout ce qui est laissé au choix de notre libre arbitre*" exclut l'observance des commandements que nous avons en tout état de cause le devoir moral d'observer; il s'agit donc plutôt de la volonté de bon plaisir qui embrasse par disposition divine "ce *qui nous conduit plus sûrement à la fin pour laquelle nous sommes créés*", c'est-à-dire accepter les desseins (la volonté) du Seigneur sur nous.

L'indifférence présuppose dans l'âme une intime persuasion du pouvoir et de l'amour de Dieu, la conviction que c'est de Sa part qu'elle devra attendre la solution de ses problèmes, et que l'amour de Dieu lui donnera la félicité. Elle est encore une disposition de la volonté, qui est bien déterminée à embrasser de toute façon ce qui conduit le mieux à la fin. Et ce qui conduit le mieux à la fin n'est-ce pas ces moyens que Dieu de toute éternité a préparés et qui sont l'expression de Sa volonté?

"Il est évident, que si la volonté divine est la cause suprême de tout ce qui arrive, si elle est infiniment sainte, sage, puissante et aimable, plus ma volonté coïncidera avec celle de Dieu, plus Sa volonté sera sainte, puissante et aimable. De cette manière il ne pourra jamais nous arriver rien de mal, puisque les maux mêmes que Dieu permet dans notre vie, contribueront à notre plus grand bien si nous savons en profiter dans la forme prévue et voulue par Dieu. (…) Le but de la *sainte indifférence* est celui de pousser l'homme à se donner totalement à Dieu, en sortant de lui-même. Il ne s'agit pas d'un désintérêt stoïque et irrationnel en face de ce qui peut arriver, mais du moyen le plus efficace pour faire adhérer complètement notre volonté à celle de Dieu" ([15]).

Cette indifférence ignatienne se réfère uniquement à la partie supérieure de l'âme, c'est-à-dire à la volonté de l'homme, et ne peut exclure que la partie inférieure, c'est-à-dire l'inclination naturelle, ressente de la répugnance et accuse les coups de la disgrâce. On ne peut demander à la sensibilité de ne rien ressentir (être impassible) face à la douleur [comment n'importe qui n'aurait-il pas peur devant un lion féroce!] et de ne pas éprouver de la répugnance, mais il est nécessaire que la volonté soit disposée à accepter cette douleur comme venant de la main de Dieu malgré toutes les protestations de la sensibilité. Ce fut l'exemple que nous donna Notre-Seigneur Jésus-Christ qui désirait ardemment Sa Passion: "*Je dois être baptisé d'un baptême; or combien je me sens pressé jusqu'à ce qu'il s'accomplisse*" (Lc XII, 50), "*J'ai désiré d'un grand désir…*" (Lc XXII, 15); et qui par ailleurs ressentait la douleur dans la partie sensible de Sa nature humaine: "*Mon âme est triste jusqu'à la mort*" (Matth. XXVI, 38), "*Mon Dieu pourquoi m'avez-vous abandonné?*" (Matth. XXVII, 46).

"Cette indifférence enfin n'est pas purement passive, mais vraiment active, encore que déterminée seulement par la volonté de Dieu. Dans les cas où cette volonté divine apparaît déjà manifeste (volonté de signe), la volonté de l'homme l'accomplit avec une générosité rapide et ardente. Et dans ceux dans lesquels la divine volonté ne s'est pas encore manifestée (volonté de bon plaisir) elle est en état de parfaite disponibilité pour l'accepter et l'accomplir à peine s'est-elle manifestée" ([15]).

Il est utile et même nécessaire de se conformer à la volonté de Dieu

Il apparaît clairement de cet exposé la nécessité et l'utilité de cette "conformité" à la volonté de Dieu qui, si elle est pratiquée de manière toujours plus parfaite, pourra nous sanctifier toujours plus puisqu'elle unit notre volonté, et avec elle toutes nos facultés, à Celui qui est la source de toute sainteté. Comme le fait remarquer le P. Lehodey: "ce qui fait l'excellence du saint abandon, c'est l'incomparable efficacité qu'il possède, pour ôter les obstacles à la grâce, pour faire pratiquer dans la perfection les plus hautes vertus, et pour établir le règne absolu de Dieu sur nos volontés" ([16]). En faisant la volonté de Dieu nous faisons aussi notre bien puisque « en définitive, que veut notre Dieu, sinon notre bonheur? Qui pourrons-nous trouver qui ait pour nous plus d'affection que Lui? De volonté, Il n'en a qu'une: qu'aucun de

nous ne se perde, que tous nous nous sauvions et devenions des saints ([17]): "*il ne veut pas qu'aucun périsse, mais que tous viennent à la pénitence*" (II Pier. III, 9). "*La volonté de Dieu est que vous soyez des saints*" (I Thess. IV, 3). (…) Livrons-nous donc, avec un abandon sans réserve, au bon plaisir de notre divin Seigneur; Il est infiniment sage: Il sait ce qui est le meilleur pour nous; Il est infiniment aimant, Il a donné Sa vie pour nous: donc aussi, Il veut ce qui nous est le meilleur. Soyons une bonne fois persuadés, comme nous y invite St Basile, que Dieu gouverne notre vie pour notre avantage, mieux, sans comparaison, que nous ne pouvons nous-mêmes ou le faire ou le désirer » ([18]).

Unir notre volonté à la volonté divine est pour l'homme extrêmement utile puisque cette conformité exerce un triple rôle sur l'âme, *en la purifiant*, *en la réformant* et *en la conformant* à Jésus-Christ.

a) La conformité *purifie* l'âme. Dans l'Ancien Testament, Dieu fait souvent remarquer qu'Il est prêt à pardonner tous les péchés, et à rendre à l'âme l'éclatante blancheur de sa pureté primitive, si elle change de cœur ou de volonté: "*Lavez-vous, purifiez-vous, ôtez le mal de vos pensées de devant mes yeux… apprenez à bien faire… si vos péchés sont comme l'écarlate, comme la neige ils deviendront blancs*" (Is. I, 16-18). Or conformer sa volonté à celle de Dieu, c'est assurément changer de cœur, cesser de faire le mal, apprendre à faire le bien. Et n'est-ce pas aussi ce que veut dire ce texte plusieurs fois répété: "*melior est enim obœdientia quam victimæ?*" (II Rois XV, 22). Dans le Nouveau Testament, Notre-Seigneur déclare, dès son entrée dans le monde, que c'est par l'obéissance qu'Il remplacera tous les sacrifices de l'Ancienne Loi (…) (Hebr. X, 5-8), et en fait Il nous a rachetés par l'obéissance poussée jusqu'à l'immolation de soi pendant Sa vie et surtout au Calvaire: "*Il s'est fait obéissant jusqu'à la mort et à la mort de la Croix*" (Phil. II, 8). C'est donc aussi par l'obéissance et l'acceptation des épreuves providentielles qu'en union avec Jésus nous expierons nos péchés et purifierons notre âme.

b) La conformité *réforme* l'âme. « Ce qui nous a déformés c'est l'amour désordonné du plaisir, auquel nous avons cédé par *malice* ou par *faiblesse.* Or la conformité à la volonté divine nous guérit de cette double cause de rechutes. (…) Car, en conformant notre volonté à celle de Dieu, nous acceptons Ses jugements comme la règle des nôtres, Ses commandements et Ses conseils comme la règle de notre volonté; nous nous détachons ainsi des créatures et de nous-mêmes, et de la malice qui venait de ces attaches.

Elle remédie à notre faiblesse, source de tant de défaillances; au lieu de nous appuyer sur nous-mêmes qui sommes si fragiles, nous nous appuyons par l'obéissance sur Dieu, qui étant tout-puissant, nous fait participer à Sa force et résister aux plus graves tentations: "*je puis tout en Celui qui me fortifie*" (Phil. IV, 13). Quand nous faisons Sa volonté, Il se plaît à faire la nôtre, en exauçant nos prières et en soutenant notre faiblesse.

Ainsi débarrassés de notre malice et de notre faiblesse, nous cessons d'offenser Dieu de propos délibéré, et graduellement nous réformons notre vie » ([19]).

c) La conformité *conforme* l'âme à Jésus-Christ. Il ne peut pas y avoir de conformité plus grande, intime et profonde que celle qui existe entre deux volontés. « Or, par la conformité à la volonté de Dieu, nous soumettons et unissons notre volonté à celle de Jésus… comme Lui et avec Lui, nous ne voulons que ce qu'Il veut (…); c'est donc la fusion de deux volontés en une seule, *unum velle, unum nolle*; nous ne faisons plus qu'un avec Lui, nous épousons Ses pensées, Ses sentiments, Ses volitions: "*ayez en vous les sentiments qui étaient dans le Christ-Jésus*" (Phil. II, 5), et bientôt nous pouvons redire la parole de St Paul: "*Je vis, mais ce n'est pas moi qui vis, c'est Jésus qui vit en moi*" (Gal. II, 20) » ([19]).

Puisque la volonté est la plus élevée des facultés de notre âme il s'ensuit que, en la soumettant à la volonté de Dieu, nous lui soumettons aussi toutes les autres facultés sur lesquelles la volonté a le pouvoir; donc l'âme toute entière se conforme au Christ, en prenant les sentiments, les vouloirs et les désirs de Notre-Seigneur, et peu à peu l'âme acquiert toutes les vertus du divin Maître. C'est ce qu'affirme justement St François de Sales: "L'abandonnement est la vertu des vertus; c'est la crème de la charité; l'odeur de l'humilité; le mérite, ce semble, de la patience; et le fruit de la persévérance" ([20]).

Les autres raisons qui montrent la nécessité de la "conformité à la volonté de Dieu" sont les suivantes: comme serviteurs de Dieu qui nous a créés, sauvés, destinés à Lui comme fin dernière, c'est à Lui que nous appartenons et c'est à Lui que nous devons être soumis. Comme Enfants et amis de

Dieu: l'enfant doit rester soumis à son père par amour, tandis que l'amitié doit produire l'adhésion de la volonté. L'exemple de Jésus-Christ est enfin un autre motif qui doit nous convaincre d'embrasser cette voie.

Les fruits que produira en nous la vie de conformité parfaite (ou saint abandon) à la volonté de Dieu, sont inestimables: elle nous fera vivre en une douce amitié avec Dieu comme un enfant dans les bras de sa mère; l'âme en ne désirant rien d'autre que ce qui est voulu par Dieu vit avec la simplicité et la "liberté des enfants de Dieu"; elle est sereine et constante en toutes circonstances, car rien ne peut venir troubler sa paix et enfin l'âme jouira d'une sainte mort en paix avec Dieu, puisqu'au ciel Il réalisera la volonté de ceux qui auront fait sur terre Sa sainte volonté.

Pratique de la conformité à la volonté de Dieu

En quoi, en quelles circonstances et en quels événements faut-il conformer notre propre volonté à la volonté divine? La réponse est simple en elle-même: toujours et en toute circonstance; elle nécessite toutefois une explication.

Il est nécessaire de se conformer surtout à la volonté signifiée de Dieu en observant Ses commandements et les préceptes de l'Eglise; si nous sommes religieux en pratiquant les conseils évangéliques et les règles de notre congrégation et en accueillant les inspirations de la grâce.

Selon la doctrine de St Thomas (I q. 19, a. 12) la volonté de Dieu nous est **manifestée ou signifiée** au moins de quatre manières.

Quand Dieu **agit directement** ("*operatio*"), Il veut toujours positivement ce qu'Il fait, parce qu'Il se réfère toujours au bien et est ordonné à sa plus grande gloire. Il s'agit donc de tous les événements individuels, familiaux et sociaux, qui ont été disposés par Dieu Lui-même et ne dépendent pas de la volonté des hommes; face à eux, que ce soit dans la prospérité ou dans l'adversité, seule est possible l'attitude chrétienne du *fiat voluntas tua*, puisqu'ils proviennent directement de la main de Dieu. Parfois ces événements sont agréables, et nous remplissent de joie; d'autres fois ils sont amers, et peuvent nous précipiter dans la plus grande tristesse, si nous ne voyons pas en eux Dieu Lui-même, qui dispose tout pour Sa gloire et notre plus grand bien. Tout ce que le Seigneur dispose est bon pour nous, même si pour le moment cela peut causer tristesse et douleur.

Quand **Dieu permet** quelque chose ("*permissio*") c'est-à-dire n'empêche pas que quelque chose soit fait, Il ne le veut jamais positivement parce que cela se réfère à un mal, et Dieu ne peut vouloir le mal. Mais Sa toute-puissance et Son infinie sagesse savent convertir en un bien plus grand le mal qu'Il permet et c'est pour cela qu'Il le permet. Par exemple Dieu permit le plus grand et grave péché qui fut jamais commis, le Crucifiement de Jésus-Christ, en prévoyant que pour l'humanité il en adviendrait le plus grand bien, c'est-à-dire la Rédemption.

Quand **Dieu commande** ("*præceptum*") quelque chose: il s'agit des commandements de Dieu ou de l'Eglise, des préceptes des supérieurs, des devoirs de son propre état. Ils doivent **être accomplis jusque dans les plus infimes détails si l'on veut se conformer à la volonté de Dieu manifestée**.

Enfin il y a la **prohibition** ("*prohibitio*"), qui est le passage le plus élémentaire pour conformer notre volonté à celle de Dieu c'est-à-dire d'éviter diligemment le péché qui L'offense.

Pour St Thomas donc, il faut surtout observer les commandements et ne pas les violer par le péché. Ensuite le vouloir de Dieu est manifesté clairement par les événements naturels, familiaux, individuels qui nous entourent et par les épreuves et les croix que Dieu permet, par les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons dans le moment présent, pour "*opérer notre salut avec crainte*" (Phil. II, 12), selon les paroles de l'Apôtre. Il se tromperait gravement celui qui penserait trouver sa sanctification ailleurs, comme par exemple un prêtre fidèle qui aujourd'hui en pleine crise de l'Eglise voudrait être curé de campagne: pour ce faire, il devrait accepter des compromissions sur la foi [si cette charge comportait le devoir de dire la "Nouvelle Messe", et d'accepter les erreurs du Concile Vatican II, etc.] en allant donc contre la volonté signifiée de Dieu dans les trois premiers commandements du décalogue. Ou bien une jeune fille qui, par exemple, voudrait se faire religieuse chez les Visitandines et ne trouvant pas un couvent traditionnel déciderait d'entrer chez les modernistes, mettant ainsi sérieusement sa foi en danger. Nous pouvons dire, pour notre réconfort, que le Seigneur aujourd'hui ne donne pas des vocations qu'il serait impossible de réaliser

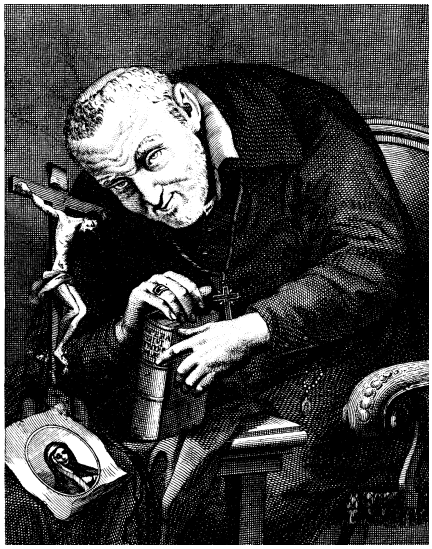

Saint Alphonse Marie de Liguori

sans aller contre Sa volonté signifiée! S'Il nous demande quelque chose ou nous donne une certaine vocation, il est de foi, puisque "*Dieu est fidèle*" (Hebr. X, 23), qu'Il nous donnera aussi les grâces nécessaires et suffisantes pour la réaliser.

Voyons maintenant **dans la pratique**, ce en quoi nous devons nous *uniformer* à la volonté de Dieu.

En premier lieu nous devons nous *uniformer* dans les **choses naturelles** qui se produisent dans le monde: chaleur excessive, froid rigoureux, pluie, années de disette, épidémies et choses semblables. Généralement l'homme murmure toujours en ces circonstances: il veut le soleil quand il pleut… puis quand il fait soleil il se lamente pour la sécheresse… On raconte, à ce propos dans la vie de St François Borgia, Général des Jésuites, qu'une nuit alors qu'il neigeait beaucoup, il frappa plusieurs fois à la porte d'une maison de la Compagnie mais comme les Pères dormaient personne ne lui ouvrit. Le lendemain matin à ses fils qui, pleins de regret, s'excusaient de l'avoir fait attendre dehors par une nuit de tourmente, St François répondit avoir reçu au contraire une grande consolation à la pensée que c'était Dieu qui jetait sur ses épaules ces flocons de neige.

En second lieu **dans tout ce qui nous atteint au-dedans de nous-mêmes**, comme les souffrances de la faim, de la soif, de la pauvreté, les désolations, les humiliations. En tout cela nous devons toujours dire: "Seigneur, faites et défaites à votre gré, je suis toujours content". « Les biens et les maux temporels ne sont donc que des biens ou des maux relatifs. Des uns et des autres, on peut faire le plus saint usage ou le pire des abus. Aurons-nous la sagesse d'en profiter pour nous détacher de la terre et nous attacher toujours plus aux seuls biens du Ciel? "Passerons-nous parmi les biens temporels de manière à ne pas perdre les biens éternels?" ([21]). Ne **deviendrons-nous pas comme les insensés, qui oublient Dieu dans la bonne fortune, et murmurent dans l'adversité**? » ([22]).

Dans les **talents** et **défauts** naturels **de l'âme**, et du corps. Ne nous lamentons pas si nous avons une mémoire ingrate, une intelligence lente, un manque d'habileté, un membre estropié, une santé délicate. St Alphonse, à ce propos, fait remarquer: « Quel droit avions-nous à un esprit plus élevé, ou à un corps mieux fait? et quelle obligation avait Dieu de nous les donner? (…) Remercions Dieu de ce que nous avons reçu de Sa pure bonté et contentons-nous d'être tels qu'Il nous a faits. Qui sait si, avec un esprit plus brillant, une santé plus robuste, un extérieur plus avenant, nous ne nous serions pas perdus? Combien à qui leur talent et leur science ont été une occasion de se perdre, par leur complaisance en eux-mêmes et par le mépris qu'ils ont des autres. (…) A combien la beauté ou la force corporelle ont été funestes, si bien qu'ils sont tombés dans mille scélératesses? Par contre, combien d'autres, que la richesse, la santé ou les attraits du visage auraient conduits en enfer, et qui, grâce à leur pauvreté, à leurs infirmités, à leurs traits ingrats, ont atteint la sainteté et sont arrivés au salut! Oui, contentons-nous de ce que Dieu nous a donné; car "*une seule chose est nécessaire*" (Lc X, 42) (…) sauver son âme » ([23]).

Il faut être spécialement résignés à la volonté divine **dans les infirmités corporelles**, et nous devons les accepter volontiers telles que Dieu les veut et pour tout le temps qu'Il veut. « Sans doute, usons des remèdes ordinaires, car cela encore est la volonté de Dieu; mais si les remèdes ne servent à rien, unissons-nous à la volonté de Dieu, laquelle nous servira beaucoup plus que la santé. 'Seigneur, dirons-nous alors, je ne veux ni guérir ni rester malade: je veux uniquement ce que vous voulez'. Assurément, c'est plus grande vertu, dans les maladies, de ne pas se plaindre de ses souffrances; cependant, lorsque ces souffrances sont grandes et accablantes, il n'y a pas imperfection à les faire connaître à des amis, ni non plus à prier le Seigneur de nous en délivrer. (…) Au reste,

Notre-Seigneur Lui-même, quand Il se vit au début de Sa très amère Passion, s'ouvrit de sa peine à Ses disciples; "*Mon âme est triste jusqu'à la mort*" (Matth. XXVI, 38), et Il pria le Père éternel d'écarter de Lui cette extrême souffrance: "*Mon Père, s'il est possible, que ce calice passe loin de moi*" (Matth. XXVI, 39). Mais le même Jésus nous a enseigné ce que nous avons à faire après semblable prière: nous résigner aussitôt à la divine volonté, en ajoutant: "*cependant, qu'il en soit, non pas comme je veux, mais comme vous voulez*" (Matth. XXVI, 39).

Il en est qui avouent désirer la santé; mais, disent-ils, ce n'est pas pour ne pas souffrir, c'est pour mieux servir Dieu (…) se rendre utiles à la communauté, faire la communion, faire pénitence, se livrer à l'étude, travailler au salut des âmes dans le ministère de la confession et de la prédication. C'est là une lourde erreur. A qui parle ainsi, je demande: 'Chère âme, dites-moi, pourquoi désirez-vous faire toutes ces choses? Pour plaire à Dieu? Pourquoi donc chercher encore, quand vous savez avec certitude où est pour vous le bon plaisir de Dieu? Il n'est pas dans ces oraisons, communions, pénitences, études ou prédications, mais bien dans le support patient de la maladie et des douleurs que Dieu vous envoie? Dès lors, unissez vos souffrances à celles de Jésus-Christ. (…) Bref, ces désirs et ces lamentations ne viennent pas de l'amour de Dieu, mais de l'amour propre, lequel est à l'affût de prétextes pour vous écarter de la volonté de Dieu. Voulons-nous plaire à Dieu? Adressons-Lui cette unique parole: **'que votre volonté soit faite'**. Répétons-la sans fin, cent fois, mille fois: **par ce seul mot, nous procurerons plus de contentement à Dieu, que nous ne pourrions Lui en donner par toutes les mortifications et dévotions possibles**. Il n'y a pas de meilleur moyen de servir Dieu, que d'embrasser joyeusement Sa volonté. (…) Le temps de la maladie, je l'appelle la pierre de touche de la spiritualité, car c'est lui qui découvre de quel aloi est la vertu que possède une âme. Si elle ne s'impatiente pas, ne se plaint pas, ne demande rien, mais obéit aux médecins, aux supérieurs, si elle se tient là tranquille, toute abandonnée à la divine volonté, c'est un signe qu'il y a en elle un vrai fonds de vertu » ([23]).

Nous devons nous *uniformer* à la volonté de Dieu même dans la perte que parfois nous subissons des personnes chères auxquelles nous attachent des liens ou des intérêts, soit temporels, soit même spirituels. « Souvent les âmes dévotes manquent grandement sur ce dernier point, faute de se résigner aux dispositions divines. Ce ne sont pas nos pères spirituels qui nous donnent la sainteté, mais Dieu. Sans doute, Il veut que nous mettions à profit la direction des guides de notre âme, tant qu'Il nous les conserve; mais quand Il vient à nous les ôter, Il veut que nous nous soumettions, et que, redoublant à cette occasion de confiance en Sa bonté, nous Lui disions: 'Seigneur, c'est vous qui m'aviez donné cet appui, et c'est vous encore qui me le retirez: que toujours votre volonté soit faite! A vous maintenant de pourvoir à mes besoins, et de m'enseigner ce que je dois faire pour vous servir'.

Telle doit être, d'ailleurs, notre attitude, telle notre acceptation, chaque fois que Dieu nous met une croix quelconque sur les épaules. Vous me direz: 'Bien des épreuves ne sont que des châtiments'. Soit, vous répondrai-je; mais les châtiments que Dieu envoie en cette vie ne sont-ils pas des grâces, des bienfaits? Si nous L'avons offensé, il nous faut bien satisfaire à Sa divine justice en quelque façon: ou en cette vie, ou en l'autre » ([24]). St Augustin disait: "Brûlez, Seigneur, tranchez, ne m'épargnez point ici-bas, afin de m'épargner dans l'éternité".

Dans les **désolations spirituelles**. Quand une âme se donne à la vie spirituelle, le Seigneur la comble au commencement de consolations pour la détacher des plaisirs du monde; mais ensuite quand Il voit son esprit plus affermi, Il retire Sa main avec la consolation sensible, pour éprouver son amour et voir si elle Le sert et L'aime sans être payée dès ce monde en goûts sensibles. Ste Thérèse disait: "Tant que l'on est en cette vie, le profit spirituel ne consiste pas à jouir de Dieu davantage, mais à faire Sa volonté"; et ailleurs: "L'amour de Dieu ne consiste pas dans des tendresses, mais à servir avec force d'âme et humilité". Ailleurs encore: "Par les aridités et les tentations, le Seigneur met à l'épreuve Ses amis". Lors donc que le Seigneur accorde à une âme les caresses de Ses douceurs sensibles, qu'elle Lui en soit reconnaissante et s'en professe indigne, mais qu'elle ne se laisse point gagner par la tristesse et par l'impatience à l'heure de la désolation. Il n'est pas de meilleur temps que celui de ces sécheresses, pour exercer notre résignation à la volonté de Dieu. La terre

est un lieu de mérite, où l'on mérite en souffrant; le ciel sera au contraire le lieu de la récompense éternelle et de la joie (qui ne finira jamais…). St Alphonse dit que "sur la terre ce n'est pas à la ferveur sensible avec ses douceurs qu'aspirent et travaillent les saints, mais à la ferveur de volonté, au milieu des souffrances". "C'est par l'adversité, et non par la prospérité, que Dieu éprouve la fidélité de ses serviteurs, et qu'Il sépare la paille d'avec le grain: celui qui, dans les peines, s'humilie et se résigne à la volonté de Dieu, c'est le grain destiné au Paradis; celui qui s'enorgueillit, s'impatiente, puis abandonne Dieu, c'est la paille destinée à l'enfer. Celui qui porte la croix avec patience, se sauve; celui qui la porte avec impatience, se perd" ([25]). Les deux larrons crucifiés à côté de Jésus subirent la même peine: l'un est saint l'autre est damné, l'un se sauve afin que tu ne désespères pas, l'autre est damné afin que tu ne présumes pas, dit St Grégoire.

Dans les **tentations**. « Nous devons prendre les moyens d'éviter les tentations; mais si Dieu veut ou permet que nous soyons tentés - que ce soit contre la foi, la pureté ou toute autre vertu - nous ne devons pas nous lamenter, mais, en cela encore, nous résigner au divin vouloir. A St Paul qui sollicitait la cessation d'une tentation… Notre-Seigneur répondit: "*Ma grâce te suffit*" (II Cor. XII, 9). Ainsi nous, quand, en but à des assauts ennuyeux, nous demandons à Dieu notre délivrance et qu'Il ne nous exauce pas, disons:' Seigneur, faites et permettez ce qu'il vous plaît: votre grâce me suffit; mais soutenez-moi pour que je ne la perde jamais. Ce n'est pas la tentation, mais le consentement, qui nous fait perdre la grâce divine » ([23]).

Enfin, il faut que nous nous unissions à la volonté divine en ce qui regarde l'instant **de la mort**, soit pour le temps, soit pour les circonstances qu'il plaira à Dieu de déterminer. On raconte que Ste Gertrude, gravissant un jour une colline, glissa et tomba dans un ravin. Ses compagnes lui demandèrent ensuite si elle avait eu peur de mourir sans sacrements. La sainte répondit: "Je désire beaucoup recevoir les sacrements à la mort, mais je tiens davantage encore à la volonté de Dieu; car j'estime que la meilleure disposition pour bien mourir, est de se soumettre à ce que Dieu voudra: aussi je souhaite tel genre de mort qui aura l'agrément de mon doux Seigneur". (…) « Le bienheureux Jean d'Avila pensait que quiconque se trouve en des dispositions suffisantes, doit plutôt désirer mourir que vivre. Oh! la chère et désirable chose que la bonne mort, avec la sécurité qu'elle apporte, l'impossibilité où elle nous met d'être jamais plus dépouillés de la grâce de notre Dieu! » ([23]).

Si nous nous *uniformons* à la volonté de Dieu en toutes ces choses, ou au moins en quelqu'une d'entre elles, dans les croix de chaque jour (qui sont ensuite autant de grâces si on les considère avec un regard de foi…), nous pourrons atteindre facilement cette sainteté à laquelle nous sommes appelés, et au Paradis nous remercierons le Seigneur de nous avoir donné une récompense aussi grande pour ce "peu" que nous aurons souffert sur la terre en unissant notre volonté à la Sienne; puisque vraiment "*Ce que l'œil n'a pas vu, ce que l'oreille n'a pas entendu, ce qui n'est pas monté au cœur de l'homme, c'est ce que Dieu a préparé pour ceux qui L'aiment*" (I Cor. II, 9) dit St Paul.

Réconfort dans les épreuves et l'exemple des Saints

Pour progresser dans la conformité à la volonté de Dieu, surtout quand les épreuves et les croix pèsent sur nos épaules, il sera utile (et parfois nécessaire) de prendre certains remèdes spirituels. Tout d'abord il y a la tactique de ne pas s'appesantir l'esprit en pensant à tous les "maux" passés, présents et futurs, en en faisant un fardeau insupportable même pour les personnes les plus vertueuses; il faut par contre faire exactement le contraire puisque comme dit Jésus "*à chaque jour suffit sa peine*" (Matth. VI, 34). Quant aux maux du passé il ne sert plus d'y penser,

Saint Paul projeté de son cheval sur le chemin de Damas répond au Seigneur: "Seigneur, que voulez-vous que je fasse?"

sinon pour voir les mérites et les avantages que nous en avons tirés, l'accroissement de vertu et de patience. Le mal pique seulement quand on y fixe l'attention, donc nous ne devons plus y penser mais nous réjouir seulement d'avoir accompli la volonté de Dieu.

Quant à l'avenir ce serait une folie de nous en préoccuper. On peut prudemment penser et prévoir les choses pour les préparer pour ce qui est dans nos possibilités; mais penser à l'avance aux "maux" futurs pour en être tristes et préoccupés est un gaspillage de temps et de forces qui ne sert qu'à nous nuire. En effet, ces "maux" peuvent aussi ne pas arriver et dépendent de la volonté de bon plaisir de Dieu qui, comme un bon père, ordonne tout pour le plus grand bien de ses enfants, et puisque "nous sommes dans les mains de Dieu" il est certain qu'Il nous donnera au moment opportun la grâce nécessaire pour les affronter. Ne pensons donc pas aux douleurs passées ni à celles à venir.

Dans le moment présent, quand on souffre quelque chose pour le Seigneur, nous devons au contraire positivement penser aux grands avantages de ces souffrances. La douleur (bien acceptée par amour de Dieu) nous éduque en nous rappelant qu'ici-bas nous sommes en exil "*dans une vallée de larmes*", que notre patrie est le ciel et que sur cette terre nous ne devons pas chercher les consolations, mais le Dieu des consolations. La douleur nous fait encore pratiquer la vertu de force puisque dans la réaction qu'elle provoque en nous, elle tend à faire augmenter notre énergie et nous fait exercer la vertu: "il n'y a point de bois plus propre à produire et à conserver l'amour envers Dieu que le bois de la croix" affirmait St Ignace. Enfin elle est source de *très grands mérites*, car, si elle est supportée patiemment pour le Seigneur, elle nous mérite un paradis éternel de gloire, comme disait Ste Marie-Madeleine Postel: "Encore une croix de plus; remercions le Bon Dieu, Il nous aime bien: s'Il nous éprouve, c'est pour mieux nous récompenser". Les âmes généreuses, en souffrant avec Jésus quelque peine, accomplissent en elles Sa Passion, se conforment davantage au Divin Maître et contribuent énormément au bien de Son Eglise. Les paroles de St Jean de la Croix vont aussi dans ce sens: "Souffrir, Seigneur, et être méprisé pour vous", celles de Ste Thérèse: "Ou mourir, ou souffrir", et le gémissement de Ste Marie-Madeleine de Pazzi: "Ne pas mourir mais souffrir".

Les Saints avaient bien compris ces vérités. St François d'Assise disait: "Si grand est le bien que j'attends que toute peine m'est délices"; et St Philippe Neri "ici-bas c'est le Paradis ou l'enfer; avec la résignation dans les peines, on possède le ciel en son cœur; par l'impatience, on se crée un enfer" puisque: "à qui l'embrasse avec amour la croix ne pèse plus" (Ste Thérèse). St Vincent de Paul affirmait que "la conformité à la volonté de Dieu est le trésor du chrétien et le remède à tout mal, puisqu'elle implique l'abnégation, l'union à Dieu et toutes les vertus".

Tout donc nous invite à conformer notre volonté à celle de Dieu, même au milieu des plus grandes tribulations.

Conclusion

Au début de cet article, en citant St Alphonse, nous avons vu que: "Toute la sainteté consiste à aimer Dieu, et tout l'amour de Dieu consiste à faire sa volonté"; nous finirons comme nous avons commencé en espérant que le lecteur se sera convaincu de la nécessité de la conformité à la volonté de Dieu, et qu'en même temps il n'existe pas de meilleure voie que celle-là pour atteindre la sainteté.

Jésus nous prévient: "*Si vous voulez entrer dans la vie, observez les commandements*" (Matth. XIX, 17); il ne suffit donc pas de dire "*Seigneur, Seigneur*" pour être admis dans le royaume des cieux; il faut faire la volonté du Père qui est dans les cieux, puisque "se tenir uni à la volonté de Dieu, c'est vivre et se sauver. C'est mourir et se perdre que de se séparer de la divine volonté" ([26]). « "*Si vous voulez être parfaits, allez, vendez ce que vous avez, puis venez et suivez-moi*" (Matth. XIX, 21). C'est-à-dire, faites davantage la volonté divine, ajoutez à l'observation des préceptes celle des conseils.

Si vous voulez **monter jusqu'aux sommets de la perfection**, accomplissez la volonté de Dieu, toujours plus et mieux. Vous vous élèverez, à mesure que votre obéissance deviendra plus universelle dans son objet, plus exacte dans son exécution, plus surnaturelle dans ses motifs, plus parfaite dans les dispositions de la volonté… Vous serez parfaits, dans la mesure où vous ferez la volonté de Dieu » ([27]).

L'homme, sans l'aide de Dieu, est dans l'impuissance radicale de faire quelque

chose de bien dans l'ordre surnaturel: "*Sans moi vous ne pouvez rien faire*" (Jn XV, 5), mais avec l'aide du Seigneur réellement "*je puis tout en Celui qui me fortifie*" (Phil. IV, 13). Que l'homme s'en remette en tout à Dieu, soumette sa volonté propre à celle de Dieu en Lui donnant la direction de l'œuvre de sa sanctification afin que Jésus, qui déjà nous a sauvés sur la Croix au prix de Son sang, soit vraiment "*l'auteur de notre salut*" (Ps. 89, 27) même dans la vie quotidienne.

Notre Père qui êtes aux cieux… Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel; parce que celui qui accomplit la volonté de Dieu ne se trompe jamais. « Seigneur Dieu, votre volonté personne ne peut l'accomplir sinon par votre don; puisque "*personne ne vient à vous si vous ne l'attirez*" (Jn VI, 44). Accomplissez donc en nous votre volonté, c'est-à-dire donnez-nous avec votre grâce d'accomplir sur la terre votre volonté, comme il est accordé aux bienheureux de l'accomplir par votre gloire.

Veillez sur nous, vos enfants, ô notre Père; accomplissez en nous ce qui vous plaît, puisque c'est par votre don que vos fidèles vous servent d'une manière digne et louable. Purifiez nos cœurs, ô lumière bienheureuse, pour que nous chassions parfaitement l'amour propre et repoussions nos propres caprices, de manière à ce qu'en nous votre volonté s'accomplisse pleinement et que la nôtre meure. Que cela arrive si parfaitement qu'il n'y ait plus rien en nous de nous-mêmes, mais qu'en nous domine en tout votre volonté.

Purifiez, ô Père, notre esprit, afin que nous n'aimions rien de terrestre; afin que nous asservissions notre chair; afin que nous excluions de nous la gloire du monde; afin que nous reconnaissions parfaitement que vous opérez en chacun de nous tout le bien, et que nous ne sommes rien, que nous ne pouvons rien, et que nous ne savons rien; afin que nous nous reconnaissions vils à nos yeux, et que nous vous aimions parfaitement de tout notre cœur, de toute notre âme, de tout notre esprit et de toutes nos forces et que nous aimions notre prochain comme nous-mêmes. Ainsi en effet nous observerons vos commandements et accomplirons votre volonté; car "*dans ces deux commandements se résume toute la loi et les prophètes*" (Matth. XXII, 40) » ([28]).

Enseignez-nous, ô Seigneur, à faire toujours et seulement Votre sainte volonté…

"Notre Père qui êtes aux cieux... que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel"

Nous vous disons, comme St Paul projeté à terre de cheval sur le chemin de Damas: "*Seigneur, que voulez-vous que je fasse?*" (Act. IX, 6), donnez-nous la grâce de Vous répondre comme répondit Votre très Sainte Mère: "*qu'il me soit fait selon votre parole*" (Lc I, 38).

Doce nos facere voluntatem tuam Domine… fiat voluntas tua… non comme nous voulons mais comme Vous voulez.

Notes

1) Il serait téméraire de nier la bonté de toutes ces bonnes œuvres de surérogation, comme le fait magistralement remarquer St Ignace de Loyola en appendice de ses "Exercices Spirituels" dans les "Règles pour sentir avec l'Eglise" (nn° 352-370). Ces "règles" peuvent être considérées comme un "permis d'orthodoxie et de catholicité" alors que leur négation est toujours plus ou moins suspecte…

2) DOM VITAL LEHODEY, *Le saint abandon*, p. II, ch. VII, pp. 135-136, Gabalda, Paris 1942.

3) En tant que l'homme a l'**obligation morale** d'obéir aux commandements de Dieu, qui sont Sa volonté signifiée, tout en lui laissant la liberté physique de désobéir en commettant en ce cas un péché.

4) ANTONIO ROYO MARIN, *Teologia della perfezione cristiana*, Edizioni Paoline, Cinisello Balsamo 1987, p. 938.

5) R. P. GARRIGOU-LAGRANGE, *La Providence et la confiance en Dieu*, Desclée de Brouwer, Paris 1932, 4ème partie, ch. I, pp. 232-234. Cité aussi par ROYO MARIN, *op. cit.*, p. 939.

6) A. TANQUEREY, *Précis de théologie ascétique et mystique*, Soc. St Jean Evang. Desclée, Paris 1928, nn° 480-481, pp. 310-311.

7) ST FRANÇOIS DE SALES, *Traité de l'Amour de Dieu*, L. VIII, ch. 3, pp. 718-720 in St François de Sales, *Œuvres*, Gallimard, Paris 1969.

8) R.P. J. TISSOT, *La vie intérieure simplifiée et ramenée à son fondement*, Beauchesne, Paris 1925. IIème partie, ch. III, pp. 268-270. Les caractères gras ont été ajoutés par l'auteur. Cet ouvrage a été écrit par le Père François de Sales POLLIEN, chartreux, qui en a confié le manuscrit au R.P. TISSOT, missionnaire de St François de Sales; il a été publié dans l'édition française sous son propre nom, alors qu'il l'a été en italien sous le nom du Père Pollien.

9) R.P. GARRIGOU-LAGRANGE, *op. cit.*, pp. 235-236.
10) R.P. TISSOT, *op. cit.*, pp. 271-272.
11) R.P. TISSOT, *op. cit.*, pp. 303-308.
12) A. ROYO MARIN, *op. cit.*, p. 937, n° 490.
13) DOM VITAL LEHODEY, *Le saint abandon*, p. I., ch. I, p. 2.
14) ST ALPHONSE MARIE DE LIGUORI, *De l'union de notre volonté à la volonté de Dieu*. Les caractères gras ont été ajoutés par nous.
15) A. ROYO MARIN, *op. cit.*, pp. 945-946.
16) *Op. cit*, 4ème partie, ch. 1, p. 471.
17) St Alphonse fait ici référence à la volonté antécédente de Dieu qui veut le salut de tous les hommes sans avoir considéré encore les circonstances.
18) ST ALPHONSE, *op. cit.*
19) A. TANQUEREY, *op. cit.*, pp. 320-322, nn° 494-496.
20) Entretien XI cité aussi dans A. TANQUEREY, *op. cit.*, p. 322.
21) Missel Romain. Collecte du troisième dimanche après la Pentecôte.
22) DOM LEHODEY, *op. cit.*, p. III, ch. II, p. 154.
23) ST ALPHONSE, *De l'union de notre volonté… op. cit.*
24) ST ALPHONSE, *De l'union de notre volonté… op. cit.*
25) ST ALPHONSE, *Pratique de l'amour envers Jésus-Christ*, ch. V, par I.
26) ST ALPHONSE, *Voie du salut*, méd. 97: "Uniformité avec la volonté de Dieu", pt I.
27) DOM LEHODEY, *op. cit.*, p. I, ch. I, pp. 4-5.
28) JÉROME SAVONAROLE, *Esposizione del Pater noster*, in "*G. Savonarola. Itinerario spirituale*", Ed. Studio Domenicano, Bologna 1993, pp. 242-243.

Nouvelles du modernisme

"Egoût collecteur de toutes les hérésies", "route conduisant à l'athéisme". Tel est le jugement que l'Encyclique *Pascendi* de St Pie X donne du modernisme. On comprend combien celui qui sympathisait pour cette hérésie, le faisait de manière cachée ou, pour le moins, discrètement, s'indignant si quelqu'un, par malheur, rappelait ses anciennes amitiés devenues dangereuses...

Après Vatican II les choses ont changé, et personne ne cache plus les collusions avec les modernistes italiens, comme **Buonaiuti, Murri, Gallarati Scotti** et **Fogazzaro,** et de personnages presque canonisés comme **Roncalli, Montini, Sturzo** et **De Gasperi.** Il suffit de lire les journaux... Le quotidien *La Stampa* (12 décembre 1994) titre: "Roncalli, le 'fardeau' de l'hérétique", et sous-titre: "Relations dangereuses avec l'abbé Ernesto Buonaiuti, l'homme des nouveautés excommunié par le Saint-Office. (...) L'ombre du suspect serait tombée même sur le futur Pape". Puisque les lecteurs de *Sodalitium* savent déjà [presque] tout de la question (cf. nn° 22-23), passons à d'autres nouvelles, concernant cette fois-ci Montini (Paul VI). L'"Institut Paul VI" et les éditions *Studium* ont fait imprimer le livre "*Paolo VI e gli scrittori*" (Paul VI et les écrivains) de Franco Lanza. «Le 20 août 1963 - rapporte le quotidien catholique *Avvenire* du 28 février 1995, page 17 - le comte Tommaso **Gallarati Scotti** [moderniste notoire, n.d.r.] envoyait en hommage à Paul VI sa *Vita di Fogazzaro* déjà condamnée en 1921 par la Congrégation de l'Index et en partie remaniée en 1924, si bien que l'auteur l'avait republiée de sa propre initiative. Six jours après, le Pape lui répondait par lettre: "Nous voulons vous remercier de votre livre, dans lequel nous saurons voir reflétés les pensées et les sentiments propres à mettre en lumière non seulement la figure du grand écrivain de Vicence [et grand moderniste! n.d.r.] mais aussi l'âme, le drame spirituel et l'heureuse victoire intérieure de l'illustre auteur"» [Paul VI fit aussi l'éloge de "Théorème" de Pasolini]. Voilà un beau morceau de magistère "pontifical" dans lequel on fait l'éloge de deux modernistes et de deux livres mis à l'Index, la *Vita de Fogazzaro* de Gallarati Scotti, et *Il Santo* de Fogazzaro... A ce propos, de qui Fogazzaro s'est-il inspiré en écrivant *Il Santo*? L'abbé Lorenzo Bedeschi, toujours sur l'*Avvenire* (journal contrôlé par l'épiscopat italien), nous révèle qu'il s'agissait de **l'abbé Brizio Casciola** (1871-1957) ami de Buonaiuti et "in passione socius", puisque, comme Buonaiuti, il avait encouru les sanctions ecclésiastiques à cause de "ses idées". Quelles idées? "Comme catholique, les problèmes de l'union des Eglises chrétiennes, **de l'œcuménisme et de la liberté religieuse** dont il était le partisan bien avant le Concile, le préoccupaient" (BEDESCHI, *Il Vangelo secondo l'eretico*, *Avvenire* du 1er mars 1995, p. 20). Si l'abbé Casciola était un "saint", je proposerais de le nommer patron et protecteur de tous les adeptes de Vatican II, dont il fut le prophète et le précurseur! Il n'est pas étonnant que le "*Santo*" de Fogazzaro plaisait à Paul VI, puisque les idées de ce "saint" étaient celles que lui-même "promulgua" comme "pape" à l'issue du Concile. L'abbé Bedeschi - toujours - a écrit un livre sur les

rapports entre le prêtre excommunié (parce que moderniste) **l'abbé Murri** et les pères fondateurs de la pensée démocrate-chrétienne italienne**, l'abbé Sturzo** et le "serviteur de Dieu" **Alcide De Gasperi**. "Bedeschi - nous dit l'*Avvenire* du 31 mars 1995, à la page 21 - traite presque d''ingrats' Sturzo et De Gasperi de ne pas avoir voulu reconnaître publiquement la filiation directe du *popularisme* de la première Démocratie Chrétienne de Murri. Une accusation repoussée par deux professeurs [Malgeri et Ignesti], qui ont rappelé comment (...) la référence directe à la personne de Murri finissait par devenir une source de scandale et par causer toute une série de problèmes à l'intérieur du monde catholique d'alors. Mais ce n'est pas pour cela que Sturzo et De Gasperi désavouèrent dans les faits le rôle de leur **maître**". Ainsi Sturzo et De Gasperi, comme Roncalli et Montini, étaient-ils des sous-marins philo-modernistes en immersion, en attendant que les eaux agitées par les excommunications se calment! Et qui donc dit qu'en lisant les journaux on ne s'instruit pas?

P.S.: Article de Cattabiani, sur *Il Giornale*, à propos de l'historien des religions Mircea Eliade (admiré par tous les ésotéristes, et aussi par une certaine alliance bien connue chez les ex-traditionalistes). Lui aussi, naturellement, connaissait et estimait Ernesto Buonaiuti.

Lettre

LE PROBLEME DE L'"*UNA CUM*": UN CAS DE CONSCIENCE

Nous avons reçu à la rédaction une lettre qui, du fait de l'importance de la question qu'elle pose, mérite d'être publiée avec une réponse appropriée. Si nos lecteurs désirent soumettre à la revue d'autres questions intéressantes, sur la foi ou la morale, nous serons heureux d'y répondre, dans les limites des possibilités offertes par notre bulletin.

Sodalitium

"A la rédaction de *Sodalitium*,

J'ai lu avec attention la "*Note liturgique sur l'Una Cum*…" (publiée sur le numéro 35 de votre revue) et je dois dire qu'elle m'a paru convaincante: si Jean-Paul II n'est pas Pape *formaliter*, comme vous dites, on ne peut célébrer la Messe (ou assister à la Messe célébrée) en union avec lui. Mais il me reste un doute, auquel je ne suis pas capable de donner une réponse: j'espère que vous pourrez me dire quelque chose à ce sujet...

Ce n'est un mystère pour personne que de nombreux prêtres, qui officiellement reconnaissent la légitimité de Jean-Paul II, en réalité sont d'un tout autre avis, et ne citent pas son nom au canon de la Messe. Le cas est surtout fréquent parmi les prêtres de Mgr Lefebvre, qui ne peuvent manifester publiquement leur opinion sans avoir des problèmes avec les supérieurs. Dans ce cas, la Messe est célébrée "*non una cum*": Peut-on assister sans scrupule de conscience à leurs Messes? Qu'en pense votre Institut? Sincèrement, dans ce cas, je n'arrive pas à voir la différence qu'il y a entre ces Messes et celles que vous célébrez!

Le problème, pour moi, n'est pas seulement théorique, parce que, pour des raisons familiales, il m'est beaucoup plus facile d'assister à une Messe de ce genre...

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer mes salutations distinguées".

Suit la signature.

Réponse de *Sodalitium* à notre lecteur (et à tous les lecteurs intéressés)

Je vous félicite tout d'abord pour votre accord de principe sur la question de l'*una cum*. Cela m'évitera de revenir sur les termes du problème, sur lesquels vous vous déclarez convaincu; si d'autres lecteurs, au contraire, n'en avaient pas eu connaissance, je les invite à se reporter à l'article cité.

Avant de répondre à votre question, il est nécessaire de donner (ou de rappeler) quelques précisions. A la lecture de votre lettre il apparaît presque qu'il s'agit d'une question personnelle entre nous et les autres prêtres qui, bien que célébrant la Sainte Messe avec le rite romain promulgué par Saint Pie V, se disent, au canon de la Messe, en communion avec Jean-Paul II. Vous me donnez ainsi l'occasion de préciser, s'il en était besoin, qu'il ne s'agit pas d'une question personnelle, mais doctrinale. D'un côté, nous ne pensons nullement juger les consciences ou nier l'éventuelle bonne foi des prêtres qui croient bien (tout en se trompant) de citer l'*una cum*. D'autre part,

nous ne prétendons certes pas être les seuls à célébrer la Messe sans nommer Jean-Paul II comme Souverain Pontife. Comme vous l'écrivez vous-même ils sont nombreux (du moins en France) à le faire, et nous ne prétendons certainement pas avoir un monopole en la matière! Au contraire, fasse le Ciel que soient toujours plus nombreuses les Messes et les prêtres cohérents sur ce point si important...

Ceci dit, je vous donne ma réponse, qui peut-être vous décevra: **non, le cas des prêtres qui de manière cachée ne citent pas Jean-Paul II au canon de la Messe, n'est pas substantiellement différent, quant à l'acte pratique, de celui de ceux qui le citent.** En d'autres termes, leur position n'est pas licite, et les fidèles qui se rendent compte de ce problème doivent s'abstenir d'assister à leurs célébrations, surtout s'ils y assistent de manière active.

Naturellement, vous désirez savoir aussi le pourquoi de cette réponse, qui, je m'en rends compte, n'est pas du tout évidente.

Ici aussi, il est nécessaire de donner d'abord une précision qui s'impose. La simple omission du nom de Jean-Paul II au *Te igitur* n'est pas, en elle-même, une garantie d'orthodoxie! (Même, **si** - je dis bien: "si" - Jean-Paul II était ou devenait formellement Pape, se serait un acte schismatique). En effet, de nombreux hérétiques et schismatiques qui se sont séparés de l'Eglise catholique (par exemple, les orientaux soi-disant "orthodoxes") ne citent pas le nom de Jean-Paul II dans leur liturgie, mais pour des motifs opposés aux nôtres (c'est-à-dire, parce qu'ils ne reconnaissent pas le primat de Pierre). Pour pouvoir assister à une Messe, même si elle est célébrée *non una cum*, il faut qu'elle soit célébrée par un prêtre catholique.

Vous me direz que les prêtres dont on parle dans le cas que vous soulevez sont catholiques, et certainement pas "orthodoxes". Admettons cette hypothèse. Reste le problème, tout d'abord, de leur grave comportement. Profitant du fait que le canon de la Messe est récité à voix basse, ils omettent le nom de Jean-Paul II, alors que leurs supérieurs et la majorité de leurs fidèles croient le contraire. Il s'agit, donc, d'une tromperie. Qui plus est. Ces prêtres manquent à leur devoir, qui est de droit divin, de manifester leur propre foi; or, la légitimité ou non d'un Pontife est un fait dogmatique qui implique la reconnaissance, ou pas, du magistère de cette personne comme règle vivante et prochaine de notre foi. Les soutenir dans cette façon de faire signifie coopérer au mal qu'ils commettent, ce qui n'est pas permis sans un motif proportionnellement grave.

C'est donc permis en certains cas? Non. Et ce, en vertu d'autres considérations. Jusqu'ici, nous avons tenu pour sûr que ces prêtres sont, en réalité, *non una cum*. Bien. Mais qui nous assure qu'ils ne sont pas *una cum* puisqu'ils n'en parlent jamais? Au contraire, non seulement ils n'en parlent jamais, mais ils disent explicitement le contraire! Dans le cas des prêtres de la Fraternité Saint Pie X, par exemple (mais le cas vaut aussi, et n'est pas purement hypothétique, pour ceux qui ont demandé et obtenu l'"indult"), même en ne nommant pas Jean-Paul II au canon, ils ont fait la promesse solennelle ou le serment de se comporter de la manière opposée. Officiellement, donc, par le seul fait qu'il s'agit d'un prêtre de la Fraternité Saint Pie X, par exemple, on doit présumer qu'il est fidèle à la ligne de la Fraternité elle-même, aux injonctions de ses supérieurs et aux promesses faites; le simple fait de supposer le contraire équivaut à traiter ce prêtre de menteur. Mais, me direz-vous, ce sont eux-mêmes qui implicitement se qualifient ainsi, quand ils me disent en privé (ou me laissent entendre) qu'ils ne sont pas *una cum Joanne Paolo*. Justement: comment peut-on croire un menteur reconnu? Ce prêtre admet avec vous de mentir à ses supérieurs et à la majeure partie de ses fidèles; comment être sûrs qu'il ne vous ment pas aussi (peut-être pour avoir... un fidèle de plus?). Encore une fois, nous devons présumer qu'il est... ce qu'il déclare officiellement être: c'est-à-dire, en communion avec Jean-Paul II (qui, dans de nombreux cas, lui interdit de célébrer la Messe et le déclare excommunié! Mais cela relève d'un autre discours, et constitue une autre incohérence). Souvent, d'autre part, il en est vraiment ainsi, parce que le prêtre en question est réellement *una cum* (il s'agissait seulement de rumeurs, et pas toujours innocentes). D'autres fois non, mais le problème demeure.

Une dernière objection: que dire, dans le cas où j'ai la certitude morale que, en réalité, le prêtre en question n'est pas *una cum* (malgré les apparences). Même dans ce cas, cela reste un problème, et non seulement pour l'encouragement que l'on donne à une forme inacceptable de nicomédisme (je dirais presque de "marranisme"), puisque la coopération matérielle au mal d'autrui peut, pour

de graves motifs, être permise. Permise, oui, mais à condition d'éviter le scandale (qui est un péché contre la charité, conduisant les autres au péché). Puisque, par définition, cet hypothétique prêtre est *non una cum* seulement de manière occulte, la majeure partie des personnes ignore sa position, et est même convaincue du contraire. En vous voyant assister à sa Messe, on se convaincra qu'il est licite d'assister à la Messe *una cum*, en ignorant qu'en réalité cette Messe est - de manière occulte - *non una cum*. Plus vous êtes connu et estimé pour vos opinions, plus vous courez le risque de faire scandale; *a fortiori* si à votre place il s'agit d'un religieux, d'une religieuse, d'un prêtre ou d'une communauté entière bien connue pour s'opposer à la Messe *una cum*... Comme vous voyez, bien rares sont les cas dans lesquels le facteur-scandale n'intervient pas, et bien rares, d'autre part, sont les cas où il y a de très graves motifs pour coopérer à l'attitude en elle-même objectivement mauvaise de ces prêtres. Prêtres qui, par tant de points de vue, sont moins excusables que leurs confrères qui, de bonne foi, croient que Jean-Paul II est formellement Pape et, par conséquent, le citent au canon (mais ils devraient alors logiquement s'abstenir de célébrer la Messe traditionnelle sans indult, parce qu'autrement comment peuvent-ils s'excuser de désobéir au Pape en matière grave, comme il en est du rite de la célébration de la Messe?).

Je ne veux pas nier, je le répète, que dans de nombreux cas prêtres et fidèles... ne savent pas ce qu'ils font! Dieu seul juge les cœurs... Ma réponse, peut-être peu agréable mais pour le moins franche (plus franche que ces prêtres dont on me parle) concerne seulement le problème objectif pour les personnes qui, comme vous, admettent le principe selon lequel Jean-Paul II est seulement matériellement, mais non formellement Pape. Dieu vous accorde la vertu de force, pour être témoin cohérent de votre foi dans toutes les circonstances de la vie.

DÉBAT

Le directeur

Qui est l'Evêque de Campos? Question publique de *Sodalitium* à la *Fraternité Saint Pie X*

Ouvrez le n° 2 du bimensuel ***Sì sì no no*** (via Madonna degli Angeli 14, 00049 Velletri RM) du 31 janvier 1996, à la page 5, et (re)lisez attentivement: il y a de quoi rester stupéfait. Le journal du regretté don Putti (mais dirigé maintenant par le prêtre de la Fraternité Saint Pie X, Emmanuel du Chalard de Taveau), dans un compte rendu du "2ème Congrès théologique de *Sì sì no no*" écrit: "Dans la première conférence *Le Concile: dogmatique ou pastoral?* **son Excellence Mgr Licinio Rangel, qui a succédé à Mgr de Castro Mayer dans le diocèse de Campos (Brésil)**, démontre que Vatican II n'est ni dogmatique (ce qu'il n'a pas voulu être) ni pastoral (ce qu'il a prétendu être), mais est un concile atypique...".

Nous ne voulons pas ici contester la thèse absurde de Mgr Rangel. [Si Paul VI - comme il pense - était Pape, le Concile Vatican II fut ou magistère solennel (ce qu'est normalement un Concile œcuménique) ou tout au moins magistère suprême ordinaire (comme le qualifia Paul VI lui-même); dans les deux cas cela relèverait du domaine du magistère infaillible de l'Eglise (cf. Denz. 1792, Denz. Sch. 3011). Comment ensuite, Mgr Rangel peut-il affirmer que la Constitution dogmatique sur l'Eglise *Lumen gentium* n'est pas dogmatique... et pas même pastorale?] Mais, je le répète, ce n'est pas sur ce point que nous adressons à la rédaction de ***Sì sì no no*** et à la **Fraternité Saint Pie X** une question publique, souhaitant une réponse publique.

La question est la suivante: **qui est le successeur de Mgr de Castro Mayer comme Evêque de Campos?**

Mgr Antonio de Castro Mayer donna sa démission d'Evêque diocésain de Campos à Jean-Paul II, lequel nomma un successeur, intronisé par une cérémonie solennelle à laquelle Mgr Mayer assista personnellement. Ce successeur de Mgr Mayer, nommé par Jean-Paul II, **n'est pas** Mgr Rangel. Mgr Rangel, prêtre du diocèse de Campos, fut consacré Evêque par Mgr Tissier de Mallerais, après la mort de Mgr de Castro Mayer. Mgr Tissier de Mallerais, lui aussi, fut consacré évêque, contre la volonté de Jean-Paul II, par Mgr

Lefebvre et Mgr de Castro Mayer, et pour cela fut excommunié par Jean-Paul II.

A ce point, de deux choses l'une: ou Jean-Paul II est (formellement) Pape, ou Jean-Paul II n'est pas (formellement) Pape. Dans le premier cas (position de la Fraternité Saint Pie X) l'Evêque de Campos n'est pas Mgr Rangel, mais est l'évêque nommé par Jean-Paul II, auquel Mgr Rangel - qui serait excommunié - désobéirait et avec lequel il a rompu de fait la communion. Dans le second cas (position de *Sodalitium*) le siège épiscopal de Campos est formellement vacant, et matériellement occupé par l'*évêque* nommé par Jean-Paul II. En aucun cas on ne peut dire que **Mgr Rangel a succédé à Mgr de Castro Mayer dans le diocèse de Campos**, sinon en jouant de manière ambigüe sur les mots, pour dire qu'il "a succédé à Mgr de Castro Mayer dans la direction morale des prêtres fidèles à la Tradition résidant à Campos, au Brésil". Le sens évident de la phrase de *Sì sì no no* est que Mgr Rangel est l'Evêque de Campos. Mais alors, puisqu'il n'a pas été nommé par le Pape, il a été nommé par qui?!

Il ne s'agit pas d'une inadvertance, puisqu'il y a un cas semblable, qui pose les mêmes problèmes ecclésiologiques.

La paroisse parisienne de Saint-Nicolas-du-Chardonnet est, désormais depuis longtemps, occupée par des "traditionalistes" (initialement avec la désapprobation d'Ecône, qui revint ensuite sur sa position), et est actuellement desservie par le prêtre de la Fraternité Saint Pie X, Philippe Laguérie. Depuis longtemps, l'abbé Laguérie, se définit "curé de Saint Nicolas". Encore récemment, à l'occasion de la mort de François Mitterand, l'abbé Laguérie a écrit sur le *Chardonnet* (bulletin de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, numéro spécial, février 1996): "Quinze années durant la paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet a eu, rue de Bièvre, un paroissien de renom. Que son curé ait eu avec lui un contact au moins épistolaire, était donc chose normale - et même nécessaire - et il en fut bien ainsi". Oui, parce que, le **curé** de Mitterand, selon l'abbé Laguérie était... l'abbé Laguérie lui-même, qui écrivit au Président de la République en lui demandant comment, tout en étant son paroissien, il ne lui payait pas le denier du culte!! Puisque Mitterand lui répondit deux fois, l'abbé Laguérie s'attribue presque la conversion (quelle conversion?) de Mitterand. Mais ce n'est pas tant cette fanfaronnade qui nous préoccupe, que le titre abusif de "curé" que ce prêtre de la Fraternité s'attribue impunément seulement parce qu'il occupe par la force une paroisse. **Nous posons donc une seconde question, tout aussi sérieuse, aux supérieurs de l'abbé Laguérie: qui est le curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet?** Et si c'est l'abbé Laguérie, qui est-ce qui l'a nommé? (certainement pas l'archevêque de Paris, Jean Aaron Lustiger).

Déjà dans le n° 26 de *Sodalitium* (pp. 4-7) nous avons dénoncé la prétention schismatique (et même hérétique) d'attribuer "au clergé et aux fidèles de Campos" le pouvoir de désigner dans la personne de Mgr Rangel un successeur de Mgr de Castro Mayer au diocèse de Campos, avec une juridiction qui lui viendrait "de l'appel des prêtres et des fidèles". Après cinq années, et malgré les protestations pour ces prétentions, il est vraiment triste de constater que Mgr Rangel est déclaré encore, en dépit de tout droit, successeur de Mgr de Castro Mayer dans le diocèse de Campos. Il est humain de se tromper, mais persévérer est diabolique.

PAROLES PROPHETIQUES...

"Si je sacrais un Evêque sans l'autorisation indispensable du pape, je serais schismatique. Or tant que je reconnais que Jean-Paul II est pape, je ne peux rompre avec lui... Si Dieu veut que la Fraternité continue, Il fera en sorte que des évêques sacreront mes prêtres... Alors ayons confiance". (Mgr Lefebvre au Prieuré de Nantes le 11 avril 1987; cf. *Monde et Vie*, 15 mai 1987).

Esotérisme

JULIUS EVOLA, HOMME TRADITIONNEL OU CABALISTE?

Par M. l'abbé Curzio Nitoglia

INTRODUCTION

Une étude très complète est récemment parue sur la pensée de Julius Evola, par

Marco Fraquelli ([1]). L'Auteur condense en trois cent pages, remplies de notes et d'indications bibliographiques, la philosophie évolienne.

J'essayerai d'en recueillir les points, à mon avis, les plus importants et de les présenter au lecteur, en les intégrant avec d'autres lectures, pour répondre à l'interrogation posée ci-dessus.

LE SUPER-IDEALISME

Evola est décrit communément comme le maître de la "dignité surnaturelle de l'homme"; elle est fondée non sur le don libre et gratuit de Dieu à l'homme, mais sur l'"INDIVIDU ABSOLU" ou sur la conception philosophique qui est appelée "Idéalisme magique". Evola, en effet, tout en se définissant "homme traditionnel" s'est placé sur des positions idéalistes (filles de l'Immanentisme moderne), même s'il se proposait de porter l'Idéalisme classique jusqu'aux ultimes et plus radicales conclusions pratiques, au moyen de la magie et de l'ésotérisme des pseudo-religions orientales: "Le Moi magique... royal, EN DEVENANT DIEU, accomplit [avec Evola, n.d.a.] ce pas qu'il n'accomplit pas dans l'Idéalisme classique" ([2]).

Comme on le verra par la suite, ce principe philosophique influencera et dirigera toutes les options spirituelles et politiques d'Evola; il n'est donc pas permis de séparer l'Evola politique de l'Evola magique pour pouvoir prendre l'un et laisser de côté l'autre.

Evola veut REALISER l'Idéalisme ([3]); c'est-à-dire là où Hegel, Fichte, Shelling, se limitaient à disserter et à spéculer sur le Moi qui pose et crée l'objet extra-mental, Evola veut faire en sorte que le Moi crée VRAIMENT la réalité, en recourant, naturellement, à l'"*Ars Regia*" et à la magie comme pierre philosophale et alchimique par laquelle l'homme voudrait se faire "dieu" et créer le monde. L'ésotérisme représente donc le couronnement et la réalisation du principe philosophique "super-idéaliste" de Julius Evola et le choix immanentiste et "moderne" d'Evola est présent comme fil conducteur dans toute l'œuvre du "philosophe interdit" ([4]). Toute son œuvre sera centrée sur la réalisation du Moi absolu, patron de l'univers! «Evola... grâce surtout à l'apport des doctrines ésotériques et sapientiales, peut procéder au dépassement de l'"humain", non seulement au sens gnoséologique mais au sens PRATIQUE" ([5]). "...Du reste, Evola lui-même a plusieurs fois confirmé l'impossibilité d'arriver à la définition de l'Individu Absolu à travers l'usage des seules catégories de pensée spéculative de type occidental" ([6]).

Le serpent qui se mord la queue est l'emblème de la "Société Théosophique"

Nous savons qu'il existe une seule vraie Tradition, que Dieu remit oralement à Adam ([7]), qui nous est parvenue au moyen des Patriarches et des Prophètes, que Jésus a complétée et rendue universelle, et qu'Il a remise à ses Apôtres afin que, par le Magistère de l'Eglise, elle arrivât de jour en jour, jusqu'à la fin du monde, à tout homme. Cette TRADITION VRAIE affirme, en accord avec le bon sens et le réalisme, qu'il y a un Dieu transcendant qui a voulu librement créer le monde, lequel est fini, contingent et dépendant de Dieu et que l'homme possède une intelligence qui pour saisir la vérité doit se conformer à la réalité objective, réalité qui ne dépend pas de lui, mais de Dieu.

A cette TRADITION VERITABLE s'est opposée une TRADITION PARASITAIRE, FALSIFIEE qui est appelée communément GNOSE laquelle a pour origine la CABALE JUIVE ([8]) inspirée en dernier ressort par Lucifer; il fut le premier à s'écrier '*NON SERVIAM*' et à vouloir être la fin ultime de lui-même, sans devoir se confronter et se soumettre à un Dieu transcendant. La Révélation authentique nous enseigne que cette prétention "idéaliste-magique" de Lucifer, conduisit à sa damnation éternelle et que, depuis ce moment, Lucifer ne cesse pas de tenter l'homme afin qu'il l'imite dans son misérable propos. Au Jardin d'Eden Lucifer suggéra à Eve de manger le fruit défendu pour devenir comme Dieu ("*Eritis sicut Dii*") ([9]).

LE DADAISME

Evola a été aussi un artiste en plus d'un philosophe, et son activité artistique coïncide avec la rencontre de Tristan Tzara et le mouvement dadaïste. Tzara était un juif roumain et son mouvement peut être défini comme une sorte de "forme limite de la dégénérescence artistique juive" ([10]) fondée sur l'exaltation du Moi et de la volonté de puissance et d'absolue liberté, qui débouche sur le libertinage. En effet, comme l'admet Evola lui-même, "les dadaïstes proclamaient... l'identité de l'ordre et du désordre, du Moi et du non-Moi" ([11]). Evola connut Tristan Tzara vers 1918; à cette époque - écrit Fraquelli - Evola fait largement usage des drogues et des hallucinogènes.

Un autre auteur dont s'inspire alors Julius Evola fut Otto Weininger (mort suicidé), juif lui aussi; "le système weiningerien se centralise... sur la complète identité entre le Moi et l'homme: tous deux se trouvent devoir s'imposer eux-mêmes l'un contre l'autre" ([12]). Et le Moi-homme, dans sa nécessité de se poser contre la réalité, doit se libérer évidemment de la morale chrétienne!

Un autre auteur auquel se référa Evola à cette époque est Nietzsche, qui poussera encore plus Evola à une opposition radicale contre le Christianisme. En outre il faut savoir que "en plus de l'influence nietzschéenne... les doctrines orientales, qu'Evola étudie précisément durant ces années-là, eurent aussi un rôle très important; par leur... rupture avec la Logique... elles offrirent un vaste matériel pour l'attaque anti-rationaliste de la... philosophie occidentale" ([13]).

LA GNOSE ORIENTALE EN PLUS ET NON PAS CONTRE L'IDEALISME MAGIQUE

"Le tournant décisif vers le monde des anciennes traditions spirituelles, des doctrines... ésotériques et initiatiques s'accomplit chez Evola... non comme une césure mais comme un développement naturel de son idéalisme magique.

L'Individu Absolu a pris conscience que le monde est sa création (...). Evola se rapproche donc de la Tradition sapientiale orientale... en recherche... de techniques... qui permettent à l'Individu de réaliser son action magique" ([14]).

En 1925 Evola publie "*L'uomo come potenza*", essai consacré au Tantrisme. "En ultime synthèse, on peut dire que les Tantras nient tout dualisme homme-Dieu; en effet le monde et l'univers sont des créations de l'homme lequel s'identifie ainsi avec le Principe absolu et divin..." ([15]).

Vers la fin des années vingt, Evola rencontre Arturo Reghini, maçon de rite écossais, qui «non seulement rapproche Evola de la Tradition romaine... mais assume un rôle fondamental pour le définitif tournant traditionnel d'Evola en mettant ce dernier en contact avec René Guénon, le "maître sans égal" dont l'œuvre donne... un véritable centre... à tout le savoir magique et ésotérique qu'Evola avait recueilli jusqu'à ce moment» ([16]).

EVOLA ET GUENON

Je m'intéresserai à Guénon, en détail, dans un prochain article; il faut toutefois anticiper ici qu'Evola n'est pas une pure réduction de Guénon, même si entre les deux existent des différences assez grandes, même au sein du monisme (panthéiste chez Guénon et immanentiste chez Evola). L'accord de toute façon entre les deux "grands initiés" est substantiel et plus fort que les divergences qui peuvent être ainsi résumées:

a) Evola donne le primat à l'action, à la lutte, au guerrier. Guénon au contraire le donne à la contemplation, au 'prêtre'.

b) Evola soutient que l'Occident a sa propre Tradition. Guénon pense que l'Orient est l'unique dépositaire de la Tradition.

c) Evola considère l'"Eglise catholique comme un symbole de dégénérescence de matrice sémitique, qui a concouru à la suppression de la Tradition impériale et gibeline médiévale" ([17]). Guénon considère l'Eglise comme l'unique pôle EXOTERIQUE (notez bien) autour duquel peut se réveiller une Tradition ésotérique.

d) Evola est pour le primat du pouvoir temporel sur le pouvoir spirituel. Guénon reconnaît le primat à l'action sacerdotale, pontificale ([18]).

EVOLA ET LA LIGUE DU NORD ([19])

On dirait une boutade, mais au fond ça ne l'est pas. En effet, Evola immortalise et idéalise l'esprit héroïque païen et antichrétien inhérent dans la Tradition occidentale, qui ne peut être l'œuvre des peuples néolatins et catholiques, mais doit être l'œuvre des peuples germaniques. Pour Evola la Tradition occidentale est la tradition nordique précisément du guerrier, contre la

fausse Tradition du sud, dominée par l'esprit religieux et sacerdotal. Et c'est pourquoi Evola croyait trouver dans le Fascisme, mais surtout dans le Nazisme, une opportunité pour pouvoir rétablir la Tradition au moyen de la restauration des valeurs nordiques, païennes et gibelines. Dans la Ligue du Nord sont certainement présents aussi des éléments évoliens qui réussissent à concilier Frédéric Barberousse avec... Alberto da Giussano! Il ne faut pas s'étonner, pour l'idéaliste la contradiction est vie.

EVOLA ANTICHRETIEN

La vraie Tradition pour Evola est antichrétienne, en effet le Christianisme "représente la cause première de la dégénérescence du monde moderne, c'est la force destructrice par excellence qui a défoncé tout principe traditionnel..." ([20]).

Selon Evola, le Christianisme est le principal responsable de la chute de l'Empire Romain, de plus il est la Religion des faibles, des esclaves. Si pour Guénon le Christianisme est un succédané exotérique de la Tradition primordiale initiatique et ésotérique, avec Evola nous sommes aux antipodes (et c'est peut-être justement ce qui le rend moins dangereux, non moins mauvais, notez bien, dans la mesure où une erreur, véhiculée par une certaine part de vérité et cachée en elle, est plus dangereuse et trompeuse que l'erreur évidente). Le Christianisme pour le philosophe italien est à relier à l'élément prophétique et messianique du sémitisme, qui remplace le caractère héroïque de la Tradition nordique, par un "élan confus et agité vers le surnaturel". Le Christianisme est en outre une Révélation *universelle,* c'est-à-dire pour tous les hommes, alors que la vraie Tradition est ésotérique, c'est-à-dire réservée aux seuls initiés. Le Christianisme avec ses thèmes d'imploration, d'adoration, de péché, d'indignité, de limites, se réclame de la spiritualité du Sud. Ce n'est pas par hasard que l'Eglise est *Mère,* et que la Médiatrice de toutes grâces est la Très Sainte Vierge. En pratique, le Christianisme réalise un affaiblissement qui est typique des sociétés lunaires et sacerdotales, c'est une sorte d'"*hérésie blanche*"...! Contre le Christianisme se dresse l'idéal chevaleresque, gibelin qui culmine en Frédéric II.

UN SATANISTE ITALIEN...

La *Revue Internationale des Sociétés Secrètes,* de Mgr Ernest Jouin, entre en lice avec la revue *Fede e Ragione* de Fiesole, contre le paganisme d'Evola. La *R.I.S.S.* ([21]) critique lourdement l'article qu'Evola écrivit sur la *La Critica fascista* de Bottai en 1927: *Il Fascismo come volontà d'Impero e il Cristianesimo*. La prestigieuse revue française, en reprenant les thèmes développés par la revue fiesolienne, soutient que l'article évolien "n'est qu'un LONG BLASPHEME" ([22]); il proclame "la nette incompatibilité de la vision impérialiste de la vie avec quelque forme que ce soit de Christianisme", réclame la restauration de l'Etat comme réalité absolue, intolérante envers une Eglise qui veut s'élever à ses côtés; au contraire l'Etat doit se dresser comme l'unique et véritable Eglise et aussi comme l'unique et vraie Religion. Pour la *R.I.S.S.*, Evola, en partant d'une espèce de syncrétisme "judéiforme", va encore plus loin dans sa haine contre l'Eglise. Evola est un mage, un *Tantra,* un super-théosophe; *L'uomo come potenza* est qualifié comme "œuvre satanique" dans laquelle "J. Evola prétend enseigner à l'homme le moyen de se faire dieu". La revue décrit la méthode enseignée par Evola et soutient que nous nous trouvons en "PURE DEMONOLOGIE"; le but d'Evola est "l'absolue liberté accordée à l'homme de tout faire, même le mal, pourvu qu'il le fasse avec la persuasion d'être uni à Dieu et pénétré de sa Substance". Déjà Luther disait: "*Pecca fortiter sed fortius crede*"! En bref Evola est aussi un *adelphos* de la dissolution. La *R.I.S.S.* conclut par ces mots: "[Evola] est un AGENT PROVOCATEUR DE L'ENFER, une arrière-garde de la Maçonnerie et des sectes qui persécutent le Christ avec une haine implacable". Tarannes reviendra sur le sujet le 1er février 1929 ([22]). Résumant une douzaine d'articles de *Fede e Ragione* (à partir du n° 16 de 1928), il affirme que les "théories d'un étrange sataniste italien [Evola, n.d.a.], sont la manifestation de l'état d'esprit judéo-maçonnique... Evola pourrait très bien être, en réalité, un AGENT DE LA SUPER-MAÇONNERIE CABALISTE" ([23]) qui reprend le rôle de l'antique Serpent et s'identifie au Tentateur de la Genèse... EN EFFET, D'APRES EVOLA IL FAUT SURTOUT MANGER LE FRUIT DEFENDU, FAIRE L'EXPERIENCE DU PECHE, POUR EN TROUVER L'ANTIDOTE. Quand Satan promet à l'homme de le faire devenir "dieu", il exige toutefois des arrhes: L'EXPERIENCE DU PECHE. La

conditio sine qua non pour devenir des dieux est l'expérience satanique c'est-à-dire le péché érigé en science.

Dans ses écrits on trouve "la haine de Dieu, une haine furieuse, écumeuse, vraiment satanique. Haine contre le Père... haine du Verbe incarné; haine surtout de la Croix du Christ" ([24]). C'est vrai, objecte Tarannes, qu'Evola nie vaillament être un sataniste; Satan en effet, selon lui, est une fable des prêtres à l'usage des enfants et des vieilles femmes. Non, Evola ne croit pas au diable, "cependant... il parle exactement comme un possédé, peut-être victime inconsciente, mais certaine, de celui dont il nie l'existence" ([25]). Au fond, reprend Tarannes, l'*Impérialisme païen* n'est rien d'autre que le Messianisme charnel du Talmud, qu'Evola lui-même critique comme source sémite du Christianisme...!

Le plus important des douze articles de *Fede e Ragione* me paraît sans aucun doute le premier ([26]). L'auteur y pose les principes dont il tirera les conséquences dans les articles suivants. Il affirme que depuis le péché originel et son camouflage sous forme de serpent, dans le Paradis Terrestre, Satan ne peut plus compter sur aucun nouveau déguisement. "C'est seulement dans l'Eden qu'il pouvait être caché, parfaitement simulé sous les formes du serpent. (...) Puis... Satan devint l'assidu tentateur, mais facilement reconnaissable sous tous les déguisements" ([27]).

L'auteur de *Imperialismo pagano* est cependant l'un "des plus faibles outils que Satan ait jamais employé au monde; il en donne la preuve dans l'... extrême et souvent absurde virulence" ([27]) de l'écrit en question.

En effet Satan tient caché le blasphème ouvert. Il cache sa queue pour ne pas être vu et pouvoir mordre l'imprudent passant. Au contraire "tenir la queue allongée, (...) est signe chez les reptiles, de peu d'énergie". Savoir cacher la queue, comme l'a fait Guénon, est un art que seuls les plus élevés parmi les initiés connaissent, et ne semble pas être l'art d'Evola dans l'*Imperialismo*: en effet ce qui "dans l'Eden était un artifice du séducteur, un subtil venin caché dans les plis d'une proposition, une insinuation maligne aussi bien dissimulée, devait devenir, sous la plume du maladroit auteur du livre, une grossière, vulgaire et ouverte accusation contre Dieu, par conséquent dépourvue de toute efficacité" ([28]).

LA CONCEPTION POLITIQUE D'EVOLA

Il y a certainement des éléments positifs dans la conception politique évolienne. Par exemple la critique émise au "libéral-libéralisme" comme philosophie économique qui tend à diminuer les idéaux de l'homme en les portant toujours plus vers les valeurs physiques, mécaniques et matérielles et en faisant d'eux une fin quand ils ne sont qu'un moyen (même s'ils ne doivent pas être méprisés, ainsi que l'enseigne l'Eglise).

Le Socialisme à son tour, d'après Evola, n'est absolument pas alternatif au Super-capitalisme, puisque tous deux naissent de la même racine culturelle: la PLOUTOMANIE, le culte de l'OR. Même le Super-capitalisme libéral ne peut qu'accélérer le processus socialiste qui a besoin d'exploiteurs et d'exploités pour fomenter la haine et se servir du prolétariat comme force qui déclenche la Révolution permanente et universelle. Par ailleurs tant le Super-capitalisme que le Socialisme réalisèrent le rêve des talmudistes de devenir les uniques patrons du monde; en effet, le Super-capitalisme d'une part, concentre les richesses entre les mains de quelques familles d'ascendance juive ou d'inspiration maçonnique; le Socialisme d'autre part, en expropriant la propriété des *goym* et en la confiant aux mains d'un unique propriétaire (l'Etat), qui est gouverné en grande partie par des juifs, rend réellement le talmudiste patron du monde.

Evola, à ce propos, a une intuition brillante et parle de Super-capitalisme libéral (PRIVE) et de Super-capitalisme socialiste (D'ETAT), qui conduisent tous deux à une unique ligne d'arrivée: la massification et la dépersonnalisation. Mais il faut remarquer qu'avec cette théorie il se réfère à la *Guerre Occulte* de Léon de Poncins et de Malynski, deux auteurs catholiques contre-révolutionnaires ([29]). Pour Evola les concepts libéraux de *prosperity* et de bien-être ne sont ensuite pas très différents des concepts marxistes de l'utopie eschatologique d'un messianisme terrestre, précisément talmudique. Dans les deux cas la valeur économique "sacrifie" la valeur spirituelle, en accroissant et multipliant artificiellement les besoins matériels de l'homme, qui devient ainsi esclave de Mammon et du Veau d'or. L'époque libérale-socialiste est donc caractérisée par le primat de l'action, de la consommation, de l'agitation chaotique par rapport aux besoins de l'esprit. L'erreur évolienne, même dans ce domaine,

est le péché d'un excessif *élitisme* qui méprise la réalité matérielle, gnostiquement, comme quelque chose de mauvais en soi; l'Eglise au contraire enseigne à hiérarchiser, à subordonner ce qui est inférieur, sans jamais le mépriser, ni non plus à s'ériger en demi-dieux.

L'EUROPE DE L'APRES-GUERRE SELON EVOLA

Dans la pensée évolienne l'Europe est devenue, après l'issue désastreuse de la seconde guerre mondiale, d'un sujet de politique mondiale, un objet conditionné par l'Impérialisme de l'URSS et des USA.

Selon Evola, pour échapper à la domination soviétique l'Europe a dû choisir l'Alliance Atlantique. Jusqu'à ce que l'Europe se reconstruise, non seulement économiquement mais politiquement et spirituellement, elle devra choisir l'influence américaine comme le moindre mal stratégiquement, pour éviter de tomber victime de la bien plus néfaste influence du monde communiste.

EVOLA ET LE FASCISME

L'auteur voyait dans le Fascisme une déficience de la Tradition aristocratique (ou des *élites traditionnelles*). Sa participation au mouvement fasciste a une finalité correctrice: le rendre un mouvement qui s'inspire de la conception idéalistico-magique et ésotérique, précisément du "philosophe interdit", c'est-à-dire une sorte de super-Fascisme. Sa participation se concrétisera en une série d'articles, publiés dans: *Vita Nuova, Il Lavoro d'Italia* et *Critica Fascista*, toutes des revues de premier ordre. Ses articles s'attachent tous à démontrer l'incompatibilité entre le Fascisme et le Christianisme. Toutefois ils déchaînèrent une forte réaction de la part du Vatican et Evola fut "renvoyé" par le Parti. Le philosophe chercha donc à se créer une place propre, en publiant en 1928 *Imperialismo pagano - Il Fascismo di fronte al pericolo eurocristiano*. "Evola déclare, sans moyens termes, l'inconciliabilité de l'éthique fasciste... avec la Religion catholique. En conséquence le Fascisme doit parcourir, avec cohérence, jusqu'au bout, la voie gibeline qui conduit... l'Etat à subordonner à ses biens propres tous les autres intérêts, en particulier ceux de l'Eglise. L'Etat ne doit pas outrepasser les limites d'une tolérance générique à l'égard de l'Eglise Catholique: au contraire il doit assumer la responsabilité de se déclarer païen" ([30]). Mais l'appel évolien restera lettre morte, 1929 est l'année du Concordat!

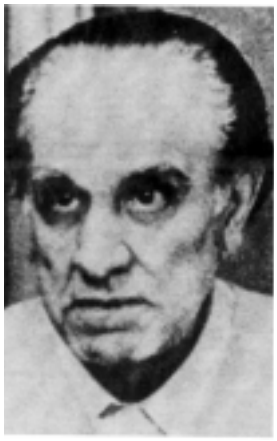

Julius Evola à la fin de sa vie

RACISME "SPIRITUALISTE"

Evola écrira quatre traités consacrés au problème de la race: *Tre aspetti del problema ebraico* (1936); *Il mito del sangue* (1937) et *Sintesi della dottrina della razza* publiés ensemble dans *Indirizzi per una educazione razziale* (1941).

D'après Fraquelli «...le racisme "spiritualiste" évolien si déployé se révèle être plus un problème terminologique que non pas de substance... sous le halo spiritualiste il cacherait ce que Di Vona définit comme un "matérialisme transposé". Le chercheur napolitain souligne en effet comment Evola, même en essayant de distinguer le vrai racisme du racisme biologique, en réalité ne s'éloigne pas beaucoup de ce dernier» ([31]). Contre ces écrits d'Evola, Giorgio Almirante polémiqua d'un point de vue encore plus biologiquement raciste ([32]).

CHEVAUCHER LE TIGRE

En 1961 Evola publie *Cavalcare la tigre* où il expose pour "l'homme debout parmi les ruines" la défense des valeurs traditionnelles sur le plan intérieur, sans engagement aucun sur le plan... de l'action. Le livre est adressé "à celui qui ne peut ou ne veut se détacher du monde actuel... sans toutefois faiblir intérieurement" ([33]).

Apolitia signifie pour Evola participer à la réalité du monde actuel, sans se laisser entraîner par lui; mais ne signifie absolument pas renoncement à l'activité, même politique. Aussi la tâche du militant est jus-

tement celle de “faire précipiter la crise”, de favoriser et non d’arrêter, les forces de la DISSOLUTION ([34]).

Il y a certains aspects politiques, dans le système évolien, qui, pris à part, peuvent apparaître contre-révolutionnaires, et qui ont attiré de nombreux jeunes désireux de réagir contre la dégradation du monde moderne. Mais pris dans l’ensemble et situés dans l’Idéalisme magico-initiatique, ils ne constituent pas une vraie réaction au processus révolutionnaire et gnostique, mais en font partie et même en représentent une des pointes les plus avancées.

Comme tant de jeunes de bonne volonté, qui, confondant la cause palestinienne avec l’Islam, se jettent dans ce dernier pour combattre le Judaïsme (alors que l’Islam n’est que le produit de celui-là); ainsi d’autres jeunes avec de bonnes idées pourraient être trompés par les quelques vérités économico-politiques contenues dans l’Evolisme et tomber dans les bras du Cabalisme magique contre qui ils voulaient lutter.

L’unique vraie alternative à la Modernité est, d’un point de vue naturel, le réalisme de la philosophie aristotélico-thomiste et d’un point de vue surnaturel, l’enseignement de la Révélation biblique tel qu’il a été constamment expliqué par les Pères et par les Docteurs de l’Eglise et surtout par le Magistère pontifical. Nous avons un phare de lumière, qui est la Rome chrétienne: si nous voulons vraiment restaurer la société traditionnelle, nous ne devons rien faire d’autre que la restaurer nous-mêmes, avec l’aide de la grâce de Dieu. En conséquence, nous pourrons restaurer la famille et donc la société selon les enseignements divins de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui nous sont transmis par le Magistère ecclésiastique, d’époque en époque, jusqu’à la fin du monde (malgré la crise que l’Eglise traverse actuellement, mais de laquelle elle sortira de manière certaine, puisqu’elle est de constitution divine).

OBJECTIONS ET REPONSES

On pourrait objecter qu’il y a un Evola “politiquement bon et contre-révolutionnaire”, peu connu ([35]), et qu’il faut lire l’anthologie de ses écrits politiques qui vont de 1933 à 1970 ([36]).

Cependant en lisant ce recueil d’écrits moins connus du penseur romano-sicilien, on est obligé d’y reconnaître des erreurs et des ambiguïtés. Par exemple pour Evola, le mal, l’erreur c’est surtout le “renversement et la perversion d’un ordre supérieur” ([37]); il cite le cas de l’Illuminisme qui n’est rien d’autre que la perversion de quelque chose qui d’abord était bon. Au commencement il y avait la secte des illuminés, qui avant de se politiser était bien autre chose que le phénomène rationaliste de l’Illuminisme; alors que les illuminés appartiendraient, selon Evola, à la Tradition primordiale, qui se référait à l’“illumination spirituelle” “...un type de connaissance lié, anciennement, à des traditions bien précises de nature toujours aristocratique... rien de commun..., avec ce que *Illuminisme* (...) signifie maintenant”.

Naturellement, poursuit l’Auteur «cela vaut aussi pour la grande partie des symboles des “rites” et de la “dignité” de la Maçonnerie. Ici... il s’agit d’éléments qui renvoient souvent aux antiques Rose-Croix, à l’Ordre des Templiers... c’est-à-dire à un monde qui constitue l’antithèse la plus forte des idéologies propres à la secte maçonnique» ([38]). En bref, la Maçonnerie actuelle ou spéculative est une dégénérescence de quelque chose qui au commencement était très bon: la Maçonnerie opérative.

C’est cette fausse conception qui a trompé beaucoup de personnes qui sont entrées dans la Franc-Maçonnerie pour retrouver et reconstruire son esprit traditionnel, contre la dégénerescence de la Maçonnerie spéculative, mais en se retrouvant de fait, peut-être sans s’en apercevoir, manœuvrées par un marionnettiste qui se réfère certes à une Tradition, mais à la tradition perverse et impure du Serpent, qui s’appelle la Cabale pervertie. Malheureusement chez Evola on trouve beaucoup du cabaliste et très peu de l’homme traditionnel!

Une autre objection est celle qui tend à minimiser l’antichristianisme d’Evola, qui aurait revalorisé l’Eglise catholique (comme Charles Maurras) par rapport au Christianisme des origines. Toutefois si on lit attentivement *Rivolta contro il mondo moderno* (qui est l’œuvre capitale d’Evola, remontant à 1934 et donc postérieure de six ans à *Imperialismo pagano*), on remarque que les choses ne restent pas ainsi et que le préjugé antéchristique d’*Imperialismo* est maintenu, même s’il est exprimé de manière moins virulente. “Le Christianisme des origines. Ceci est le point après lequel advient la descente. (...) A tout ceci devait s’ajouter l’action sup-

plantatrice du Christianisme... La présence de certains éléments traditionnels dans le Christianisme (et ensuite, dans une plus large mesure, dans le Catholicisme) ne peut compromettre la reconnaissance du caractère destructeur propre à ces deux courants" ([39]). Mais attention, l'Auteur affirme que le Christianisme a des éléments traditionnels, le Catholicisme (qui ensuite est exactement la même chose que le Christianisme) en a certains en plus, mais, tous les deux (Christianisme et Catholicisme) ont un caractère DESTRUCTEUR!

Carrément pour Evola la doctrine du Corps Mystique du Christ contient en germe "une influence ultérieure régressive et involutive, que le Catholicisme lui-même, malgré sa romanisation, ne sut et ne voulut JAMAIS entièrement dépasser" ([40]). Donc le Catholicisme a TOUJOURS été un phénomène involutif et régressif.

On arrive directement au BLASPHEME quand Evola écrit: «Celui qui considère les témoignages énigmatiques des symboles, ne peut pas ne pas être touché par la part qui revient à l'âne dans le *mythe* de Jésus. Non seulement l'âne figure auprès de la naissance de Jésus, mais c'est sur un âne que la Vierge et l'enfant divin fuient et, surtout l'âne est la monture du Christ dans son entrée triomphale à Jérusalem. Or L'ANE est un SYMBOLE TRADITIONNEL D'UNE FORCE "INFERNALE" DE DISSOLUTION» ([41]). Tout commentaire est superflu!

De la même manière en traitant du Moyen Age gibelin, Evola écrit: "Même dans sa forme ATTENUEE ET ROMANISEE CATHOLIQUE, la foi chrétienne représente une obstruction...". Et encore: «Le Catholicisme présente PARFOIS des traits "traditionnels", mais qui ne doivent pas induire à l'équivoque: CE QUI DANS LE CATHOLICISME A UN CARACTERE VRAIMENT TRADITIONNEL EST BIEN PEU CHRETIEN ET CE QUI EN LUI EST CHRETIEN EST BIEN PEU TRADITIONNEL... Le Catholicisme manifeste TOUJOURS l'esprit des civilisations lunaires-sacerdotales...» ([42]). En bref, dirait certain "traditionaliste", le Catholicisme est... clérical! Donc... faisons les cavaliers.

Par ailleurs, le même Evola dans une interview accordée à Gianfranco Di Turris (publiée sur le n° 11 de *L'Italiano*, novembre 1971), à peine quatre ans avant de mourir, confirmait que le concept de Tradition d'après lui "est, essentiellement, le sens que lui donne René Guénon". Et par rapport au fait que certains groupes qui se disent traditionnels, et qui ont souvent suivi ses idées se sont ensuite convertis au Catholicisme, Evola affirme sans hésiter: "Je trouve que cela est plutôt DECOURAGEANT... Celui qui se dit traditionnel pour être catholique, n'est pas traditionnel qu'à moitié... Je suis prêt à reconnaître... celui qui est sincèrement catholique et qui au moyen d'un arrangement quelconque personnel a trouvé, ainsi, un sens de la vie et une sécurité. Je me garderai de le troubler, s'il reste dans son domaine et s'il reste tranquille. La chose est différente dans le cas de celui qui a eu l'occasion de connaître de plus vastes horizons, à caractère pas simplement religieux, mais métaphysique. Alors on doit parler sans aucun doute d'une régression ou d'un échec... On serait tenté de remettre les choses à leur place de manière énergique, si elles en valaient la peine" ([43]).

CONCLUSION

Il me semble donc pouvoir affirmer - sans peur d'exagérer - qu'Evola n'est pas l'homme de la Tradition divine, mais celui de la Cabale impure, et que cette Tradition luciférienne, Evola l'a enseignée et vécue jusqu'à la fin; en effet, en 1953 paraissait *Gli uomini e le rovine*, dans lequel il rappelait sa position gibeline selon laquelle entre Etat sacral et Religion chrétienne existe une profonde antithèse. Evola arrivera ainsi à affirmer: "Celui qui est traditionnel en étant seulement catholique, au sens courant et orthodoxe, n'est traditionnel qu'à moitié" ([44]). Le dernier livre d'Evola: *Cavalcare la tigre*, de 1961, "marque un retour à ses [d'Evola] positions personnelles de départ, c'est-à-dire celles d'un élan profond vers la négation radicale du monde et des valeurs existantes" ([45]). Le Serpent se mord la queue…

Notes

1) M. FRAQUELLI, *Il filosofo proibito*, Terziaria, Milano 1994.

2) Ibidem, p. 21.

3) Cf. *Teoria dell'Individuo assoluto*, Bocca, Torino 1927, pp. IV-V.

4) Cf. *Saggi sull'Idealismo magico*, Atanòr, Roma 1925. "*Fenomenologia dell'Individuo assoluto*", Bocca, Torino 1930.

5) M. FRAQUELLI, *op. cit.*, p. 43.

6) M. FRAQUELLI, *op. cit.*, p. 48.

7) Cf. *Sodalitium* n° 32, pp. 27-44.
8) Cf. P. DRACH, *De l'harmonie entre l'Eglise et la Synagogue*, Paul Mellier, Paris 1844. DON J. MEINVIELLE, *Dalla Cabala al progressismo*, Roma 1989.
9) Cf. V. BARBIELLINI AMIDEI, *La Tradizione contraffatta*, in *Adveniat Regnum*, année IX, n° 3-4, 1971, p. 7.
10) M. FRAQUELLI, *op. cit.*, p. 6.
11) JULIUS EVOLA, *Il cammino del Cinabro*, Scheiwiller, Milano 1972, p. 22.
12) M. FRAQUELLI, *op. cit.*, p. 10.
13) M. FRAQUELLI, *op. cit.*, p. 13.
14) M. FRAQUELLI, *op. cit.*, p. 50.
15) M. FRAQUELLI, *op. cit.*, p. 51. Voir aussi: M. BLONDET, *Gli Adelphi della dissoluzione*, Ares, Milano 1994.
16) M. FRAQUELLI, *op. cit.*, pp. 53-54. Concernant Arturo Reghini on peut lire E. ZOLLA, *Uscite dal mondo*, Adelphi Milano 1992 et R. DEL PONTE, *Evola e il magico 'Gruppo di UR'*, SeaR, Borzano (RE) 1994. On remarque que le psychanalyste freudien et juif Emilio Servadio faisait partie du groupe de UR.
17) M. FRAQUELLI, *op. cit.*, p. 56
18) P. D. VONA, *Evola, Guénon, De Giorgio*, SeaR, Borzano (RE) 1993.
19) La Ligue du Nord: parti politique italien qui voudrait séparer le Nord d'Italie de Rome ("Loin de Rome" est sa devise).
20) M. FRAQUELLI, *op. cit.*, p. 62.
21) Cf. A. TARANNES, *Un sataniste italien, J. Evola*, in *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, n° 4, 1er avril 1928, pp. 124-129.
22) Cf. A. TARANNES, *Le "fasciste" Evola et la mission transcendante de l'Eglise*, in *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, n° 2, 1er février 1929, pp. 43-68.
23) Ibidem, pp. 44-45.
24) Ibidem, p. 48.
25) Ibidem, p. 51.
26) MINIMUS, *risposta a Satana*, in *Fede e Ragione*, 15 avril 1928, n° 16, pp. 121-123.
27) Ibidem, p. 121.
28) Ibidem, p. 122.
29) L. DE PONCINS, E. MALYNSKI, *La guerra occulta*, ed. AR, Padova 1989.
30) M. FRAQUELLI, *op. cit.*, p. 261.
31) M. FRAQUELLI, *op. cit.*, p. 270.
32) G. ALMIRANTE, *Ché la diritta via era smarrita*, in *La difesa della razza*, V, n° 13, 5 mai 1942, pp. 9-11.
33) JULIUS EVOLA, *Cavalcare la tigre*, ed. Scheiwiller, Milano 1961, p. 171.
34) Cf. M. BLONDET, *Gli Adelphi della dissoluzione*, Ares, Milano 1994 - P. VASSALLO, *Modernità e tradizione nell'opera evoliana*, Thule, Palermo 1978.
35) Cf. J. VAQUIÉ, *Léon de Poncins est-il un disciple de R. Guénon et de J. Evola?*, in *Lecture et Tradition*, n° 157-158, mars-avril 1990, pp. 35-42.
36) J. EVOLA, *Fenomenologia della sovversione*, SeaR, Borzano (RE) 1993.
37) J. EVOLA, *op. cit.*, p. 27.
38) Ibidem, pp. 28-29.
39) J. EVOLA, *Rivolta contro il mondo moderno*, ed. Mediterranee, Roma 1969, pp. 339-341.
40) Ibidem, p. 345.
41) Ibidem, p. 348.
42) Ibidem, pp. 350-352.
43) J. EVOLA, *Orientamenti*, ed. Il Cinabro, Catania 1981, pp. 30-32.
44) J. EVOLA, *Il cammino del cinabro*, Scheiwiller, Milano 1972, p. 174.
45) R. INCARDONA, *L'impegno per una 'vera Destra' nella vita e nell'opera di Julius Evola*, Palermo 1994, p. 34. Le Serpent se mord la queue...!

Une vie pour l'Eglise

Le 16 décembre de l'année dernière de nombreux chercheurs se sont réunis à Avellino, en présence du maire et de *l'évêque* de la ville, pour la présentation de l'ouvrage du religieux théatin, le Père Bernardo Laugeri, *Una vita per la Chiesa. Gian Pietro Carafa (1476-1559)*. Il s'agit d'un événement exceptionnel, étant donné la mauvaise réputation dont jouit le Pape Paul IV (c'est-à-dire Jean-Pierre Carafa), même parmi les historiens catholiques (et ce déjà avant le Concile)! Certes, il y a l'esprit de famille: Paul IV est l'unique Pape irpinien (comme son "disciple", Saint Pie V, est l'unique piémontais) et il est le co-fondateur, avec Saint Gaëtan de Thiène, des Clercs Réguliers Théatins; il est normal que les irpiniens lui veuillent du bien, et que les Théatins soient fidèles à sa mémoire. Et pourtant, cette affection normale des fils pour leur père doit être aujourd'hui définie comme exceptionnelle ... étant donné les temps qui courent. Honneur donc à la ville d'Avellino, et plus encore à la famille religieuse théatine qui, d'une manière incroyable, dédie à son fondateur ce livre rempli d'estime et d'affection.

Le titre est bien choisi: *Una vita per la Chiesa*. Né en la vigile de Saint Pierre et

Jean-Pierre Carafa, le Pape Paul IV

dans l'octave de Saint Jean-Baptiste, il fut appelé Jean-Pierre. Du Baptiste, il hérita le zèle et l'ardeur; de Saint Pierre, l'amour de l'Eglise et de la Papauté. L'Eglise, appelée par lui "l'Epouse du Christ élue et sainte, la vénérable Vierge et notre Mère"; l'Eglise, dont il voulait "faire revivre l'autorité et la puissance, la pureté et la dignité" alors qu'elle était "persécutée par des ennemis intérieurs et extérieurs" (Pastor). Pour elle, il affronta tous les dangers, sans se préoccuper des puissants; c'est pourquoi il eut beaucoup d'ennemis et de détracteurs.

Il aurait pu, au contraire, ne recueillir que des louanges, pour sa noblesse et sa culture. L'auteur cite une lettre élogieuse d'Erasme sur le jeune Carafa, qui deviendra ensuite l'ennemi le plus déterminé des disciples d'Erasme. Mais Paul IV ne cherchait pas les compliments, mais bien, comme l'écrit de lui Saint Pie V, à être "l'homme sans tache qui avait frappé tout ce qui était mal, et le plus vigoureux champion de la foi catholique".

Evêque de Chieti, Nonce en Espagne et en Angleterre, Jean-Pierre Carafa étonna et édifia la Cour pontificale encore mondaine en quittant le monde et en fondant, avec Saint Gaëtan de Thiène, les Clercs Réguliers, appelés "théatins", du nom de son siège épiscopal. Cardinal, il n'eut pas d'égard au respect humain, à la carrière, aux personnes, et sut aussi - respectueusement mais fermement - réprimander Clément VII et Jules III pour leur faiblesse dans la réforme des mœurs et dans la lutte contre l'hérésie. Ces deux objectifs, pour lui, allaient de pair: sainteté du clergé, réforme morale, éradication de la simonie et de la corruption, étaient indissociables de la lutte contre "la perversité hérétique" et la

Les armes de la famille Carafa Stadera, adoptées par Paul IV

"perfidie juive", ainsi que de la revendication de la liberté et des droits de l'Eglise contre les prévarications des gouvernements laïcs, fussent-ils même très catholiques.

Quand, désormais âgé et de manière tout à fait inattendue, il accéda au Saint-Siège, il réalisa avec ténacité son programme, réprimant les abus, renforçant le pouvoir de l'Inquisition, luttant pour la liberté de l'Eglise, comme un Saint Grégoire VII, un Innocent III, un Grégoire IX. L'auteur suit la vie de Paul IV avec une véritable affection, en remettant les choses à leur place même à l'égard des historiens catholiques, y compris Pastor, encore trop influencés par les haines tenaces que les ennemis intérieurs et extérieurs de l'Eglise nourrirent toujours contre le grand Pontife. Le Père Laugeni, tout en admettant certaines erreurs de Carafa, le défend très bien sur plusieurs questions discutées, telles que les rapports avec les Jésuites et avec sa famille, ainsi que ses relations avec les rois catholiques, en particulier dans le cas de la guerre avec le Royaume de Naples; au contraire, sur d'autres questions brûlantes, l'auteur survole: une brève allusion est faite au cas

PAUL IV: Un Pape qui, en favorisant les hérétiques, ne procure pas le bien de l'Eglise, perd la papauté.

Le Pape Jules III envoya un messager au cardinal Carafa, qui retenait dans les prisons du Saint-Office comme hérétique un religieux pour le faire délivrer. Au messager papal, le cardinal Carafa (futur Paul IV) répondit:

"Dis en mon nom au Pape, que s'il ne permet pas que le Saint-Office agisse droitement et légitimement, outre l'injure qu'il fait à Dieu, il ne peut plus s'asseoir sur le siège où il s'asseoit".

Paul IV (cf. P. ANTONIO CARACCIOLO C.R., *De vita Pauli IV collectanea, historica*, 1612, p. 157).

Morone (cf. *Sodalitium* n° 36), et rien sur la question des juifs (sauf dans la préface de Vecchiarelli). Mais n'en demandons pas trop à un livre déjà assez courageux.

Le pontificat de Paul IV se termina, apparemment, par un échec total: le Palais du Saint-Office incendié par des factieux et la statue que Rome lui avait élevée déboulonnée, le cardinal de Medici (Pie IV) élu au pontificat fera condamner à mort ses neveux Carafa et changera la politique papale; on aurait dit que rien n'aurait survécu au fougueux "napolitain". Au contraire, à la mort de Pie IV, Saint Pie V sera élu et se montrera en tout fidèle à Paul IV. Dans le Pape Ghisleri revivra le pontificat de Paul IV, avec en plus la sainteté. Premier Pape à vivre vraiment la réforme catholique (Marcel II mourut trop rapidement), Paul IV vit du Ciel le triomphe de son programme de gouvernement dans le pontificat de ce frère d'humble origine qu'il avait élevé au cardinalat et à la charge d'Inquisiteur général. Paul IV revécut en Saint Pie V: et c'est le meilleur éloge que nous puissions faire de lui.

Abbé Francesco Ricossa

PADRE BERNARDO LAUGENI C.R. TEATINO
Una vita per la Chiesa
Curia Generalizia dei Chierici Regolari Teatini Roma 1995.

Le journal du Père Chenu

Les Pères dominicains des *Éditions du Cerf* ont récemment publié, pour le centenaire de la naissance du Père Chenu, son journal rédigé durant le Concile Vatican II (en vérité il se limite à la première session et au début de la seconde). Le livre est bref (plus d'un tiers consiste en une introduction d'Alberto Melloni, du groupe bolognais d'Alberigo) mais vaut la peine d'être lu.

Comme son élève le Père Congar (créé *in extremis* "cardinal" par Jean-Paul II), Marie-Dominique Chenu est issu de l'école théologique dominicaine du Saulchoir, l'un des centres de rayonnement de la *nouvelle théologie*, le néo-modernisme condamné par Pie XII, particulièrement dans l'encyclique *Humani generis* de 1950, concernant "certaines fausses opinions qui menacent de renverser les fondements de la doctrine catholique". Son livre-programme, *Une école de théologie: le Saulchoir* avait été mis à l'Index le 2 février 1942. Le Père Chenu n'a jamais pardonné "à Rome" cette condamnation, et son journal conciliaire le démontre abondamment...

Le début et la fin du court journal manifestent, par leur contraste, ce qu'a été Vatican II. Les premières pages ne sont rien d'autre qu'une liste de doléances pour les peines (bien trop légères, à vrai dire) dont étaient frappés par le Saint-Office les néo-modernistes: celles contre les Jésuites de l'Institut biblique (p. 59), contre Rahner et de Lubac (p. 60), etc. Küng et Daniélou (pp. 64-65) sont pessimistes sur l'issue du Concile et s'opposent vaillamment aux schémas préparés par le cardinal Ottaviani... Nous sommes à la veille de l'ouverture solennelle, et le ton de Chenu est triste et amer. Un an après le journal se termine au contraire par des anecdotes amusantes de Chenu contre Pie XII, et les paroles triomphantes de Paul VI à Dossetti, après la journée historique du 30 octobre: "Donc nous avons vaincu!". Les vaincus étaient devenus les vainqueurs.

Mais depuis le début, Chenu conserve une espérance: Jean XXIII: "On échappe difficilement, en lisant les schémas dogmatiques - écrit-il le 10-25 septembre 1962 - à l'impression qu'il y a deux conceptions parallèles du Concile: l'inspiration du pape, les travaux des doctrinaires de la commission théologique" (p. 61). Justement Jean XXIII opérera le premier virage dès le début du Concile, avec le discours d'ouverture contre les pessimistes (11 octobre, p. 68). Jean XXIII, d'autre part, apparaît toujours du côté des modernistes: en défendant le cardi-

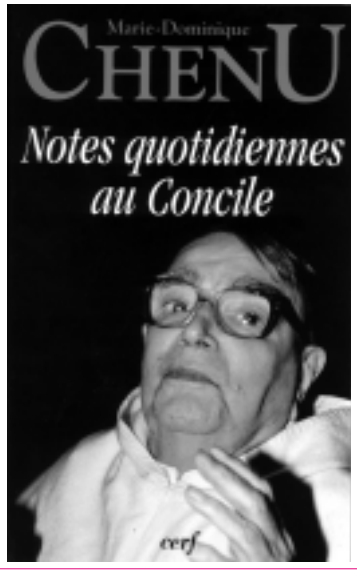

La couverture du livre du Père Chenu

nal Léger des attaques de la *Cité catholique* et du Saint-Office (p. 67), en recevant des observateurs non catholiques (p. 70), en préparant la lente suppression du latin dans la liturgie, en contradiction avec ses propres textes officiels (p. 81), dans l'ouverture à gauche (p. 88), en défavorisant les conservateurs désormais en difficulté (p. 93) et en les désapprouvant (p. 110), en s'opposant à Siri (p. 98) et en ridiculisant Ottaviani (p. 114)... Il n'est pas pour rien l'idole de Küng (p. 71).

Mais la sympathie pour Jean XXIII n'a rien à voir avec la dévotion au Pape; Pie XII est bafoué (pp. 113, 144), et même Boniface VIII est exhumé, pour le condamner (p. 40). Pie IX est mentionné seulement pour un "geste injurieux et odieux" (p. 109). En réalité, c'est le Pape lui-même, son rôle, son magistère, qui est mis en discussion. Mgr Rolland, ex-élève du Saulchoir qui a choisi Chenu comme "expert", est décrit "déçu, peiné, choqué" par la messe pour le IVème anniversaire du couronnement de Jean XXIII: "formalismes pompeux, rites archaïques et dévitalisés, absence de tout acte communautaire". Et Chenu cite avec plaisir la plaisanterie d'un évêque oriental: "messe solennelle devant le Saint-Père exposé" (p. 89). Le Pape comme le Saint-Sacrement, donc; en d'autres termes l'horrible "papolâtrie"! Quand le cardinal Slipyi rejoint le Concile après quatorze années de Sibérie, Chenu se dit déçu par son premier discours: "papolâtrie, refus de la collégialité, exaltation naïve du rôle des Ukrainiens dans le passé..." (p. 143). Les Orientaux en effet plaisent à Chenu (nous y reviendrons), mais non les Maronites et les Ukrainiens, fidèles à Rome et au Pape. Et le magistère pontifical? L'encyclique *Humani generis* est classée comme "un texte romain" que les théologiens ne peuvent louer sous peine de servilité. Le magistère ordinaire n'est qu'une opinion théologique (fausse) de l'école romaine (p. 57).

Il est ensuite particulièrement pénible de lire, sous la plume d'un dominicain, grand connaisseur de Saint Thomas d'Aquin, de continuelles expressions de mépris envers la scolastique (pp. 57, 82, 108...) à laquelle il oppose non seulement le monde moderne, mais aussi, bien sûr, les Pères orientaux, continuellement cités par les évêques melchites en opposition à Rome et aux évêques latins.

Les évêques et le clergé italien, constamment attaqué et méprisé, à quelques exceptions près (Guano, Bettazzi, Dossetti, Colombo, Montini - ce dernier très prudent au début) font aussi les frais du "complexe anti-romain" de Chenu. Ce sont les "italiens" qui parlent, préoccupés, de victoire du modernisme, de retour de Luther, de protestantisation de l'Eglise; eux aussi ont droit aux moqueries de Chenu (spécialement l'archevêque d'Agrigente, Mgr Peruzzo). Mgr Lefebvre (Marcel, à ne pas confondre avec son cousin cardinal, comme le fait l'index des noms) est le merle blanc (ou le mouton noir!) parmi les évêques français.

Je ne crois pas que les Pères dominicains aient rendu un bon service à la mémoire du Père Chenu, qui dans ces notes intimes montre le visage superbe et partisan du moderniste... A lui les honneurs du monde; à son confrère du Saulchoir, le Père Guérard des Lauriers, vraie gloire du clergé de France et de l'Ordre dominicain, a été réservée au contraire l'"excommunication" de Ratzinger (toujours avec les modernistes dans toutes les pages du journal de Chenu). Nous sommes heureux de partager les opprobres avec le Père Guérard, plutôt que les honneurs avec le Père Chenu.

Abbé Francesco Ricossa

DISPONIBLE AUPRES DE NOTRE REDACTION

Le livre de *l'abbé* ANTHONY CEKADA

"On ne prie plus comme autrefois...
Les prières de la Nouvelle Messe.
Les problèmes qu'elles posent aux catholiques"

Edité par notre Coopérative d'Edition.
(64 pages). Prix: 50 F + port.
Pour le commander, écrire ou téléphoner à:

Centro Librario Sodalitium
Loc. Carbignano 36
10020 Verrua Savoia (TO)
Italie

Tel. (de France): 19. 39. 161. 83.93.35
Fax (de France): 19. 39. 161. 83.93.34

Vie de l'Institut

MARIE-DOMINIQUE CHENU
Notes quotidiennes au Concile
Éditions du Cerf, Paris 1995.

L'oratoire Saint Grégoire VII à Rome. L'année 1996 restera surtout marquée, pensons-nous, dans la vie de notre petit Institut par l'inauguration de l'oratoire dédié à St Grégoire VII, situé via Pietro della Valle, 13-b. Il y avait déjà du temps que l'abbé Nitoglia travaillait courageusement dans la Ville éternelle, mais l'absence d'église pour célébrer dignement le Saint-Sacrifice constituait une grave limite objective à son apostolat et au nôtre. Mais, le 4 février, pour la première fois la Sainte Messe a été célébrée dans le nouvel oratoire, et nous attendons avec impatience le 21 avril, jour où Mgr Dolan célébrera, s'il plaît à Dieu, la Sainte Messe à Rome. En effet, l'oratoire St Grégoire VII sera, pour les prêtres et les fidèles qui du monde entier se rendent en pèlerinage sur les tombeaux des Apôtres, le lieu sacré où prier et célébrer la Sainte Messe (*non una cum*). Certes, la modestie de la chapelle contraste avec la beauté de tant de basiliques et d'églises romaines, riches d'histoire et de sainteté; mais nous sommes certains que Dieu jetera un regard bienveillant vers sa pauvre petite église dans laquelle cependant on entend Le servir avec fidélité, étrangers à toutes les abominations de la nouvelle religion, moderniste et protestante, qui a envahi les lieux les plus sacrés pour nous catholiques. Pour nous, ouvrir une chapelle à Rome est d'une importance primordiale. Rome est la capitale de tous les catholiques. Les catholiques ne peuvent se passer de Rome. Tout de suite après l'invention de la "nouvelle messe", des milliers de fidèles du monde entier (et surtout de France) se retrouvèrent, plusieurs années de suite, à Rome, Place St Pierre, pour prier et manifester leur fidélité à la Messe catholique promulguée par St Pie V. L'abandon de ces pèlerinages fut une grave erreur du mouvement soi-disant "traditionaliste", qui se renferme à Ecône, loin du cœur de la vie ecclésiastique. Depuis lors Rome a été un peu ignorée par les catholiques restés fidèles et même, s'est répandue une mentalité et un *modus loquendi* par lequel "Rome" désigne presque l'adversaire! C'est le comble que précisément tant de gens qui veulent s'opposer à la protestantisation de l'Eglise finissent par adopter la terminologie des luthériens. Notre vœu est donc que les catholiques du monde entier aient à cœur la propagation de la foi à Rome qui, avec l'ouverture de la nouvelle chapelle, a certainement fait un pas en avant. Malheureusement, le quotidien romain *Il Tempo*, qui ne refuse pas les insertions publicitaires de tout genre, a refusé au contraire la nôtre, qui invitait à assister à la Messe "de St Pie V" à la nouvelle chapelle; ce sera Dieu alors, nous l'espérons, qui attirera les âmes! Les remerciements de l'Institut et les bénédictions de Dieu vont à la famille Pristerà, qui pendant longtemps a accueilli chez elle le Seigneur Jésus en mettant à notre disposition les locaux pour la Messe, et à l'abbé Sanborn, qui a contribué à l'idée et à la réalisation de l'oratoire St Grégoire VII.

L'abbé Murro blessé dans un grave accident de voiture. L'ouverture de l'oratoire St Grégoire VII à Rome, le nouveau et fécond champ d'apostolat qui s'est ouvert à Chieti, et la nécessité de remplacer à Cannes l'abbé Delmasure, malade, demandent à nos prêtres un nouvel effort et une ardeur accrue. A Rome et à Chieti il faudrait célébrer la Messe tous les dimanches! Mais justement au moment où nous avons le plus de travail, nous nous sommes trouvés non seulement dans l'impossibilité de l'accroître, mais même dans la difficulté d'assurer celui déjà assumé. Le 29 janvier, en effet, l'abbé Giuseppe Murro a eu, près de Lyon, un grave accident de la route: un camion, dérapant dans un virage, a heurté et détruit la voiture de l'abbé Murro, le blessant grièvement. Grâce à Dieu, après quinze jours d'hospitalisation à Lyon, il est maintenant en convalescence, mais pour de longs mois nous n'avons pu et ne pourrons bénéficier de son aide matérielle, ni pour les cours au séminaire, ni pour la célébration de la Messe pour les fidèles. Don Giuseppe avait célébré la Sainte Messe dominicale la veille pour les fidèles d'Annecy et de Lyon. Son sermon portait sur la charité. Le jour de l'accident, après avoir célébré la Messe chez la famille Nême, il se rendait auprès d'une malade. Le visitant à l'hôpital et le voyant réduit en un si piteux état, la pensée de ces belles paroles de St Vincent de Paul venait spontanément: «si quelqu'un vous demandait: "pauvre

La voiture de l'abbé Murro…

prêtre de la Mission, qui t'a réduit à cet état?". Quel bonheur, Messieurs, de pouvoir répondre: "C'est la charité!". Oh, que ce pauvre prêtre serait estimé de Dieu et des anges!». Souhaitons à don Giuseppe un prompt rétablissement et à tous les prêtres un grand et inlassable zèle pour le salut des âmes, sans se préoccuper de la fatigue et des sacrifices que comporte le ministère sacerdotal. Nous profitons aussi de ces lignes pour remercier les personnes qui se sont dévouées auprès de l'abbé Murro au cours de son hospitalisation.

Apostolat. Nous ne signalons que les événements sortant un peu de l'ordinaire. L'abbé Nitoglia s'est rendu en Espagne du 2 au 8 janvier. L'abbé Ricossa est allé à Tours du 19 au 21 février, chez le R.P. Barbara. Le 23 décembre une cinquantaine de personnes âgées malades a pu assister à nouveau à la Messe traditionnelle dans une maison de repos de Ferrare. Mais le temps fort de notre activité est l'été: prévoyez déjà les Exercices Spirituels, les colonies de vacances, les camps pour adolescents...

Bonne presse. Le livre sur les B'naï B'rith d'Emmanuel Ratier, édité en Italie par le *Centro librario Sodalitium*, a eu une grande diffusion, tant par la vente par correspondance que par celle assurée dans plusieurs librairies. Pour le moment, par contre, peu de recensions: une sur les *Politeia gnomes* (C.P. 77, OO187 Roma) et une autre sur *Faits & Documents*, la lettre d'informations confidentielles d'Emmanuel Ratier (n° 1 p. 10) qui présente aussi le dernier numéro de *Sodalitium*, édition française. Nous profitons de l'occasion pour conseiller l'abonnement à cette mine d'information que nous prépare tous les quinze jours Emmanuel Ratier (B.P. 254-09, 75424 Paris cedex 09). Beaucoup nous font des compliments, mais peu ont le courage de s'exposer aux coups. Cela ne veut pas dire que le livre n'est pas lu. L'appendice inédit de l'édition italienne, par exemple, révèle que Lisa Palmieri Billig, collaboratrice attitrée de la revue proche de l'*Opus Dei*, *Studi Cattolici* est la "représentante officielle en Italie de l'*A.D.L. of B'naï B'rith* (p. 327). Comme par hasard, peu de temps après la sortie de l'édition italienne du livre de Ratier, *Studi Cattolici*, pour la première fois, informe le lecteur sur l'appartenance à *l'"Anti-Deffamation League"* du B'naï B'rith de sa collaboratrice (cf. n° 420, p. 125, février 1996). *Excusatio non petita, accusatio manifesta!*

Le livre de l'abbé Cekada (*On ne prie plus comme autrefois…*) a été lu, nous l'avons su, même au Vatican; *Diffusion de la Pensée Française - Edition de Chiré* a accepté d'en diffuser l'édition française.

Ils parlent de nous... La nouvelle revue de Vérone *Civitas christiana* (Via Marsala 16, Verona) a fait une large présentation du n° 42 de *Sodalitium* (édition italienne) dans la rubrique *Riviste e libri* (n° 1, février 1996, p. 63). La revue *Ex novo* (Via Torelli-Violler 44, Milano; n° 1, août-octobre 1995, p. 26) avait fait une recension du livre de l'abbé Cekada *On ne prie plus comme autrefois...*, édité par la Cooperativa editrice *Sodalitium*. Un lecteur a protesté au sujet de cette recension. Sa lettre, avec la réponse du directeur, Giulio Ferrari, a été publiée sur le numéro suivant (n° 1, novembre 1995-janvier 1996, p. 23) sous le titre: "Censurer *Sodalitium?*". Giulio Ferrari pense qu'il ne faut pas "censurer" *Sodalitium*, comme le désirait au contraire le lecteur Simone Panaioli.

Sous-culture catholique? La maison d'édition Piemme de Casale Monferrato, héritière des glorieux éditeurs pontificaux Marietti, a publié le pavé du moderniste Herbert Vorgrimler ("disciple du grand Karl Rahner"), *Storia dell'inferno*, tout dirigé contre les "infernalistes", c'est-à-dire ceux qui croient encore à la vérité révélée par Jésus-Christ sur l'existence de l'enfer éternel (avec des damnés). Après le chapitre 20 ("L'enfer dans la théologie catholique du XXème siècle") il n'y a plus de place pour qui croit à la "survivance de l'enfer" (titre du chapitre 23), gens à cataloguer ni plus ni moins dans la "sous-culture catholique". Parmi les représentants de la sous-culture catholique (p. 456), notre confrère l'abbé

Nitoglia pour son article sur le déicide, publié par *Sodalitium* et traduit en allemand par la revue *Saka*. Pour donner une idée de l'objectivité de l'auteur, il suffit de dire que dans la "sous-culture catholique" il arrive à placer la revue *Trente Jours*, "qui est proche du mouvement ecclésial italien, à la limite du néo-fascisme (sic), *Comunione e Liberazione*".

Esotéristes contre *Sodalitium*. *Sodalitium* a toujours été contre l'ésotérisme, parce que c'est une revue catholique et, par conséquent, ennemie de la Maçonnerie (de laquelle l'ésotérisme est comme l'essence). Les ésotéristes, au contraire, n'ont pas toujours été ouvertement contre *Sodalitium*, justement parce que, à part les tentatives d'infiltration, leur *forma mentis* est favorable à toute forme de tradition (à condition de ne pas prétendre être l'unique vraie tradition, à l'exclusion des autres). Mais on sait que tout se paie toujours. Il y a deux ans déjà, les *Cahiers de Recherches et d'Etudes Traditionnelles* guénoniens (n° 6; Automne-Hiver 1994, pp. 4-7) avaient amplement fait une recension de *Sodalitium* nous donnant des "bons conseils" comme le suivant: "Que les gens de *Sodalitium* s'évertuent à jeter un peu d'huile sur le feu n'est pas fait pour nous déplaire cependant que l'on a de bonnes raisons de croire qu'ils s'y prennent assez mal. Ils pourraient sans doute prendre quelques leçons dans nos colonnes puisqu'ils n'ont pas su voir que l'histoire se répète. On serait tenté de dire, que le meilleur gagne [entre juifs et chrétiens, n.d.r.] et si le parti des chrétiens doit, d'une certaine manière, gagner, ce ne peut être qu'en avalant le remède de cheval qui fut proposé par Guénon en son temps. Ce temps semble encore loin mais il viendra d'une façon dont nous ne pouvons pas prévoir les modalités mais cela se fera de gré ou de force". Les "chrétiens" avec "leur évangile" sont donc avertis: ou aller à l'école des guénoniens, ou disparaître.

Puisque nous avons déjà un seul Maître (Jésus-Christ), nous ne sommes pas allés à l'école de l'ésotérisme. Les articles de l'abbé Nitoglia sur l'Islam (cf. *Sodalitium* n° 40), sur le sionisme (à paraître dans le prochain numéro) et sur Evola (dans ce numéro) l'ont démontré. Certains ont poliment fait leurs objections. D'autres, au contraire, ont agi différemment.

Il s'agit en particulier de la revue *Avanguardia* nn° 122 et 123, février et mars 1996 qui a cru (à tort) être l'objet de nos attaques dans les articles précités.

L'abbé Nitoglia a déjà répondu directement à la revue sicilienne, c'est pourquoi nous nous limiterons à quelques observations génériques.

Quant aux intentions de *Sodalitium*, elles ont été claires depuis le début: nous n'avons jamais caché notre drapeau catholique, et nous ne nous sommes jamais prêtés à aucune équivoque. Nous n'avons jamais voulu d'autre but que de faire connaître l'authentique doctrine de l'Eglise catholique. A ce propos, l'Eglise n'a pas attendu Preziosi pour condamner et combattre "la judéo-maçonnerie", puisque les maçons furent excommuniés en 1738 et le judaïsme antichrétien le fut... par l'Evangile! On peut plutôt nourrir des doutes sur un certain anti-maçonnisme, quand on lit: "Si la maçonnerie fut attaquée tant par Guénon [qui était maçon, n.d.r.] que par Evola c'est parce qu'elle devint la base des idées subversives, puisqu'elle se transforma d'organisation initiatique en sectes laïques et démocratiques" (*Avanguardia*, n° 123, p. 28). Il s'agit, ni plus ni moins, de la thèse soutenue par le fr. maçon A. C. Ambesi dans son "*I maestri del tempio*" (Terziaria, Milan 1995), avec une préface de A. A. Mola, qui justement parle d'un "antimaçonnisme" d'Evola "encore tout à interpréter" (pp. XII-XIII).

Quant à l'article sur Evola, *Avanguardia*, en défendant l'ésotérisme évolien, écrit que "l'initié" est "supérieur au Dieu personnel" (n° 122, p. 18). Cela suffit pour démontrer la thèse de l'inconciliabilité de cette doctrine avec le christianisme (et non seulement avec le christianisme, mais avec toute religion, y compris la musulmane, qui se fonde sur le principe de la soumission de l'homme à Dieu).

Quant aux rapports (parfois d'alliance, parfois de conflit) entre fascisme, national-socialisme et sionisme, tout particulièrement le sionisme révisionniste, *Avanguardia* ne peut les nier et ne les nie pas. Si la rédaction de *Avanguardia* lisait le dernier livre d'Emmanuel Ratier (auteur qu'elle semble apprécier, puisque dans le même n° 122, pp. 24-27, *Avanguardia* publie une traduction de certains chapitres de *Mystères et secrets du B'naï B'rith* intitulé *Les guerriers d'Israël*, elle s'apercevrait qu'il consacre trois chapitres de son ouvrage à ces rapports peu connus entre les sionistes et les nazis, en donnant la même interprétation que celle présentée par l'abbé Nitoglia dans son article publié par *Sodalitium*.

Ces précisions ne s'adressent pas à une revue particulière (ni même à *Avanguardia*) mais à tous les lecteurs, catholiques ou non, parce qu'il s'agit d'une occasion pour éclaircir des questions de grande importance; pour ce qui concerne les polémiques personnelles, au contraire, le débat pour nous est clos (bien plus, il n'a jamais commencé).

Conférences et rencontres. Le 15 mars, conférence de l'abbé Ricossa sur la famille à Turin. Le 17 mars, à Naples, conférence de l'abbé Nitoglia, sur "avortement, divorce, homosexualité". Le 22 janvier et le 22 mars l'abbé Ricossa a présenté la position traditionnelle de l'Eglise sur les transplantations d'organes ce qui est particulièrement opportun alors qu'il est question de promulguer en Italie une nouvelle loi - encore plus monstrueuse que les précédentes - en faveur du don.

Thèse de Cassiciacum. Il y a du nouveau dans la Thèse de Cassiciacum, non que l'on veuille la changer... Le R.P. Barbara a édité une réponse amicale à la brochure du R.P. Vinson intitulée: "*Pourquoi le pape materialiter plutôt que le sedevacantisme?*". En quelques pages, écrites comme d'habitude de façon très claire, le R.P. Barbara explique pourquoi il a abandonné le strict sedevacantisme pour embrasser la thèse dite de Cassiciacum. Nous conseillons vivement la lecture de cette brochure qui apporte sa contribution valable à la juste interprétation de la situation actuelle de l'Eglise. De son côté, l'abbé Sanborn nous a envoyé les épreuves de la deuxième partie de son étude sur la Thèse qui va paraître dans la revue *Sacerdotium*; il s'agit d'un travail vraiment remarquable, c'est pourquoi nous invitons nos lecteurs - surtout les Prêtres - à étudier attentivement cet article. Enfin, notre projet d'un article sur la Thèse n'est pas abandonné, mais seulement renvoyé à plus tard.

Baptêmes. Le 4 janvier, a été baptisé à Verrua, avec le rite des adultes, Massimiliano Paris. Le 29 mars, à Turin, a été baptisée Clara Ricossa, née le 23 mars. Prions pour ces nouveaux enfants de Dieu et de l'Eglise, afin qu'ils persévèrent dans la grâce de Dieu et dans la sainteté.

Défunts. Le 19 décembre, Elena Durante, de Cavagnolo, a reçu l'extrême-onction à l'hôpital de Chivasso. Le 7 février, est morte dans un accident de la route, Marie-Geneviève Gautier, veuve de Fabien Favret (sur le décès de son mari, cf. *Sodalitium* n° 40, pp. 82-83), Madame Favret rentrait de Savoie - où elle avait assisté aux funérailles de sa mère - dans notre maison de Raveau, où elle habitait avec ses sept enfants. Quelques jours avant, le 30 janvier, elle nous avait envoyé ce fax:

"Monsieur l'Abbé,

Ayant appris par Mère Marie du Saint-Esprit que Monsieur l'Abbé Murro avait été victime d'un accident, je souhaiterais que vous sachiez que nos prières vont vers le Ciel pour lui. Lorsque vous le verrez ou que vous aurez l'occasion de lui transmettre un message, dites-lui que nous pensons bien à lui et que nous souhaitons qu'il se remette très vite de cet accident. En union de prières avec tout votre Institut,

Marie-Geneviève Favret".

L'Institut n'oubliera jamais Madame Favret dans ses prières, comme elle n'oubliait pas (et, nous le pensons, elle ne nous oublie pas encore maintenant) de prier pour nous. A sa famille, et à ses enfants, les condoléances et l'affection de nous tous.

Le 13 février est décédée à Marcorengo, près de Verrua, Mademoiselle Germana Menocchio. Le 10 elle avait reçu l'extrême-onction, et le 14 ses funérailles se sont déroulées à Verrua et à Carmagnola. Fille d'un officier, Germana Menocchio appartenait à une vieille et distinguée famille de Carmagnola (qui comptait parmi ses membres le Vénérable Giuseppe Bartolomeo Menocchio, évêque et religieux augustin). Mademoiselle Menocchio fut une des "colonnes" de la Messe traditionnelle qui était célébrée à Turin par Mgr Vaudagnotti dans l'église de la SS. Trinité, avant de nous suivre dans toutes nos péripéties. La Messe, en effet, était sa pensée constante, presque son idée fixe; sa crainte était de mourir sans les sacrements... Dieu a exaucé son désir, et a été près d'elle au moment du trépas. Au fil des années, malgré un caractère fort et combatif, Mademoiselle Menocchio ne pouvait plus rester seule; la Providence lui a procuré l'aide de ses amis. Toujours pour ne pas perdre la Messe, elle nous a suivi toutes ces années non seulement spirituellement, mais même physiquement, en séjournant d'abord près d'Orio (où était le "séminaire") et ensuite près de Verrua. Nous la recommandons à vos prières avec toute notre affection, comme une personne de notre famille.

Durant son voyage en Espagne, l'abbé Nitoglia a eu aussi la triste nouvelle de la

EXERCICES SPIRITUELS A RAVEAU

"Que sert à l'homme de gagner le monde entier, s'il perd son âme? Ou qu'est-ce que l'homme donnera en échange de son âme?" (Matth. XVI, 26)
"Si les hommes passent par les Exercices et les font bien, le monde est sauvé" (Père Vallet, C.P.C.R.).

Dames et jeunes-filles:
du lundi 29 juillet à 12h au samedi 3 août à 12h.
Hommes et jeunes-gens:
du lundi 5 août à 12h au samedi 10 août à 12h.

CROISADE EUCHARISTIQUE

CAMP POUR GARÇONS A RAVEAU
Enfants de 8 ans accomplis à 13 ans: du mercredi 10 juillet à 12h au mercredi 24 juillet à 12h.

CAMP POUR JEUNES GENS EN MONTAGNE
A partir de 16 ans: du vendredi 16 août (16h.) au vendredi 23 (16h.).

POUR TOUT RENSEIGNEMENT S'ADRESSER A L'INSTITUT MATER BONI CONSILII :
Tél. (de France): 19. 39. 161. 83.93.35
Fax (de France): 19. 39. 161. 83.93.34

Ou bien écrire:

CROISADE EUCHARISTIQUE DE
L'INSTITUT MATER BONI CONSILII
LOC. CARBIGNANO, 36
10020 VERRUA SAVOIA (TO)
ITALIE

INSTITUT MATER BONI CONSILII
"MOUCHY" - RAVEAU
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
FRANCE

CENTRES DE MESSES

FRANCE

Annecy: 11, avenue de la Mavéria. Tél.: 50.57.88.25. Ste Messe le 2ème et 4ème dimanche du mois à 10 h. Confessions à 9 h.

Lyon: Tél.: 78.42.14.79. Ste Messe le 2ème et 4ème dimanche du mois, à 17h. Confessions à partir de 16h30.

Cannes: 4, rue Fellegara. Ste Messe le 2ème et 4ème dimanche du mois à 10h15. Tel.: 93.68.10.85.

Tours: rue d'Amboise. Ste Messe tous les dimanches à 10h30. Tel.: 47.39.53.73.

ITALIE

Verrua Savoia (TO): Istituto Mater Boni Consilii - Località Carbignano, 36. Tél. de l'Italie: (0161) 83.93.35 - Ste Messe: en semaine à 7h30. Salut du Saint-Sacrement: tous les vendredis à 21h. Heure Sainte: le premier vendredi du mois à 21h.

Turin: Oratoire du Sacré-Cœur, via Thesauro 3/D. Dimanches: Confessions à 8h30. Messe chantée à 9h. Messe basse à 11h15. Tous les jeudis et les premiers vendredis du mois: Messe à 18h15. Confessions à 17h30.

Valmadrera (Como): via Concordia, 21. Tél. de l'Italie (0341) 58.04.86. Ste Messe le 1er et 3ème dimanche du mois à 10h. Confessions à 9h30.

Marano Vicentino (Vicenza): via Vittorio Veneto, 48 chez M. Parolin. Ste Messe le 1er et 3ème dimanche du mois à 18h30. Pour toute information, s'adresser à Verrua Savoia.

Maranello (Modena): Villa Senni. Strada per Fogliano. Tél. de l'Italie: (0536) 94.12.52. Ste Messe tous les dimanches à 11h.

Bologne: Ste Messe le 3ème dimanche du mois. Téléphoner à Verrua Savoia.

Ferrare: Ste Messe le 2ème et 4ème dimanche du mois. Pour toute information, téléphoner à Verrua Savoia.

Florence: via Ciuto Brandini 30, chez Mlle Liliana Balotta. Pour toute information, téléphoner à Verrua Savoia. Ste Messe le 1er et 3ème dimanche du mois à 18h15. Confessions à 17h30.

Rome: Via Pietro della Valle, 13/b. Ste Messe le 1er et 3ème dimanche du mois à 11h. Pour toute information, téléphoner à Verrua Savoia.

ESPAGNE

Arenas de Iguña (Cantabria): n. 90 Carretera General 39450 , chez Mme Maria y Pilar Alejos. Tél. 19 34 (942)-82.66.57.

COMMENT NOUS AIDER

- Il n'y a pas d'abonnement à "*Sodalitium*". Ce périodique est envoyé gratuitement à tous ceux qui désirent le recevoir. Nous demandons aux personnes qui, pour un motif quelconque, ne désirent pas le recevoir, de nous le faire savoir.
- L'Institut Mater Boni Consilii et son périodique "*Sodalitium*" n'ont pas d'autres ressources que vos offrandes sans lesquelles ils ne peuvent vivre.

Pour vos dons, libeller:

• ASSOCIATION MATER BONI CONSILII - Mouchy - Raveau 58400 - LA CHARITE SUR LOIRE. CCP n° 2670 37 W DIJON
• ASSOCIATION MATER BONI CONSILII - Mouchy - Raveau 58400 - LA CHARITE SUR LOIRE. Compte CREDIT LYONNAIS n° 790 74 U - Rib 78 - code bancaire 30002

EN CAS DE NON-LIVRAISON, VEUILLEZ RENVOYER A L'EXPEDITEUR:

"*Sodalitium*" Periodico
Loc. Carbignano, 36.
10020 VERRUA SAVOIA (TO)
presso **CPM TORINO NORD**

DESTINATARIO - Destinataire:
SCONOSCIUTO - Inconnu ☐
TRASFERITO - Transféré ☐
DECEDUTO - Décédé ☐
INDIRIZZO - Adresse:
INSUFFICENTE - Insuffisante ☐
INESATTO - Inexacte ☐
OGGETTO - Object:
Rifiutato - Refusé ☐